

CFR Angers **CFR Rennes**

Année universitaire : 2019 - 2020

Spécialité :

Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Projet de Paysage, Site et Territoire

Mémoire de fin d'études

d'ingénieur de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST), école interne de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

de master de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST), école interne de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Dans quelle mesure la ville de Metz peut-elle illustrer le concept de « ville-jardins » ?

Par : Margaux POUDRAI



Soutenu à Angers le 1er octobre 2020

Devant le jury composé de :

Président : David MONTEBAULT, enseignant-chercheur

Maître de stage : Sébastien MARQUETON, directeur adjoint du Pôle Parcs, jardins et espaces naturels de la Ville de Metz et maître d'apprentissage

Enseignant référent : Elise GEISLER, enseignante-chercheuse

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les membres du pôle Parcs, jardins et espaces naturels qui ont si bien su m'intégrer durant ces 3 années d'apprentissage : merci pour votre accueil et pour nos échanges qui ont grandement contribué à ce mémoire.

Un grand merci à Sébastien Marqueton, mon maître d'apprentissage, qui a rendu possible cette belle aventure et m'a si bien accompagnée : merci pour la confiance que tu m'as accordée, le temps passé à répondre à mes questions et tes précieux conseils.

Mes chaleureux remerciements à Elise Geisler, ma tutrice, qui m'a aussi accompagnée durant mon apprentissage : merci pour votre disponibilité, votre écoute et vos encouragements.

Un grand merci à Aurélie Rotini, pour ton énergie, ton écoute et ta passion de la botanique que tu as partagé avec moi.

Merci à Caroline Grimm, pour le partage de ton expérience et de tes connaissances.

Je remercie également tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce mémoire :

- Béatrice Agamennone, Michel Koenig et Christine Goldstein, pour avoir accepté de répondre à mes questions.
- les Archives municipales de Metz pour leur accueil bienveillant et l'ensemble des informations et images que j'ai pu recueillir.
- ceux qui ont patiemment relus ce travail.

Une pensée particulière à toutes les autres personnes, messines ou angevines, que je n'ai pas citées mais qui ont contribué à la réussite de cette formation : elles se reconnaîtront !

Un grand merci à mes proches pour leur soutien, de près ou de loin.

Et à toi, qui partage ma passion du jardin, pour ta présence et tes encouragements quotidiens.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
I. LA PLACE GRANDISSANTE DU VÉGÉTAL EN VILLE	3
1 : Intégrer le végétal au développement urbain	3
a) L'aménagement de promenades arborées	3
b) L'embellissement de la ville par le végétal	4
c) Les cités-jardins, de nouvelles villes.....	6
d) Le verdissement des villes.....	8
2 : Favoriser le végétal et préserver la nature en ville.....	9
a) La fin de l'opposition ville-nature	9
b) Le maintien de la nature et de la biodiversité en ville	10
c) Une demande de végétal et une participation citoyenne croissantes.....	11
d) La communication et l'animation au service du végétal.....	12
3 : Imaginer des « villes-jardins »	13
a) Un patrimoine végétal valorisé et valorisant.....	13
b) Un urbanisme durable et végétal.....	14
c) Des espaces végétalisés reliés par une trame verte et un projet d'ensemble	16
d) Des histoires et des émotions à transmettre aux usagers	17
II. LA MÉTAMORPHOSE DE LA « VILLE- FORTERESSE » EN « VILLE- VERTE »	19
1 : Retracer l'histoire de la ville de Metz	19
a) L'introduction du végétal dans la ville fortifiée.....	19
b) De la reconstruction à l'écologie urbaine	21
c) Une métropole misant sur la culture et le tourisme	22
2 : Élaborer une typologie du patrimoine végétalisé de Metz	24
a) Les espaces naturels, voyager vers le passé ou profiter du plein air et de la nature	24
b) Les parcs, propices aux loisirs et à la promenade	24
c) Les jardins du centre-ville, des collections végétales	25
d) Les squares, espace de rencontre et de nature de proximité.....	27
e) L'agriculture en milieu urbain.....	27
f) Le fleurissement éphémère, des espaces végétalisés supplémentaires	28
g) Quand les espaces végétalisés accompagnent voiries et bâtiments	28
3 : Décrire la gestion et l'enrichissement du patrimoine messin	29
a) L'adaptation de la gestion et de la valorisation du patrimoine végétalisé.....	29
b) Le budget participatif, une initiative messine.....	31
c) Les projets en cours et à venir, continuer de développer le savoir-faire messin.....	32
d) Le projet « Jardins – archipels » ou comment valoriser le patrimoine de Metz.....	33

III. METZ, UNE « VILLE - JARDINS » EN DEVENIR ?	35
1 : Discussions : Metz, ville verte ou ville jardin ?	35
a) Metz : ville verte reconnue mais ville peu connue.....	35
b) Un patrimoine végétalisé prometteur qu'il faut continuer de valoriser.....	35
c) L'affirmation du végétal au sein de la politique municipale.....	36
2 : Questionnements et limites.....	37
a) Tenir compte des problématiques actuelles.....	37
b) Savoir s'appuyer sur les compétences des agents du pôle PJEN	38
c) La ville-jardins, une utopie ?	38
3 : Propositions et pistes d'amélioration	40
a) Planifier un schéma directeur des aménagements paysagers messins.....	40
b) Diversifier les ambiances des espaces végétalisés messins	40
c) Concevoir une trame végétale qui fait voyager	41
CONCLUSION	42
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	43
RÉFÉRENCES SITOGRAFIQUES.....	46
ANNEXES	48

LISTE DES ANNEXES

Annexe I : Souvenir du Nouveau Paris, plan dessiné, 1864	49
Annexe II : Parcours 2020 « Le Voyage à Nantes »	49
Annexe III : Palmarès des villes vertes 2020.....	50
Annexe IV : Mur végétal de la façade du Musée du quai Branly à Paris, Patrick Blanc	50
Annexe V : Perspective du Projet Cœur de Maine à Angers, Alter	51
Annexe VI : « Jardins sur la Baie » de Singapour.....	51
Annexe VII : Prototype de l'Arbre aux hérons	51
Annexe VIII : Jardin extraordinaire de Nantes.....	52
Annexe IX : Portrait de la Ville et Cité de Metz, XVII ^e siècle.....	52
Annexe X : Esplanade, reproduction d'une gravure ancienne du XIX ^e siècle	53
Annexe XI : Comparaisons d'aménagements messins avant / maintenant.....	53
Annexe XII : Immeubles rue Jules Michelet à Borny, années 1970-80	56
Annexe XIII : Le quartier de la Grange-aux-Bois, 2009	57
Annexe XIV : Place Saint-Louis, années 1980.....	57
Annexe XV : Panneau annonçant l'arrivée à Metz sur l'autoroute.....	57
Annexes XVI : Localisation du patrimoine végétal messin.....	58
Annexe XVII : Autres espaces naturels	59
Annexe XVIII : Autres parcs, propices aux loisirs et à la promenade	59
Annexe XIX : Autres jardins du centre-ville, des collections végétales	60
Annexe XX : Autres squares, espace de rencontre et de nature de proximité	61
Annexe XXI : Espaces végétalisés accompagnant l'avenue Foch	62
Annexe XXII : À pied ou à vélo, les promenades et jardins de Metz	63
Annexe XXIII : Zoom de certains parcours.....	64
Annexe XXIV : Transcription d'un entretien avec Michel Koenig.....	65
Annexe XXV : Démocratie participative et citoyenne.....	68
Annexe XXVI : Transcription d'un entretien avec Béatrice Agamennone.....	69
Annexe XXVII : Visuel du projet du « Voyage des Plantes »	71

Annexe XXVIII : Plan des différentes zones de plantation du Jardin botanique.....	71
Annexe XXIX : Logo du projet « Jardins-archipels », 2020.....	72
Annexe XXX : Grand panorama de Metz en 2167	72
Annexe XXXI : Schéma directeur des aménagements paysagers messins.....	73

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 - Vue des boulevards prise du premier café près du Réservoir de la Ville, estampe, 1750.....	3
Figure 2 - Les aménagements haussmanniens durant le Second Empire	4
Figure 3 - Le plan du « collier d'émeraude » à Boston.....	5
Figure 4 - Diagramme d'une cité-jardin, Ebenezer Howard	6
Figure 5 - Plan (1920) et vue aérienne (2009) de la cité-jardin de Stains	7
Figure 6 - La Cité Radieuse vue du ciel et de profil, Le Corbusier, 1952	8
Figure 7 - Réalisations de Friedensreich Hundertwasser	10
Figure 8 - Jardins familiaux à Montpellier et toiture végétalisée à Paris	12
Figure 9 - Le végétal, un élément essentiel de l'attractivité de la ville de Nantes	14
Figure 10 - Les deux tours végétalisées « Bosco Verticale » à Milan	15
Figure 11 - Le projet de l'Étoile verte de Nantes	16
Figure 12 - Les rues végétalisées du village de Chédigny.....	18
Figure 13 - Vue aérienne de Metz et plan des quartiers de la ville.....	19
Figure 14 - Aménagements d'envergure durant la première annexion allemande.....	20
Figure 15 - Vue aérienne et de profil du plan d'eau	21
Figure 16 - Construction du quartier de l'Amphithéâtre.....	22
Figure 17 - Plan du Fort de Queuleu et vue aérienne du Parc du Pas du Loup.....	24
Figure 18 - Parc du Sansonnet et torii (portail japonais) du plan d'eau.....	25
Figure 19 - Jardin de l'Esplanade et Jardin des simples au cloître des Récollets.....	26
Figure 20 - Le Jardin botanique vu du ciel et ses serres caractéristiques.....	27
Figure 21 - Jardin éphémère place de la Comédie, 2018	28

INTRODUCTION

L'histoire de l'art des jardins est intimement liée à celle des hommes. Et si certains jardins ne sont connus que sous la forme de descriptions poétiques ou de vagues représentations, d'autres ont exercé leur influence à travers le temps, enrichissant ainsi au fur et à mesure cette histoire des jardins (Bossier, Le Toquin, 2011).

Selon la Charte de Florence de 1981, un jardin peut être défini comme « une composition d'architecture dont le matériau est principalement végétal donc vivant, et comme tel périssable et renouvelable ». Cette composition s'avère différente selon les époques puisque sa forme est propre au style de jardin qu'elle représente : l'abondance de l'eau et des plantes parfumées dans les jardins islamiques, les carrés de simples des jardins clos du Moyen Âge, les perspectives et les jeux d'eau de ceux de la Renaissance, la symétrie et les topiaires des jardins « à la française », les courbes et les fabriques des jardins « à l'anglaise », la simplicité et l'invitation à la méditation des jardins japonais, le fonctionnalisme et l'éclectisme des jardins contemporains...

Les différentes formes ainsi que les fonctions que prend un jardin (d'agrément, nourricier, récréatif, social...) sont induites par la vision particulière que les hommes portent sur le monde qui les entoure (Bossier, Le Toquin, 2011). Comme le dit si bien la paysagiste Jacqueline Osty, « les dessins des jardins au fil des siècles reflètent à chaque époque le regard d'une société sur la nature, au gré des modes et des philosophies ayant cours » (Ligny, 2019). Et cette idée s'applique aussi bien pour les jardins privés que pour les parcs publics.

Aujourd'hui, notre société a pris conscience du rôle essentiel du végétal dans l'aménagement de nos territoires et de nos villes. Principalement parce que ces dernières, de plus en plus peuplées, sont touchées de plein fouet par le changement climatique et les autres conséquences de l'activité humaine : températures élevées, canicules, risques d'inondations, étalement urbain, pollution de l'air, de l'eau et des sols, érosion de la biodiversité... Autant de problématiques auxquelles le végétal peut apporter des solutions, notamment par le biais des services écosystémiques qu'il procure aux êtres humains (Colson, Laille, Provendier, 2013). Que ce soit en termes d'amélioration de la santé et du bien-être des citoyens ou de la contribution à la qualité des espaces publics, les bienfaits du végétal sont désormais reconnus. Les collectivités mènent ainsi davantage de politiques qui favorisent le patrimoine végétal existant ainsi que de nouvelles plantations : les élections municipales 2020 l'ont largement démontré, certains candidats faisant de l'écologie et du « retour de la nature » en ville des lignes directrices de leur programme.

Mais ce développement du végétal en ville résulte également des demandes des citoyens (Boutefeu, 2007) qui, de plus en plus acteurs dans l'espace public, aspirent à une meilleure qualité de leur cadre de vie : le confinement lié à la crise de la Covid-19 qui a marqué cette année 2020 l'a bien souligné, les citoyens ont besoin de renouer avec la nature et de profiter des espaces végétalisés, supports d'activités de loisirs, de promenades ou de rencontres.

L'habituelle opposition entre la ville et le végétal (voire la nature) a ainsi laissé place à la « ville-verte » ou la « ville-jardin ». Associés aux mesures mises en place par les professionnels du paysage afin de promouvoir le végétal en milieu urbain [1], ces termes contribuent à l'attractivité d'un territoire et à la valorisation de l'image de nombreuses villes.

La ville de Metz est par exemple qualifiée depuis de nombreuses années de « ville-jardin », que ce soit dans les discours des politiques et gestionnaires messins comme dans divers supports de communication et de promotion de la ville. Mais avec l'évolution de la société et les problématiques actuelles, nous pouvons nous demander si Metz « mérite » finalement/encore cette appellation.

Tout au long de ce mémoire, nous cherchons donc à établir dans quelle mesure la ville de Metz peut illustrer le concept de « ville-jardins ».

Il paraît ainsi intéressant de se demander comment et pourquoi ce concept a vu le jour : quelle a été l'évolution des espaces verts en Europe et à Metz ? Quelle définition peut-on aujourd'hui

donner au terme de « ville-jardins » ? Quels sont les avantages pour une collectivité d'obtenir cette appellation ?

Dans un premier temps, nous nous intéresserons donc à l'histoire des jardins et à l'apparition du terme « espaces verts » en Europe principalement. Cela nous permettra de mieux comprendre la dynamique qui anime ces espaces très diversifiés afin de définir adéquatement le terme de « ville-jardin ».

Dans un deuxième temps, nous examinerons d'abord l'histoire de la ville de Metz pour décrire l'évolution de ses espaces verts. Suivront ensuite les présentations d'un état des lieux du patrimoine végétal messin ainsi que des politiques et stratégies, liées aux espaces végétalisés, mises en place aujourd'hui.

Dans un troisième temps, nous analyserons les résultats obtenus afin d'établir de quelle manière Metz est et n'est pas une « ville-jardins » aujourd'hui : diverses observations, réflexions et propositions compléteront ce questionnement.

Ce travail est l'aboutissement de trois années d'apprentissage réalisées au sein du pôle Parcs, jardins et espaces naturels (PPJEN) de la ville de Metz. Le développement du projet « Jardins archipels » (expliqué par la suite) ainsi que de nombreux échanges avec les agents du PPJEN sont ainsi à l'origine de la réflexion de ce mémoire.

Celle-ci repose sur un travail bibliographique et une analyse personnelle, enrichie par des événements vécus, des expériences acquises au travers des projets réalisés ainsi que des échanges (centrés sur les questions évoquées précédemment) et des entretiens avec différents acteurs de la collectivité messine. Cette réflexion est également illustrée par plusieurs exemples, dont différents projets de la Ville de Nantes, qui, à travers ce mémoire, apparaît comme une référence en matière d'aménagements paysagers et de valorisation du végétal en milieu urbain.

Ce mémoire est finalement l'occasion de réaliser un diagnostic de l'état des espaces végétalisés messins et de la politique qui leur est appliquée au sein de la Ville de Metz.

Il se veut également une source de réflexions et de propositions, d'inspiration et d'encouragement, pour nourrir les discussions et les projets à venir de collègues accaparés par les missions du quotidien.

I. LA PLACE GRANDISSANTE DU VÉGÉTAL EN VILLE

1 : Intégrer le végétal au développement urbain

a) L'aménagement de promenades arborées :

L'histoire des espaces verts commence au XVII^e siècle, à l'époque où les jardins réguliers dits « à la française » occupent le devant de la scène de l'art des jardins. Éblouissant les courtisans et autres privilégiés ayant accès aux jardins du château de Versailles, les perspectives, la symétrie, les multiples jets d'eau et les topiaires sont devenus une référence en France comme en Europe.

En appliquant cette forte maîtrise de la nature à la conception d'avenues plantées pour prolonger les propriétés royales jusqu'à la campagne et aux forêts environnantes (Minaret, 2013), André Le Nôtre (1613-1700) est certainement le premier à introduire le végétal dans la construction de la ville, devenue une autre image (qu'un château) du pouvoir royal.

Puisque aménager la ville permet de la contrôler, de nombreuses réalisations voient le jour, principalement dans la capitale, faute de moyens : des places monumentales et des grandes perspectives sont créées tandis que des arbres y sont plantés, en isolé ou en alignement.

De nouveaux espaces sont aussi aménagés pour divertir le peuple (Mathis, Pépy, 2017). C'est le cas du mail qui accueille, dans un premier temps, le jeu du même nom (entre le croquet et le golf) et se compose d'un espace géométrique complètement dégagé hormis la plantation régulière de lignes d'arbres (Mollie, 2020). Après le déclin de ce jeu, le mail évoque finalement une simple promenade plantée.

Au XVIII^e siècle, le végétal cesse d'être un simple décor, la nature elle-même se transformant en source d'inspiration et de contemplation : les jardins irréguliers « à l'anglaise » supplantent l'ancien modèle de référence, trop rigide face au vent de liberté qui souffle à présent sur l'Europe.

En Angleterre, en France ou encore en Allemagne, les membres de la classe dirigeante, inspirés par la lecture des auteurs classiques et l'attrait du pittoresque, entament un voyage en Italie, appelé le « Grand Tour », une étape désormais essentielle dans l'éducation des gentilshommes de l'époque (Beruete, 2019). Cette mode se traduit alors par l'implantation de fausses ruines et d'autres sujets pittoresques dans ces nouveaux jardins tout en courbes qui, se voulant naturels, sont composés « d'une suite de scènes issues de la peinture de paysage » (Bénetière, 2000).

A l'époque, les premiers paysagistes anglais tels que William Kent (1685-1748) réalisent en effet des jardins en « plantant des tableaux » afin de les intégrer à la campagne alentour, donnant ainsi naissance à la notion de « paysage » et du « paysagiste ».

Dans les villes, cette envie de contempler la nature se manifeste par la création de promenades (*Figure 1*), des allées généralement bordées d'arbres en alignement et destinées à la promenade en attelage, à cheval ou à pied (Bénetière, 2000).

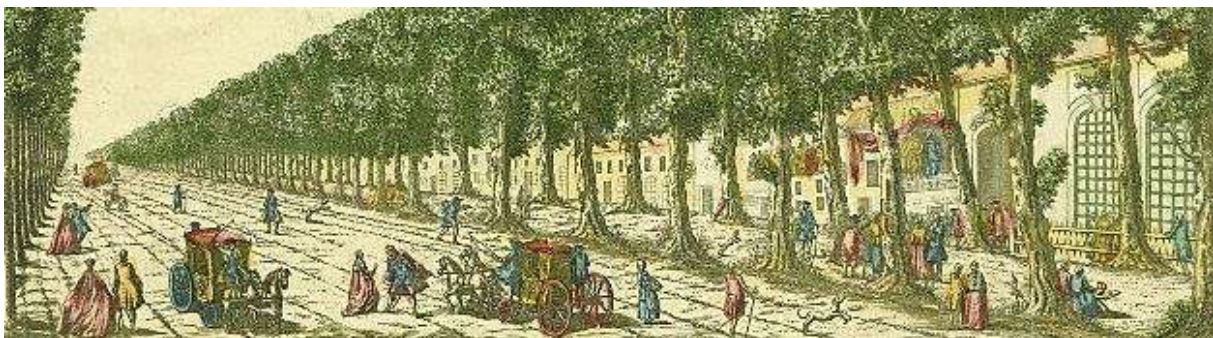


Figure 1 – Vue des boulevards prise du premier café près du Réservoir de la Ville, estampe, 1750

<https://cutt.ly/TfHdkTd>

Au-delà du plaisir de l'exercice, les membres de la bonne société s'y rendaient pour voir et être vus : les promenades étaient en effet de véritables lieux de rencontre adaptés aux modes et distractions de l'époque (Mollie, 2020).

Avec le sentiment de sécurité qui se développe dans les villes, ces nouveaux aménagements remplacent petit à petit les fortifications urbaines.

b) L'embellissement de la ville par le végétal :

Au XIX^e siècle, les villes, longtemps enclavées à l'intérieur de leurs enceintes fortifiées, se développent, principalement sous l'impulsion de la Révolution industrielle (1760 – 1840). Pour la majorité de la population rurale, les villes représentent désormais la modernité et l'espoir d'accéder à une vie meilleure en gagnant plus d'argent : les campagnes se vident, leurs habitants venant vendre leur force de travail dans les centres industriels ou miniers en échange d'un salaire, malheureusement, de misère (Beruete, 2019).

Cet exode rural est à l'origine de l'accroissement des villes où sont construits de nouveaux logements, équipements et infrastructures afin d'accueillir les nouveaux venus. L'urbanisation de cette période est de plus en plus incohérente et la qualité de vie se dégrade progressivement, les villes devenant « sales et dangereuses » (Duréault, 2013).

Trouver une manière d'assainir ces villes « malades » évolue en une nécessité : la végétation semble être une solution pour remettre de l'ordre dans le chaos urbain et les premières réflexions sur la fonction d'embellissement du végétal voient le jour (Minaret, 2013).

Des mesures sont ainsi mises en place pour déplacer certaines activités économiques polluantes (tannerie, boucherie...) et de grandes percées sont créées afin d'aérer le tissu urbain et de mieux y faire circuler l'air et l'eau. Enfin, les jardins et les boulevards permettent d'articuler les différents éléments de ces villes assainies (Mathis, Pépy, 2017).

Le Second Empire (1851-1870) donne aussi une impulsion à la restructuration des villes et spécialement à Paris : Napoléon III veut en faire une capitale moderne et resplendissante, à la mesure de son règne (Duréault, 2013).

Georges Eugène Haussmann (1809-1891), Adolphe Alphand (1817-1891) et Jean-Pierre Barillet-Deschamps (1824-1873) sont ainsi chargés des grands travaux nécessaires à la transformation de Paris (Prévot, 2016). La capitale est découpée en quartiers et de larges avenues y sont dégagées (Annexe I) afin d'accueillir différents réseaux d'assainissement et des alignements d'arbres (*Figure 2*) qui contribuent à l'aération de ces axes tout en y apportant une valeur esthétique (Minaret, 2013).



Figure 2 – Les aménagements haussmanniens durant le Second Empire

Balcon, boulevard Haussmann,
tableau de Gustave Caillebotte, 1880



Caserne de la Pépinière,
tableau de Gustave Caillebotte, 1878

Afin de gérer les travaux et d'en assurer la pérennité, un « service des Promenades et Plantations » est créé en 1855, assurant désormais la gestion et l'entretien des espaces publics destinés à recevoir des projets de jardins (Duréault, 2013). Car les travaux continuent

à Paris avec, sur d'anciennes carrières, décharges ou zones abandonnées, la création des parcs de Boulogne (1852), de Vincennes (1860) ou encore le parc des Buttes-Chaumont (1867), pour ne citer que les plus connus des aménagements du Second Empire.

De petits espaces ouverts au public sont également implantés dans les quartiers : généralement clos, agrémentés d'arbres, de pelouses et d'une aire de jeux (Minaret, 2013), les squares sont répartis sur l'ensemble de la ville afin d'être accessibles au plus grand nombre de citoyens. Conçus pour proposer aux habitants une alternative à l'insalubrité urbaine, ces squares offrent finalement les premiers véritables lieux de dépaysement et de détente, isolés par des plantations d'arbres qui en font des îlots de verdure en ville (Mollie, 2020).

L'idée « d'îlot végétal » et les aménagements haussmanniens connaissent un grand succès en France, à travers l'Europe et en Amérique (Mollie, 2020). Dans les autres villes françaises, ce succès se traduit par l'aménagement de parcs urbains du même type : les frères Denis et Eugène Bühler conçoivent le parc de la Tête-d'Or à Lyon et le parc Thabor à Rennes par exemple (Cardarely, Mereau, 2011-2012). Ces parcs publics ont pour structure la combinaison de plusieurs styles de jardins : ils allient le dessin régulier des jardins dits à la française à l'irrégularité du style anglais (Prévôt, 2016).

En Amérique du Nord, la création de Central Park à New York (achevé en 1873) illustre bien la volonté de concevoir des espaces végétalisés répondant aux principes d'hygiène, de mobilité et d'éducation populaire en vigueur à l'époque (Beruete, 2019).

Frederick Law Olmsted (1822-1903) est l'un des concepteurs de cet immense espace de nature artificielle intégré au tissu urbain : vastes pelouses, esplanades ombragées, bosquets, petites collines, allées piétonnes, pièces d'eau...

Ce « poumon vert » est également équipé d'un kiosque à musique, de serres, d'un observatoire et de diverses autres attractions et installations culturelles (Beruete, 2019). Le XIX^e siècle est en effet l'époque où les espaces végétalisés deviennent des cadres de festivités, de réjouissances et d'animations diverses : bals, feux d'artifices, foires d'attraction, ginguettes, parc à thème ou zoologique ... les jardins, théâtres du divertissement ordinaire, offrent délasserment et distractions (Mathis, Pépy, 2017).

Dans le même temps, certaines villes se voient dotées d'un système complet de jardins publics reliés par des coulées vertes, aussi appelées « parkways » (Mollie, 2020).

Olmsted applique ce concept à Boston, l'une des plus anciennes villes américaines, qui se pare de son célèbre « collier d'émeraude » reliant le parc Boston Common au Franklin Park ainsi que 9 autres parcs urbains sur 445 hectares environ (Figure 3).



Figure 3 – Le plan du « collier d'émeraude » à Boston <https://cutt.ly/NgiMYIE>

« Ces espaces de nature, reliés entre eux, sont conçus pour structurer et accompagner le développement de la ville. L'enjeu est d'offrir un système de promenades aux citoyens et de favoriser une meilleure circulation de l'air » (Romeyer, 2018).

Ce « système de parcs » est importé en France par Jean-Claude Nicolas Forestier (1861-1930) qui préconise la réalisation, du centre-ville aux périphéries lointaines, de terrains de récréation, de petits parcs et de jardins de quartiers, de grands parcs urbains puis de grandes réserves protégées.

Tous ces lieux de détente reliés par des avenues-promenades serviront par la suite de principe de base à la reconstruction des villes et au concept des cités-jardins (Mollie, 2020).

c) Les cités-jardins, de nouvelles villes :

La fin du XVIII^e siècle voit s'élever des oppositions à la mécanisation et à la concentration urbaine induites par la Révolution industrielle : des cités ouvrières sont construites afin d'améliorer les conditions déplorables dans lesquelles vit et travaille la classe ouvrière (salaire de misère, logements délabrés et surpeuplés...).

L'idée d'une ville où il est possible de retrouver le charme de la campagne se concrétise davantage au XIX^e siècle, notamment avec les réflexions de l'urbaniste anglais Ebenezer Howard (1849-1923) : il faut bâtir une ville dans un jardin plutôt qu'une ville avec des jardins (Beruete, 2019).

Howard propose une cité-jardin autonome, accueillant un maximum de 30 000 habitants et prenant une forme circulaire (*Figure 4*). En son centre sont implantés les bâtiments publics (hôpital, musée, théâtre, école et hôtel de ville) entourés d'un parc tandis qu'en périphérie du cercle, entre ville et campagne, se trouvent les usines et entreprises qui sont desservies par un chemin de fer circulaire (Tchékémian, 2007). L'entre-deux de ces zones est délimité par des avenues le long desquelles sont installées des bandes d'habitations alternant avec des bandes d'espaces plantés (Di Pietro, Medhi, Weber [et al.], 2012).

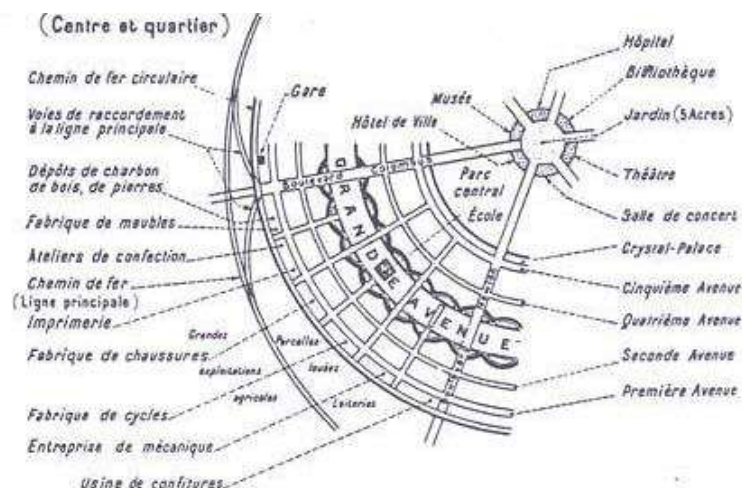


Figure 4 – Diagramme d'une cité-jardin, Ebenezer Howard <https://cutt.ly/KfHdx5f>

Ce concept est d'abord mis en œuvre en Angleterre, dans la banlieue de Londres, avec la construction de cités-jardins à Letchworth et à Hampstead à partir de 1904 [2].

En France, de nouvelles villes suivant le même principe sont construites après la Première Guerre mondiale, au moment de la reconstruction du pays.

Henri Sellier, administrateur de l'Office Public d'Habitation à Bon Marché du Département de la Seine (OPHBMS), impulse ainsi la construction de cités-jardins en banlieue parisienne.

À Stains par exemple, une cité-jardin est construite à partir de 1921 pour accueillir les familles des ouvriers qui travaillent dans les usines situées dans les environs.

Conçue par les architectes Eugène Gonnot et Georges Albenque, elle est implantée sur les 26 ha du domaine de l'ancien château de ce bourg rural et son plan général forme une toile d'araignée (Figure 5). Les logements collectifs, dont les rez-de-chaussée accueillent des commerces, se concentrent sur de larges avenues rectilignes qui rayonnent autour d'une place centralisant les équipements (mairie, cinéma, école...). Des rues courbes et plus étroites ainsi que des placettes sont bordées de pavillons tandis que des chemins se faufilent entre les jardins pavillonnaires pour atteindre les cœurs d'îlots, composés de grands espaces verts et de jardins familiaux.

La cité-jardin de Stains compte environ 1640 logements dont 472 pavillons, munis d'un confort alors inhabituel à l'époque (eau courante, cabine de douches, chauffage...). La diversité des formes du bâti (13 types de pavillons et 6 types de logements collectifs) et des matériaux (briques, enduits colorés, tuiles...) assure l'absence de monotonie dans cette nouvelle ville où le végétal renforce la hiérarchisation des espaces [2].

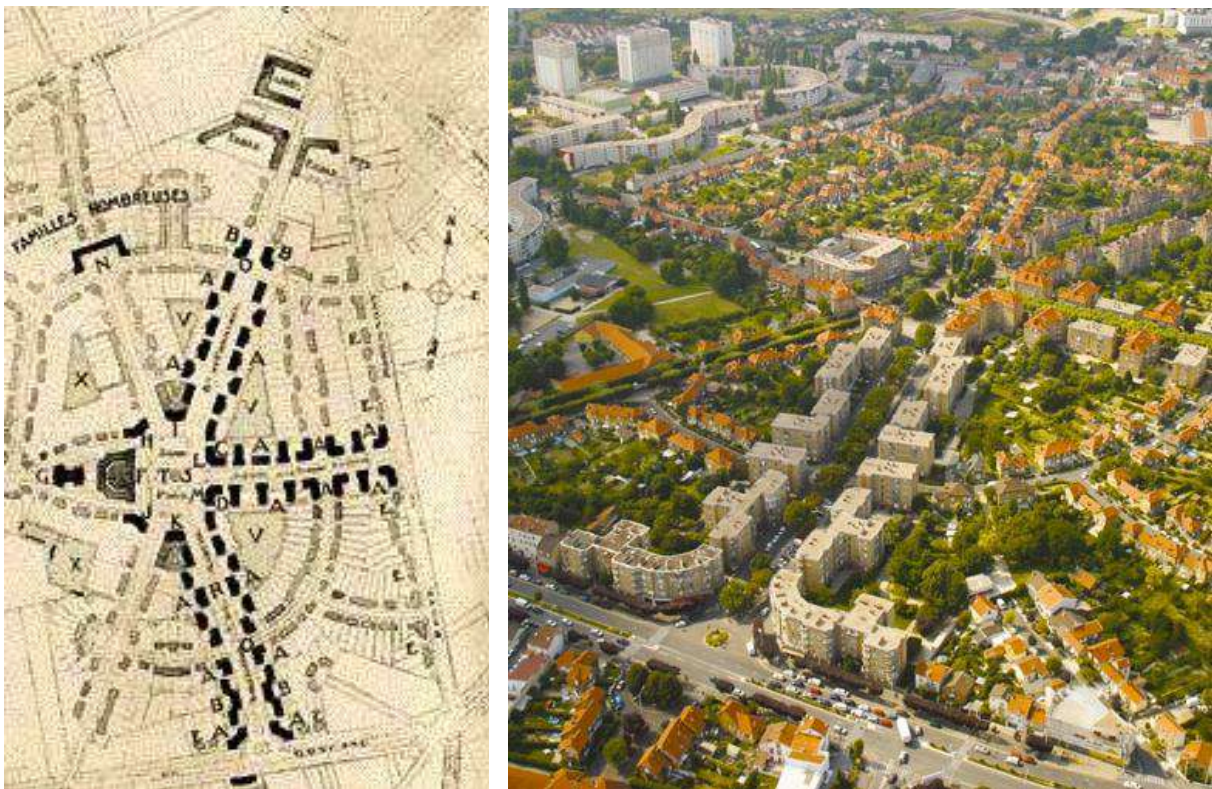


Figure 5 – Plan (1920) et vue aérienne (2009) de la cité-jardin de Stains <https://cutt.ly/EgoHqtP>

La cité-jardin peut ainsi être définie comme un « ville dont le développement s'inscrit dans un tracé de jardin » le volume végétal en assurant la cohérence (Mollie, 2020).

S'il se produit des décalages entre la théorie et la pratique, ce concept est une étape essentielle dans la pensée urbanistique qui influencera par la suite l'aménagement de nombreuses villes (Beruete, 2019). En France, la fin des années 1960 voit ainsi se dessiner le concept de « ville nouvelle » qui vise l'exemplarité en matière de qualité de vie tout en répondant au malaise des grands ensembles et à l'isolement de l'habitat pavillonnaire (Pachaud, 2006). Il ne s'agit donc plus seulement de bâtir une ville entière où chacun peut vivre et travailler, mais plutôt de construire de nouveaux quartiers rattachés aux communes existantes (Mathis, Pépy, 2017).

d) Le verdissement des villes

Au début du XX^e siècle, les jardins publics continuent de se démocratiser, contribuant au délassement des classes moyennes et ouvrières qui vont au parc pour se promener, jouer ou pique-niquer (Beruete, 2019) : la population recherche avant tout des espaces de loisirs et

un cadre de vie agréable (Cardarely, Mereau, 2011-2012). Les jardins deviennent donc fonctionnalistes, leurs formes étant conditionnées par leurs usages : détente, sport, rassemblement de foule, spectacles, jeux pour les enfants...

Ce début de siècle voit aussi l'émergence de mouvements artistiques (cubisme, art déco...) à l'origine d'un mélange des genres et de nouveaux matériaux (béton armé, acier laminé, verre plat...) qui vont être utilisés par l'architecture moderne (Beruete, 2019). Celle-ci résulte également des deux guerres mondiales qui ont marqué le XX^e siècle : après ces événements, les préoccupations de la société sont en effet principalement tournées vers la reconstruction. L'urbanisation galopante qui s'empare des villes entraîne alors la construction de grands ensembles, induisant l'apparition « d'espaces verts » (Prévôt, 2016).

Inventé par le ministère de l'Équipement en 1960, ce terme définit les espaces accompagnant les nouvelles constructions (Richard, 2013) : non bâtis, ouverts au public et gérés par les Villes, ces espaces sont en fait destinés à combler les vides (Colleu-Dumond, 2019). Réalisées dans un premier temps dans l'urgence, les barres d'immeubles et les logements collectifs vont petit à petit introduire ces espaces verts, surtout par l'influence du travail novateur de certains architectes contemporains.

Par exemple, Charles-Édouard Jeanneret-Gris (1887-1965), plus connu sous le pseudonyme « Le Corbusier », conçoit la ville comme un grand parc où de hauts immeubles construits sur pilotis sont accompagnés d'espaces plantés pour laisser passer l'air et la lumière : pour lui, « le soleil, la verdure et l'espace sont les trois matériaux de l'urbanisme » (Mollie, 2020). La Cité Radieuse (*Figure 6*) qu'il image à Marseille illustre bien un autre de ses principes qui consiste à la séparation du milieu urbain en zones répondant à 4 fonctions prépondérantes : habiter, travailler, circuler et recréer (Di Pietro, Medhi, Weber [et al.], 2012).



Figure 6 – La Cité Radieuse vue du ciel et de profil, Le Corbusier, 1952 <https://cutt.ly/1fHdc4H>

Si les grands projets de reconstruction des années 50-60 induisent l'augmentation du nombre d'espaces verts, celle-ci n'est que quantitative car les espaces sont uniquement appréciés en termes de mètre carrés par habitants (Cormier, 2015). Cette absence de réflexion qualitative n'améliore pas la qualité des espaces publics qui, n'étant principalement aménagés que selon des modèles préconçus, se banalisent et finissent délaissés par les usagers (Minaret, 2013).

Ce problème d'homogénéité des espaces touche également les lotissements pavillonnaires qui se sont fortement développés durant les années 1960, envahissant la campagne (Mathis, Pépy, 2017). En effet, ces logements répondent à la nouvelle aspiration de la population de posséder une maison individuelle et à la recherche d'un cadre de vie plus agréable. D'autant que de nouveaux moyens de transport, la voiture notamment, permettent de s'affranchir de la distance entre son logement et son lieu de travail (Tchékémian, 2007).

2 : Favoriser le végétal et préserver la nature en ville

a) La fin de l'opposition ville-nature

Si les jardins de ces nouveaux quartiers sont très standardisés du fait de la restriction des variétés végétales (essentiellement des rosiers) créées par les pépiniéristes à l'époque, leurs propriétaires s'y réfugient avec plaisir afin de fuir l'agitation urbaine (Prévôt, 2016).

Les habitants des logements collectifs ont quant à eux la possibilité de cultiver un jardin parmi l'une des nombreuses parcelles de jardins familiaux (autrefois appelés « jardins ouvriers ») qui se développent fortement depuis le XIX^e siècle. Ces lopins de terre mis à disposition des ouvriers, gratuitement ou en échange d'une modeste somme, permettaient à ces derniers de cultiver des légumes pour avoir une source complémentaire de revenus, tout en offrant « une activité saine et morale » qui les éloignaient des tavernes (Prévôt, 2016). À l'époque, ces jardins se révélaient également être l'une des seules possibilités pour les ouvriers issus du monde rural de retrouver un peu de leurs racines (Beruete, 2019).

Mais après la Seconde Guerre mondiale, le passage d'une société de pénurie à une société de consommation de masse va réduire considérablement la valeur de ces jardins nourriciers au profit d'espaces verts dédiés aux loisirs (Duréault, 2013). Dans les années 1970, des bases de loisirs et de plein air (terrains de sports, activités nautiques...) sont en effet créées en périphérie des villes (Cararely, 2011-2012) afin de satisfaire les citoyens qui souhaitent profiter de leurs congés pour se reposer du monde urbain et du travail (Prévôt, 2016).

Ce regain d'intérêt pour la nature se traduit également par la conception de « plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension » (Mathis, Pépy, 2017) menée par les Villes qui souhaitent améliorer leur cadre de vie ainsi que leur image. Pour cela, elles participent notamment au concours national des Villes et Villages fleuris créé en 1959, le fleurissement étant devenu un moyen d'accueillir et d'attirer visiteurs et étrangers.

Les années 1970 voient aussi s'instituer la notion de propreté urbaine avec des surfaces engazonnées, des arbres et des fleurs bien entretenus grâce à l'utilisation de produits chimiques et phytosanitaires (Lemouzy, Pioud, 2019). La mode est aux corbeilles (massifs de forme bombée) de fleurs colorées (plantes tropicales, bulbes, chrysanthèmes...) et à la mosaïciculture, une pratique coûteuse et nécessitant un entretien soigné puisqu'elle consiste en l'assemblage de plusieurs types de plantes à croissance basse dans un tracé symétrique. Ces nouveautés sont permises par l'amélioration de l'horticulture : l'avènement de la serre, survenu à la fin du XVIII^e siècle, les progrès techniques, les nouvelles pratiques des pépiniéristes et obtenteurs ainsi que la création de sociétés d'horticulture contribuent aussi à la démocratisation du jardinage (Prévôt, 2016).

La fin de l'opposition de la ville à la nature se manifeste fortement dans les années 1980 par la composition de jardins contemporains et urbains qui accordent encore plus de place au végétal. De grands concours internationaux sont lancés, stimulant la pensée paysagère ainsi que la naissance de nouveaux concepts : les paysagistes deviennent davantage reconnus, notamment grâce au regard novateur sur le végétal qu'ils apportent dans les projets, utilisant parfois des nouvelles espèces et osant des innovations surprenantes afin d'éviter l'uniformisation des jardins (Colleu-Dumond, 2019).

Conjuguant art, détente et sport, le parc de la Villette est par exemple aménagé en 1983 tandis que le parc André-Citroën aménagé en 1985 se compose de plusieurs jardins de proximité, d'une promenade ombragée et d'un espace ouvert sur le ciel. Un jardin de l'Atlantique vient même prendre possession du toit de la gare Montparnasse dans les années 90 (Prévôt, 2016). La Maison Hundertwasser (*Figure 7*) est un autre aménagement qui ne laisse pas indifférente la société de l'époque. Réalisée à Vienne par l'architecte autrichien Friedensreich Hundertwasser (1928-2000), elle est en fait un immeuble autrefois abandonné sur les façades duquel sont insérées des structures irrégulières et colorées tandis que le toit est végétalisé. Dans une autre de ses réalisations, il va jusqu'à rendre accessibles aux promeneurs les toits des « maisons collines » [3] du village thermal de Blumau (*Figure 7*).



Figure 7 – Réalisations de Friedensreich Hundertwasser <https://cutt.ly/GfHdvZ4>

Maison Hundertwasser à Vienne, 1983 -1986

Village thermique de Blumau, 1993-1997

A la fin du XX^e siècle les mentalités changent. En réponse aux décorations florales, évoquées précédemment, qui paraissent pour certaines personnes de « mauvais goût », les plantes vivaces et indigènes des jardins d'autrefois sont réhabilitées et installées dans des massifs plus naturels valorisant davantage leurs formes et leurs couleurs : le mixed-border, inventé par Gertrude Jekyll (1843-1932) laisse en effet aux plantes la liberté de se développer et de se mélanger dans une harmonie chromatique étudiée (Prévôt, 2016).

A l'aube d'un nouveau siècle, une prise de conscience de la fragilité du milieu naturel se dessine : la déforestation, la disparition d'espèces animales et végétales ainsi que le changement climatique (Prévôt, 2016) sont les sujets des discussions du Sommet de la Terre qui se déroule à Rio de Janeiro en 1992 (Meyer-Grandbastien, 2019). La population commence également à porter attention à la qualité de l'environnement : la pollution de l'air et de l'eau, les substances toxiques et les gaz à effet de serre sont devenus des sources d'inquiétude marquant le déclenchement d'une nouvelle ère du développement urbain (Tchékémian, 2007).

b) Le maintien de la nature et de la biodiversité en ville

Les conditions de vie du végétal en ville sont très difficiles : une « agglomération d'au moins 2 000 habitants ayant des activités professionnelles diversifiées » (définition du *Larousse*) présente en effet de nombreuses contraintes telles que des sols saturés par des réseaux, des îlots de chaleur ou une pollution lumineuse (Mollie, 2020). Parfois, le végétal est même considéré comme gênant en milieu urbain à cause des chutes de ses feuilles, de son ombre, de ses racines fissurant le revêtement des sols, des allergies qu'il provoque...

De plus, une multitude de facteurs, tous liés aux activités humaines, tendent à modifier, fragmenter ou détruire les habitats de nombreuses espèces, contribuant ainsi à la diminution de la biodiversité (Grandcolas, Pellens, 2017). Les espaces végétalisés, souhaités ou délaissés, apparaissent alors comme des refuges pour la biodiversité qui persiste en milieu urbain. Celle-ci représente l'ensemble des « espèces animales, végétales et fongiques ainsi que les micro-organismes présents dans les villes et autres espaces anthropisés » mais peut être divisée en deux catégories : les espèces indigènes qui trouvent dans les villes des conditions de vie favorables (vestiges d'un habitat naturel ou inféodées aux milieux créés par l'homme) ainsi que les espèces domestiquées, généralement exotiques, qui ont été introduites, volontairement ou non, et se sont naturalisées (certaines devenant aussi invasives). Toutes ces espèces rendent de nombreux services écosystémiques à l'être humain : régulation thermique et du cycle de l'eau, services culturels et récréatifs, stockage du carbone... (Clergeau, Muller, Rouhan, 2018).

La reconnaissance de l'existence et de l'intérêt scientifique de cette biodiversité a fait émerger « l'écologie urbaine », qui peut être définie comme l'étude de l'évolution simultanée des systèmes humains et écologiques dans les villes (Meyer-Grandbastien, 2019).

Ainsi, la ville apparaît à présent comme un écosystème habité par des citoyens. De nombreuses actions sont mises en place afin de préserver le végétal, élément essentiel de cet écosystème. Une nouvelle méthode de gestion est développée en France afin de laisser les plantes spontanées se développer : appelée « gestion différenciée », elle consiste à adapter l'intensité et la fréquence de l'entretien d'un espace selon son usage. Elle a notamment été mise en place pour solutionner les problèmes de gestion qu'entraînait l'abandon de l'usage des produits phytosanitaires depuis la publication de la loi Labbé en 2017 (Meyer-Grandbastien, 2019).

Les lois Grenelle 1 et 2 (2007 et 2009) rendent aussi obligatoire l'intégration de la trame verte et bleue dans les documents de planification que sont le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) et le PLU (Plan local d'urbanisme). Cette trame est composée de taches d'habitat et de corridors écologiques et assure la dispersion des espèces vers les réservoirs de biodiversité au sein du tissu urbain (Collectif, 2016).

Depuis 2010, une nouvelle forme de bâti qui tend vers la transition écologique est devenue populaire : l'écoquartier. S'inscrivant dans la logique du développement durable, il est construit afin de limiter la consommation d'énergie de ses habitants et préconise l'utilisation des mobilités douces à la place de la voiture par exemple [4].

Les collectivités encouragent aussi les habitants à végétaliser les rues en autorisant les plantations sur le trottoir, en bordure de clôtures ou au pied des façades (Prévôt, 2016).

Aujourd'hui, la mode est à la végétalisation des villes mais les services techniques des collectivités ne sont désormais plus les seuls à intervenir sur l'espace public : les habitants participent de plus en plus à l'aménagement de leur cadre de vie.

c) Une demande de végétal et une participation citoyenne croissantes

Le besoin d'un cadre de vie de qualité est aujourd'hui au cœur des préoccupations des citoyens (Lemouzy, Pioud, 2019). En effet, selon une enquête de l'Unep (Union nationale des entreprises du paysage) réalisée en 2016, 6 Français sur 10 pense que la création de nouveaux espaces verts doit être une priorité des collectivités (Unep, 2016).

Cette demande de végétal est motivée par les bienfaits qu'il offre mais également par les fonctions multiples revêtues par les espaces végétalisés : lieu de détente et de promenade, terrain de jeux, aire de pique-nique... Ces espaces sont des lieux d'échanges et de rencontres, un endroit où les citoyens peuvent rompre leur isolement et nouer des liens sociaux. Les aires de jeux et les installations sportives (terrains de basket ou de foot, skate-park...) sont notamment des aménagements très sollicités par les enfants ou les adolescents, qui sont bien souvent les déclencheurs des sorties en famille (Boutefeu, 2007).

Le confinement mis en place cette année afin de freiner le développement de l'épidémie de la Covid-19 a entraîné la fermeture par arrêtés des parcs et jardins clos et de l'espace public : l'impossibilité d'accéder à des espaces végétalisés a ainsi été bien difficile à accepter pour les citoyens ne jouissant pas d'un jardin privatif ou d'un square situé à moins d'un kilomètre de chez eux (Bailly, Bonnaud, Clergeau [et al.], 2020).

En plus de végétaliser leur rebord de fenêtre ou leur balcon, les habitants des villes essaient aujourd'hui de consommer plus local et sont demandeurs de jardins familiaux (*Figure 8*) ou partagés afin d'avoir la chance de cultiver certains aliments eux-mêmes (Martin, 2019).

Ces 30 dernières années ont en effet vu émerger l'agriculture urbaine qui peut être définie comme une agriculture localisée dans ou à proximité d'une ville et dont les produits sont majoritairement consommés par citoyens (Mathis, Pépy, 2017).

Parcelles en franges urbaines ou dans des espaces insérés au tissu urbain, murs et toits végétalisés (*Figure 8*)... L'agriculture urbaine prend des formes variables et favorise les échanges sociaux et culturels parmi les citoyens qu'elle rassemble.

Ces jardins familiaux ou partagés permettent aussi aux habitants de se réapproprier des espaces urbains (Pulliat, 2016), constituent des réservoirs de biodiversité et participent à l'embellissement d'une ville puisqu'ils occupent généralement des terrains jusque-là délaissés par l'urbanisation (Minaret, 2013).



Figure 8 – Jardins familiaux à Montpellier et toiture végétalisée à Paris
<https://cutt.ly/zfHdy4d> <https://cutt.ly/kfHdi14>

Aujourd'hui, diverses initiatives citoyennes (que nous évoquerons par la suite) permettent aux citoyens de s'exprimer et de participer à la prise de décisions dans le cadre de projets d'aménagements qui seront finalement mieux acceptés et respectés (Minaret, 2013). Dans ce contexte, il est logique que la destruction du végétal en ville provoque parfois des réactions outragées de la part des habitants (Long, Tonni, 2012), celui-ci faisant l'objet d'attachement émotif ou d'incarnations politiques (Mathis, Pépy, 2017). Les citoyens n'hésitent plus à s'exprimer et les services techniques des collectivités doivent depuis plusieurs années répondre à de nombreuses questions et doléances.

d) La communication et l'animation au service du végétal

La demande de nature en ville s'accompagne bien souvent d'une envie de verdure, de végétal sans aucune nuisance (branches d'arbres non taillées, pelouses trop hautes, présence d'insectes, déjections animales...). De plus, l'évolution des pratiques d'entretien tend à laisser la végétation spontanée s'installer, ce qui n'est pas au goût de nombreux citoyens qui y voient un manque concret d'entretien.

Étonnement, lorsque les plantes spontanées ne sont pas stigmatisées, c'est parce qu'elles passent généralement inaperçues aux yeux des citoyens pressés (Long, Tonni, 2012).

La population urbaine est effectivement de plus en plus déconnectée de la nature et avec l'extension du numérique, les citoyens finissent par l'observer et la comprendre par l'entremise des médias, des livres ou du cinéma (Martin, 2019) ce qui réduit fortement leurs connaissances en la matière.

Le végétal présentant un intérêt pédagogique indéniable (Clergeau, Muller, Rouhan, 2018), il permet de sensibiliser les habitants des villes à l'environnement, aux fonctionnements et à la fragilité des écosystèmes (chaînes alimentaires, espèces invasives, recyclage de la matière organique...). Comme le dit l'adage, « on protège mieux ce que l'on connaît bien » et l'acquisition de ces connaissances permet aux citoyens de passer du rôle de spectateur à celui d'acteur, tout en limitant les incivilités et le vandalisme dans les espaces végétalisés (Acerbi, Cornet, Legenne [et al.], 2015).

De nos jours, la communication et l'animation sont donc essentielles pour induire cette prise de conscience. Elles sont utilisées pour réaliser les actions de sensibilisation du public menées par les collectivités afin de changer les mentalités. Toute action des services des espaces verts est l'occasion de renouer le contact entre le public et les plantes (Minaret, 2013). Les habitants sont d'ailleurs demandeurs et de plus en plus de visites pédagogiques dans les jardins botaniques, d'expositions ou d'autres événements liés au végétal sont organisés afin de promouvoir le jardinage et ses bonnes pratiques.

En 2002, le ministère de la Culture et de la Communication a d'ailleurs initié, en collaboration avec le Comité des parcs et jardins de France, les « Rendez-vous aux jardins » qui permettent aux visiteurs de découvrir chaque année plus de 1 500 jardins remarquables publics ou privés (Cardarely, Mereau, 2011-2012).

Autre exemple, les jardins éphémères attirent de très nombreux visiteurs chaque année et s'ils sont le résultat d'un travail réfléchi et qu'ils font transparaître une dimension intellectuelle et culturelle à travers divers moyens de communication (journaux, réseaux sociaux, sites internet, panneaux et affichage sur site...), ils peuvent sensibiliser au végétal et permettre aux amateurs de se familiariser avec les plantes [5].

Pour proposer tout cela, les collectivités peuvent s'appuyer sur les réseaux de professionnels du paysage mis en place ces dernières années tels que Plante & Cité, l'Observatoire des villes vertes, l'Unep ou encore Hortis (Meyer-Grandbastien, 2019).

Ces réseaux permettent des échanges d'expériences, la mutualisation de connaissances et d'études scientifiques, la sensibilisation des élus et des décideurs sur l'importance du végétal [6] ou bien de développer la réflexion sur les perspectives de la ville verte en France [1].

Ils organisent aussi plusieurs concours pour valoriser les aménagements paysagers en faveur du végétal en milieu urbain. « Les Victoires du Paysage » récompensent ainsi chaque année des réalisations exemplaires : aménagements urbains, créations de jardins ou de parcs, gestion de zones humides, rénovation de quartier, construction d'infrastructures...

La communication est donc aussi un moyen de valoriser l'image d'une ville et son engagement.

3 : Imaginer des « villes-jardins »

Cette partie présente les 4 critères qui définissent le concept « actualisé » de ville-jardin tel qu'il est perçu dans ce mémoire. Si elle est différente de la cité-jardin qui reflétait les préoccupations de la société des XIX^e et XX^e siècles, la ville-jardin représente aujourd'hui encore un idéal : l'architecte-paysagiste rêve (toujours) d'une ville qui ressemblerait à un jardin (Mollie, 2020).

a) Un patrimoine végétal valorisé et valorisant

De nos jours, les collectivités assurent la gestion et l'entretien de leur patrimoine végétal ainsi que son animation (décorations, festival, fête des plantes...) et sa valorisation auprès des riverains, des touristes ou des futurs habitants. Car dans un contexte de concurrence entre les territoires, motivé par la décentralisation et la mondialisation des échanges économiques, les citoyens ont la capacité de choisir leur localisation résidentielle et privilégient souvent les communes attractives répondant à leurs attentes en termes de qualité de cadre de vie (Collectif, 2011). Or, il est aujourd'hui reconnu que les aménagements paysagers participent à l'attractivité d'un territoire : un parc prestigieux peut constituer un motif de visite (Mathis, Pépy, 2017) et plus de 8 Français sur 10 considèrent qu'habiter à proximité d'un espace vert est un critère important (Unep, 2016)

En effet, généralement les espaces végétalisés participent à l'attractivité globale d'une ville, les touristes n'y venant pas dans l'objectif explicite de les visiter, mais certains, jardins exceptionnels ou faisant partie du patrimoine culturel, font partie des visites incontournables (Vidrile, 2016) qui permettent de découvrir et de pratiquer une ville. Certaines municipalités intègrent donc le végétal dans leur stratégie de différenciation et de développement touristique : elles diversifient leurs offres touristiques ou offrent une expérience de ville positive en multipliant les espaces de convivialité afin de capter de nouvelles cibles (Vidrile, 2016).

Le meilleur exemple est sans doute la ville de Nantes : associée à la culture et à la créative, l'offre de nature occupe une place considérable dans l'attractivité de la ville.

S'étirant sur 12 kilomètres et matérialisé par une ligne verte tracée au sol (*Figure 9*), le parcours pérenne « Le Voyage à Nantes » (Annexe II) guide le visiteur d'un monument à une ruelle historique, d'un parc à un œuvre d'art, d'éléments incontournables du patrimoine nantais à des espaces méconnus [7]. Reconverties en grands sites paysagés, les friches industrielles (anciens chantiers navals) de l'Île de Nantes accueillent aujourd'hui le projet artistique des Machines de l'Île (*Figure 9*) ainsi que des animations (spectacles vivants, décorations de Noël, fête de la science...) qui complètent ce dispositif [8].



Figure 9 – Le végétal, un élément essentiel du « Voyage à Nantes »

Ligne verte dans les rues de Nantes
<https://cutt.ly/SfHFQ3z>

L'une des Machine de l'île de Nantes
<https://cutt.ly/RfHFCtj>

Les collectivités peuvent également valoriser leur patrimoine végétal à travers différents concours mis en place par les réseaux des professionnels du paysage. Par exemple, l'Observatoire des villes vertes dévoile tous les 3 ans depuis 2014 le Palmarès des villes vertes (Annexe III) qui dresse un état des lieux de la place des espaces verts en ville en étudiant la politique de végétalisation des 50 plus grandes villes de France [1].

Le Concours des Villes et Villages Fleuris permet également de récompenser le travail des collectivités engagées dans l'embellissement du cadre de vie. Évoluant avec son temps, le label CNVVF est devenu une démarche d'accompagnement favorisant les échanges et retours d'expérience ainsi qu'un véritable outil de planification et de gestion communale. Autrefois centrés sur la qualité esthétique du fleurissement, les critères d'attribution du label ont progressivement laissé une place plus importante à la manière d'aménager l'espace urbain et de gérer les espaces paysagers (Lemouzy, Pioud, 2019).

Améliorer l'image d'une commune consiste finalement à faire évoluer les regards du public qui est fortement influencé par les impressions se dégageant des espaces publics. Ces derniers doivent donc être attractifs par rapport aux services et fonctions qu'ils proposent tout en étant accueillants et libres d'usage pour que les habitants se les approprient (Collectif, 2011).

Ces stratégies de valorisation doivent avant tout pouvoir s'appuyer sur une véritable ambition (Vidrile, 2016) municipale de reconnaissance et de développement d'un urbanisme végétal.

b) Un urbanisme durable et végétal

L'aménagement des territoires par le végétal suppose une réflexion en amont d'un projet, chose qui est aujourd'hui trop peu mise en place [6]. Pourtant, les espaces végétalisés devraient être le point de départ de plus nombreux programmes architecturaux car les créations de jardin ou de promenade fixent fréquemment la direction du développement urbain (Mollie, 2020). L'architecte belge Luc Schuiten précise même que « le vivant doit pouvoir accompagner une construction » et qu'il « devrait avoir une place prépondérante dans la ville » (Schuiten, 2014). D'autant plus que dans le contexte actuel, une ville végétale pourrait rendre acceptable l'indispensable densité qu'il est nécessaire de mettre en place afin de lutter contre la minéralisation de terres agricoles ou naturelles (Cormier, 2015).

S'il faut « refaire la ville sur la ville », la notion de ville verte inclue aussi d'autres enjeux tels que favoriser les mobilités douces (pistes cyclables, promenades piétonnes, tramway et bus), recycler les déchets, développer le compostage et améliorer la gestion de l'eau, limiter la consommation d'énergie ou encore construire des bâtiments durables (Colleu-Dumond, 2019). Autant d'objectifs auxquels l'urbanisme durable et végétal peut répondre.

Aujourd'hui l'expérience et les techniques contemporaines garantissent en effet la pérennité d'immeubles-jardin, surtout lorsque l'architecte a créé dès le début des conditions favorables

à la mise en place de toits ou de terrasses jardinés. À l'image de la façade du Musée du quai Branly à Paris (Annexe IV) conçu par Patrick Blanc, les murs végétaux connaissent aussi un grand succès. Mais si leur effet est impressionnant, la mise en œuvre et l'entretien constant sont coûteux : les plantes grimpantes constituent en revanche un mur végétal tout aussi séduisant et plus pérenne (Mollie, 2020).

Les deux tours « Bosco Verticale » (Figure 10) représentent un bon exemple des nouvelles constructions qu'il est possible de réaliser au XXI^e siècle. Construites à Milan en Italie en 2014, les balcons de ces deux immeubles sont végétalisés : « pour chaque habitant d'un immeuble, il y a environ deux arbres, 10 arbustes et 40 plantes » précise Stefano Boeri, l'architecte de ce projet.

Si les défis à relever sont nombreux dans ce type de construction (taille et structure des balcons, fixation des racines, poids et composition de la terre...) d'autres immeubles plus ou moins végétalisés existent ailleurs dans le monde, notamment à Paris et à Singapour [9].



Figure 10 - Les deux tours végétalisées « Bosco Verticale » à Milan

<https://cutt.ly/YfH6zAj>

<https://cutt.ly/YfH54mf>

En France, le gouvernement a lancé diverses opérations encourageant les aménagements paysagers urbains. Le programme « Action Cœur de Ville » lancé en 2018 en est une : l'objectif est de revitaliser les centres de villes moyennes, désertées par leurs habitants ou les commerces. Une somme de 5 milliards d'euros sera investie sur 5 ans pour la réalisation de 222 projets, traitant de l'habitat, de l'activité économique, des mobilités, du patrimoine et de l'espace public, devraient ainsi permettre de redynamiser les centres-villes français [10].

La ville d'Angers a bénéficié de cette aide pour la réalisation du projet « Cœur de Maine » qui consiste à renforcer le centre de l'agglomération et permettre aux Angevins de redécouvrir les rives de la Maine (Annexe V) : un vaste ensemble d'espaces publics et paysagers accueillera ainsi une grande diversité d'usages et recouvrira une partie des voies de circulation qui longent les berges [11].

1^{ère} ville verte de France (selon le Palmarès 2020 de l'Observatoire des villes vertes) Angers a complètement intégré une politique végétale aux projets municipaux. En 2018, elle a lancé « Imagine Angers », un appel à projets urbains innovants visant à l'aménagement de 5 autres sites stratégiques de la ville : aménagement des promenades Jean Turc et du Bout-du-Monde, réhabilitation de l'avenue Jeanne d'Arc... Pour végétaliser ces espaces, la Direction Parcs, Jardins et Paysages s'est dotée d'un schéma directeur des aménagements paysagers, un outil d'orientation qui vise à faire évoluer le fleurissement en apportant une identité aux quartiers angevins [12].

Car la déclinaison d'une politique en faveur du végétal suppose que les collectivités disposent d'un plan d'ensemble servant de référence. Cela permet de coordonner les différents projets destinés à améliorer le cadre de vie à l'échelle d'un quartier ou de la commune et donc d'obtenir un projet urbain cohérent (Boutefeu, 2007).

c) Des espaces végétalisés reliés par une trame verte et un projet d'ensemble

Étant donné leur localisation, les espaces verts sont souvent au centre des activités de la vie urbaine, constituant un lieu de passage et permettant de relier certains points dans la ville. Or, le parcours réalisé pour se rendre dans les espaces végétalisés fait partie de la promenade (Minaret, 2013).

Le citoyen consentant à un temps de déplacement de 10 min (soit un intervalle de 500 m) pour se rendre d'un espace à un autre, il paraît logique de concevoir une trame végétalisée « mi-promenade, mi-jardin public » (Boutefeu, 2007) à l'image du projet du « collier d'émeraude » de Boston imaginé par Olmsted.

Comme les corridors écologiques des trames vertes et bleues qui permettent une dissémination de la nature dans la ville, cette trame végétalisée serait l'opportunité de décloisonner les espaces verts tout en améliorant le paysage urbain (Acerbi, Cornet, Legenne [et al.], 2015). Il est donc intéressant de décliner ce concept en développant des espaces paysagers linéaires adaptés à leur fonction première de connexion. Pour cela, le paysagiste peut jouer avec la palette végétale, la densité et la diversité afin d'aménager des axes verts multifonctionnels. Cet axe végétalisé accompagnant les déplacements des citoyens serait aussi un moyen de développer les modes de déplacements doux (Boutefeu, 2007).

Encore une fois, Nantes, la ville aux 100 jardins, peut illustrer cette idée. La majorité des Nantais ont accès à un espace vert à moins de 300 m de leur domicile et à un parc à moins de 500 m : c'est notamment pour ce critère que Nantes est la 2^{ème} ville verte de France (selon le Palmarès 2020 de l'Observatoire des villes vertes) [13].

Les nombreuses promenades déjà été mises en place sur l'ensemble de la métropole devraient être confortées, dans les années à venir, par le projet de « l'Étoile verte » [14]. Depuis le ciel, avec le réseau de rivières et de parcs de la ville, Nantes ressemble à une grande étoile verte à 5 branches (*Figure 11*).



Figure 11- Le projet de l'Étoile verte de Nantes
<https://cutt.ly/ufJt7q4>

© Ville de Nantes
<https://cutt.ly/lfJyR7D>

Le projet consiste à la création d'un réseau de coulées vertes le long de la Loire et des rivières, qui relieront les parcs et espaces végétalisés nantais. Un maillage de 250 km de promenades accessibles à pied ou en vélo s'appuiera à terme sur cette étoile verte dont les branches représenteront 5 parcours de promenades, identifiés par différentes thématiques liées à l'histoire et au patrimoine culturel de la ville (*Figure 11*) : la Loire aval évoque le voyage et les grandes aventures maritimes, les îles de la Loire amont révèle un paysage en mouvement, l'Erdre et ses affluents constituent une « vallée miroir », la Chézine affiche une identité plus mosaïque tandis que la Sèvre représente une « vallée nourricière » [14].

Avec ce projet, la municipalité nantaise souhaite immerger « la ville dans un jardin » et inciter les promeneurs à prendre des chemins s'éloignant du centre-ville. Une signalétique les attirera et les aidera à se déplacer tandis que des petites maisons pédagogiques et des départs de ballades seront implantés sur le long des promenades. Le budget consacré à l'ensemble du projet représente 70 000 euros pour les études et 150 000 euros pour les travaux [14].

Le végétal en ville peut ainsi prendre plusieurs formes : squares, jardin de quartier, promenade paysagère, parc urbain, espace naturel... Tous ces espaces différents sont finalement les éléments d'un réseau de nature qui peut toujours être complété (Mollie, 2020).

d) Des histoires et des émotions à transmettre aux usagers

Si l'espace public peut être défini comme un espace « qui est commun, accessible et à l'usage de tous » (définition du *Larousse*) chaque usager doit aussi pouvoir se l'approprier. Certains cherchent spontanément un espace libre et tranquille afin de s'isoler tandis que d'autres se dirigent rapidement vers d'autres usagers pour développer des liens sociaux [14]. La diversité des usages des espaces verts n'est plus à démontrer, ces derniers sont multifonctionnels. Une ville doit donc pouvoir offrir une diversité d'aménagements paysagers afin que chacun puisse y affirmer sa personnalité. Pourtant, certaines occupations ne sont pas compatibles au sein d'un espace en particulier ou au sein d'un même espace : il est donc important de tenter d'identifier les attentes du public et de réfléchir à la complémentarité des pratiques (Collectif 2011).

Mais s'ils se différencient selon leurs formes ou leurs usages, les espaces végétalisés peuvent aussi présenter une ambiance particulière faisant ressentir certaines émotions à leurs usagers. Pour l'architecte Luc Schuiten, la qualité d'un espace se traduit avant tout comme un lieu où l'on se sent bien, « un lieu rendu pacifique par la manière dont il a été mis en scène et qui crée un environnement doux, agréable, sensible » (Schuiten, 2019). Ces émotions peuvent être suscitées par des éléments visibles (architecture, mobilier, végétal...) ou invisibles (impression d'ensemble, sons...) (Collectif, 2011). Le végétal est un élément esthétique qui contribue fortement à l'ambiance d'un lieu : en plus de jouer avec ses formes et ses couleurs, ce matériau étant vivant, il évolue et il est donc possible de créer des effets particuliers avec un jeu de lumière ou en prenant en compte les saisons (Mathis, Pépy, 2017).

« La lumière, le temps, l'heure, l'imminence d'un orage ou la fin d'une averse, une aube de givre, une neige ensoleillée, un coup de vent sont autant d'instantanés imprévisibles et éphémères qui peuvent se combiner avec des moments du végétal » pour donner naissance à des petits bonheurs du quotidien, inattendus et n'ayant pas de destinataire précis « sinon l'œil attentif et surpris de l'observateur de passage » (Mollie, 2020).

Dans un jardin et avec les plantes en général, tout est donc susceptible de divertir, de surprendre ou de susciter l'imaginaire du visiteur : « mille sollicitations sont offertes en permanence au regard pour exprimer la présence du végétal [...], révéler toutes ses formes d'expression, de la plus infime à la plus spectaculaire et dispenser toute la poésie dont il est porteur » (Mollie, 2020).

En France, le village de Chédigny (*Figure 12*), en Indre-et-Loire, a su créer une ambiance spécifique et presque magique grâce au végétal et, plus particulièrement, à la rose : « quand nos premiers pas nous mènent à Chédigny, c'est d'abord l'atmosphère qui nous emporte car il règne comme une aura prodigieuse autour de cet enclos enchanté » selon Sonia Lesot, auteure du livre « Chédigny, la vie en roses ».

Unique village labellisé « Jardin remarquable », Chédigny est une étape touristique qui attire de nombreux visiteurs (environ 100 000 par an). Les rues de ce village ont la particularité d'être plantées de plus de 1 000 rosiers et 3 000 vivaces qui ont littéralement envahi les trottoirs : les promeneurs se réapproprient les rues, devenues de véritables lieux de vie. Autrefois, le village était en effet un lieu de passage emprunté par les camions et les voitures qui traversaient la région. Mais en 1998, le maire Pierre Loualt a décidé de transformer les rues du village en

supprimant les trottoirs pour y planter des vivaces et des rosiers (dont certaines variétés anciennes, avec la collaboration du rosieriste André Éve) afin de rendre Chédigny plus convivial et attrayant [15].



Figure 12 - Les rues végétalisées du village de Chédigny

<https://cutt.ly/XfJd76E>

<https://cutt.ly/jfJd1LQ>

Aujourd'hui, les paysagistes ont également pour mission de réenchanter le monde habité (Colleu-Dumond, 2019). Si le végétal en lui-même peut fasciner, il est souvent propice à la rêverie et fait voyager les visiteurs.

Les concepteurs des « Jardins sur la Baie » de Singapour (Annexe VI), l'une des plus importantes destinations de jardin en Asie, l'ont bien compris. Conçus en 2012, ils sont une association d'éléments naturels, de technologie, de gestion environnementale et d'imagination (Braun, 2014). Ils accueillent deux serres géantes et 18 « supertrees », des structures de béton et de métal en forme d'arbres qui servent de support à près de 163 000 plantes tropicales équatoriales et fournissent, grâce à des panneaux photovoltaïques, l'électricité nécessaire au son et lumière qui anime les jardins à la nuit tombée [16].

Ces structures ne sont pas sans rappeler celle du projet nantais de « l'Arbre à hérons » (Annexe VII), imaginé en 2002, qui devrait voir le jour en 2022 sur le site de la Carrière Chantenay en bord de Loire. Mesurant 50 m de diamètre et culminant à 35 m de hauteur, l'arbre en acier sera l'élément majeur des Machines de l'île qui font déjà rêver un grand nombre de visiteurs. Il illustrera le concept de la Cité dans le ciel : différentes machines peupleront ses branches tandis que des végétaux créeront de véritables jardins suspendus [8].

Un autre endroit possède une ambiance particulière à Nantes : le Jardin extraordinaire (Annexe VIII) de 3,5 ha, aménagé en 2019 sur le site qui accueillera également « l'Arbre aux hérons ». Inspiré de l'univers de Jules Vernes et composé de près de 25 000 plantes ainsi que d'une cascade de 25 m, ce jardin a été créé afin de reconnecter le coteau au fleuve en s'appuyant sur la magie des lieux [13].

Nous l'avons compris, « le jardin exprime toujours une dimension poétique et imaginaire dans le cadre d'une nature artificiellement organisée » (Prévôt, 2016) et tout comme le paysage, il est perçu et apprécié différemment selon les visiteurs.

Une « ville-jardins » est donc finalement une façon de penser l'aménagement d'une ville. Intéressons-nous à présent à l'histoire racontée par les espaces végétalisés de la ville de Metz.

II. LA MÉTAMORPHOSE DE LA « VILLE-FORTERESSE » EN « VILLE-VERTE »

Située dans l'est de la France, Metz est implantée au pied des côtes de Moselle qui culminent à 350 m d'altitude au mont Saint-Quentin. La partie ouest de la ville se situe dans les vallées de la Moselle et de la Seille, marquée par quelques buttes en centre-ville et dans le quartier du Sablon tandis que la partie est de Metz est située en hauteur sur les contreforts du plateau lorrain (document interne, communication ville de Metz, 2018).

Entourée d'espaces naturels ou agricoles, la ville est traversée par les rivières de la Moselle et la Seille ainsi que par plusieurs ruisseaux (Figure 13).



Figure 13 – Vue aérienne de Metz et plan des quartiers de la ville (Poudrai, 2020)

1 : Retracer l'histoire de la ville de Metz

a) L'introduction du végétal dans la ville fortifiée

Durant l'époque gallo-romaine, la Ville de Metz s'est développée sur la colline Sainte-Croix, protégée dans un premier temps par les défenses naturelles que sont les bras de la Moselle et de la Seille, puis s'entourant de remparts à partir du IV^e siècle. Vestiges de cette époque, la basilique Saint-Pierre-aux-Nonnains ainsi que des thermes et des statues (au musée de la Cour d'Or) sont encore visibles aujourd'hui.

D'abord intégrée au Saint-Empire romain germanique au X^e siècle, elle est définitivement rattachée au Royaume de France au XVII^e siècle, dont elle devient l'une des principales places fortes. Également un carrefour routier et fluvial d'importance, la ville se transforme progressivement : de nombreux édifices médiévaux religieux ou civils, tels que la cathédrale Saint-Étienne, témoignent du rayonnement artistique et religieux de la ville en Europe (document interne, communication ville de Metz, 2018).

Jusqu'au XVII^e siècle, le végétal n'a cependant que peu de place dans cette ville enserrée par ses remparts (Annexe IX) : seuls quelques jardins de couvents et de demeures bourgeoises accueillent des plantations principalement utilitaires. Ce n'est qu'au XVIII^e siècle que les premiers espaces végétalisés messins apparaissent.

L'époque est propice aux constructions monumentales désormais emblématiques (place d'Armes, place de la Comédie...) se caractérisant par les tonalités ocres de la pierre de Jaumont. Mais avec l'augmentation de la population, le besoin de verdure se fait sentir et les militaires cèdent des terrains à l'arrière des fortifications pour qu'y soient créés une promenade plantée et le futur jardin Boufflers.

L'espace libre nécessaire à l'aménagement d'autres jardins ne sera libéré qu'avec la destruction de certains pans des enceintes militaires : créée en 1850, l'Esplanade (Annexe X) remplace ainsi une partie de l'ancienne Citadelle. Ce nouvel espace végétalisé accueillera d'ailleurs la 5^{ème} Exposition universelle qui a lieu à Metz en 1861 (document interne, communication ville de Metz, 2018).

Après la guerre de 1870, l'Alsace-Moselle est annexée par les Allemands et la ville se vide en partie de ses habitants qui s'installent sur le territoire français. Les Allemands établissent des planifications urbanistiques d'envergure : ils construisent une deuxième couronne de forts autour de la ville ainsi que plusieurs casernes tout en démolissant et en comblant les remparts et fossés (*Figure 14*) devenus obsolètes face aux progrès de l'artillerie (Plan local d'urbanisme de Metz, 2020).

L'espace libéré laisse place à des avenues (Foch, Joffre, Jean XXIII...) et des promenades arborées, ponctuées de vestiges des anciennes fortifications (Tour Camoufle, porte des Allemands...) qui sont conservés comme éléments pittoresques (Annexe XI).

De larges avenues arborées sont également aménagées au sein du quartier impérial (*Figure 14*) dans lequel s'insèrent de petits squares et de belles demeures dont les façades présentent une diversification des styles architecturaux : roman, gothique, baroque, art-déco... (document interne, communication ville de Metz, 2018).

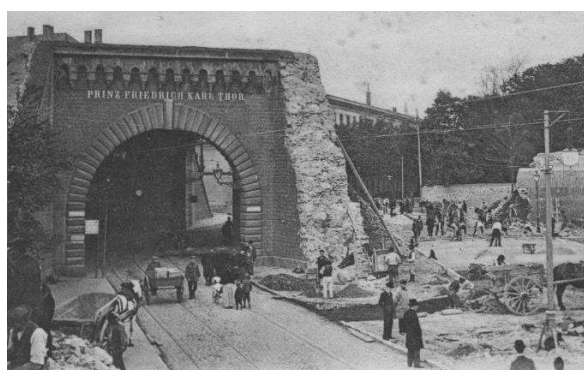


Figure 14 - Aménagements d'envergure durant la première annexion allemande

Démolition de la Porte Serpenoise, 1902 carte postale © Musée de la Cour d'Or – Metz Métropole

Avenue Foch, début du XX^e siècle carte postale, 4Fi174 © Archives municipales de Metz

Une autre promenade est construite le long des anciens remparts de l'Esplanade et après le percement de l'actuel boulevard Poincaré, les fontaines du Jardin Boufflers deviennent en 1903 le lieu à la mode pour de nombreux messins (Annexe XI) dès le percement de l'actuel boulevard Poincaré (Commaillé, Wagner, 1983). Au début du XX^e siècle, un temple civil vient occuper l'angle ouest de l'île de la Comédie et les bras de la Seille (rue des Tanneurs et de Haute-Seille) sont canalisés pour assainir la ville (Annexe XI).

Puis Metz fusionne avec les communes du Sablon, de Plantières-Queuleu et de Devant-les-Pont tandis que l'arrivée du tramway, de l'électricité et du chemin de fer améliorent le quotidien des habitants de la ville allemande. De nombreux bâtiments encore présents de nos jours sont construits à cette époque, comme la nouvelle gare de style néo-roman (Annexe XI) achevée en 1908 (Plan local d'urbanisme de Metz, 2020).

En 1918, Metz redevient une ville française jusqu'en 1940, année où elle est de nouveau annexée par les Allemands : l'édification de la nouvelle ville prend fin avec la Seconde Guerre mondiale.

b) De la reconstruction à l'écologie urbaine

Ce n'est que durant la seconde moitié du XX^e siècle que le développement de la ville reprend, dans le contexte favorable des Trente Glorieuses.

Miraculeusement préservé durant la guerre, le centre-ville, insalubre, va faire l'objet d'importantes opérations de rénovation urbaine durant les années 1950-1970.

Des logements collectifs sont reconstruits dans le quartier du Pontiffroy en 1971 tandis que l'îlot Saint-Jacques est rénové en centre commercial en 1974, les façades des anciennes habitations étant heureusement conservées (Plan local d'urbanisme de Metz, 2020).

Les communes de Borny, Magny et Vallières ayant été rattachées à la ville en 1961, les démolitions dans les quartiers de l'ancienne ville sont stoppées puisqu'il est désormais possible de construire des logements sur des terres généralement agricoles : la ville s'étend vers le Nord et vers l'Est, notamment par la construction de lotissements pavillonnaires.

Durant les mandats (1947-1970) de Raymond Mondon, ces opérations de destruction et de reconstruction ont entraîné la perte de sites historiques mais sont aussi à l'origine d'une première prise de conscience de la valeur du patrimoine messin (Killé, 2016).

Lorsque Jean-Marie Rausch entame son premier mandat (1971-2008), il est accompagné de Jean-Marie Pelt (1933-2015), adjoint au maire et (surtout) éminent botaniste-écologue dont l'influence fait prendre un nouveau tournant à la politique d'urbanisation de Metz.

En 1971, Jean-Marie Pelt crée l'Institut européen d'écologie puis lance et met en pratique le concept de « l'écologie urbaine ». Incitant à la reconquête et à la valorisation des milieux naturels, c'est grâce à lui que le végétal est davantage intégré dans l'aménagement de la ville. Si les constructions de grands ensembles continuent dans les communes nouvellement rattachées, des espaces verts d'accompagnement et des grands parcs urbains (Annexe XII) y sont désormais aussi implantés (document interne, communication ville de Metz, 2018).

Le quartier de la Grange-aux-Bois est l'une de ces nouvelles constructions (Annexe XIII). Situé à l'est de Metz et s'étendant sur 185 ha, il a été créé de toute pièce sur des terres agricoles de l'ancienne commune de Borny. Les 1 900 logements construits au début des années 1970 résultent d'un programme mis en place à l'époque afin notamment de limiter l'étalement périurbain dans les villages alentours. Les logements pavillonnaires entourent des commerces et des services centralisés au cœur du quartier tandis que la partie nord du quartier a vu se succéder différentes politiques : créations de logements collectifs durant les années 1980, logements pavillonnaires dans les années 1990 répondant à la demande et constructions de plus grande mixité dans les années 2000, entre logement collectif à vocation sociale et pavillonnaire haut de gamme [17].

Lorsque Metz se dote d'équipements publics (zones industrielles, campus universitaire, technopole...) et modernise ses infrastructures routières en construisant en 1974 l'autoroute A31 qui relie la ville à Paris, les volumes de terre prélevés dans le cadre des travaux dessinent finalement le plan d'eau Saint-Symphorien et les espaces végétalisés l'entourant (*Figure 15*).



Figure 15 - Vue aérienne et de profil du plan d'eau

1985, 2Fi934 © Archives municipales de Metz

44Fi54 © Archives municipales de Metz

Les vieux quartiers de la ville sont sauvegardés et le centre-ville devient réservé aux piétons, les voitures n'ayant plus accès aux places comme auparavant (Annexe XIV).

Petit à petit, Metz redécouvre ses rivières et de grandes promenades sont aménagées le long des berges de la Moselle et de la Seille.

Déclassés, les anciens forts militaires de Bellecroix et de Queuleu sont ouverts au public et constituent de nouveaux espaces végétalisés (Plan local d'urbanisme de Metz, 2020).

Un réseau de promenades se constitue donc peu à peu et investit les espaces naturels, historiques, religieux, militaires ou ferroviaires en reconversion.

C'est dans ce contexte que Metz se voit attribuer la dénomination de « ville jardin », celle-ci se justifiant par le nombre important de surfaces végétalisées ainsi que la politique pionnière de la ville en matière d'écologie urbaine (document interne, communication ville de Metz, 2018). Les voyageurs arrivant à Metz par l'autoroute sont d'ailleurs accueillis par un panneau annonçant « Metz, ville jardin » (Annexe XV).

c) Une métropole misant sur la culture et le tourisme

Si la crise de la sidérurgie et le départ de nombreux militaires a marqué Metz à la fin du XX^e siècle, la ville a su s'adapter en développant notamment les activités tertiaires et le tourisme.

Au niveau de l'urbanisme, Metz a connu la mise en place de plusieurs projets durant les mandats (2008-2020) de Dominique Gros, réalisés ou en cours de réalisation, visant à améliorer le cadre de vie des messins ainsi que l'image de la ville.

Mis en place en 2013, le projet du réseau de transport en commun « le Mettis » a été l'occasion de réduire la place de la voiture tandis que les écoquartiers du Sansonnet et des Côteaux de la Seille ont vu le jour en intégrant fortement le végétal.

Divers projets de revalorisation de casernes militaires abandonnées et de l'ancien hôpital Bon-Secours sont également en cours aujourd'hui.

Le principal projet d'urbanisme est certainement l'aménagement du quartier de l'Amphithéâtre. Situé au sud de la gare, cela fait maintenant 15 ans que les travaux ont commencé. L'ouverture du Centre Pompidou-Metz (*Figure 16*) en 2010 symbolise bien la modernisation que suit la ville en ce XXI^e siècle. Musée d'art moderne dépendant du centre parisien de Beaubourg, ce bâtiment est devenu l'un des monuments emblématiques de la ville qui est maintenant considérée comme une destination importante. Si le centre des congrès et le centre commercial Muse sont aujourd'hui terminés, d'autres bâtiments sont en cours de construction : l'hôtel Starck, un cinéma, des bureaux, des logements... À terme, ce quartier, dont le Centre Pompidou est la pièce maîtresse, sera un nouvel espace urbain dédié à la culture, à l'habitat, au commerce, aux affaires ainsi qu'aux loisirs.



Figure 16 - Construction du quartier de l'Amphithéâtre

Centre Pompidou-Metz, 2010

<https://cutt.ly/gfKyfoS>

Parc Jean-Marie Pelt, Planchais, 2003

<https://cutt.ly/ffKyKkL>

Ce quartier accueille également depuis 2002 le Jardin Jean-Marie Pelt (*Figure 16*). Ce parc de 20 hectares, conçu par les paysagistes Jacques Coulon et Laure Planchais, a été l'une des

premières réalisations du nouveau quartier. Situé en bordure de Seille sur une ancienne friche ferroviaire, il relie la piscine Lothaire au Palais Omnisports « Les Arènes » et propose différents parcours de promenade le long de la Seille ainsi que des espaces propices à la détente, aux loisirs sportifs ou aux jeux des enfants.

Espace naturel des crues de la Seille, il joue un rôle important dans la préservation de la faune et de la flore se situant en plein cœur de la ville. Des bassins destinés à recueillir et stocker les eaux pluviales du futur quartier y ont été intégrés dès le début du projet et accueillent aujourd'hui une collection de plantes de milieux humides caractéristiques du val de Seille. Ces dernières abritent une importante biodiversité et sont le lieu de nidification du Blongios nain, un oiseau protégé (document interne, communication ville de Metz, 2018).

Pionnière dans l'écologie urbaine, Metz a aussi anticipé de plusieurs années la loi de 2017 interdisant à l'État et aux collectivités d'utiliser des pesticides pour entretenir les espaces verts, puisqu'elle est certifiée « zéro pesticide » depuis 2007. En réponse à ce changement de pratiques et aux coupes budgétaires de l'époque, le Pôle Parcs, jardins et espaces naturels (PJEN) a ensuite mis en place un plan de gestion différenciée, favorisant ainsi la biodiversité urbaine.

Entre 2014 et 2016 se déroule un autre projet qui illustre cette volonté de préserver la nature en ville : la restauration et la renaturation des berges de la Seille. Les travaux sont poursuivis en 2017 avec la création d'une voie verte le long des berges, l'aménagement de jardins familiaux intégrant ce dispositif de promenade ainsi que la pose de panneaux didactiques présentant le projet et la richesse des rivières messines et de leurs berges. Cette opération a d'ailleurs été récompensée en 2017 par le « Trophée des collectivités innovantes dans la gestion de l'eau » décerné par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse [18]. Cette année-là, Metz Métropole a également élaboré un schéma directeur cyclable qui a abouti à la création d'un réseau cyclable de 180 km.

Les compétences de Metz Métropole s'exercent ainsi dorénavant sur la voirie et la gestion des milieux aquatiques, et de nouvelles collaborations voient peu à peu le jour entre les services municipaux des 44 communes de la Métropole (document interne, communication ville de Metz, 2018).

L'attractivité naturelle de Metz est renforcée par les nombreuses manifestations organisées dans les espaces naturels et végétalisés.

En 2017, le festival d'art numériques « Constellations de Metz » est créé par la Ville et ses partenaires : très apprécié des messins et des touristes, il a accueilli plus de 950 000 spectateurs en 2018. Se déroulant de juin à septembre et constitué de plusieurs parcours thématiques, dont un qui s'intitule « Art et jardins », ce festival s'attache à mettre en valeur le patrimoine et l'espace urbain. Des artistes de tous horizons investissent la ville à travers des œuvres d'arts, du street art, des projections, des spectacles, des expositions et des concerts. Les visiteurs découvrent la ville sous un jour nouveau et sont entraînés dans un univers où la frontière entre rêve et réalité ne tient plus qu'à un fil [18].

En 2011, Metz obtient le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » et se trouve inscrite depuis 2014 sur la liste indicative française de l'UNESCO. En 2019, elle a également été désignée « Ville Unesco musique » en intégrant le réseau des villes créatives de l'organisation. Cette décision salue l'ambition culturelle au long terme de Metz qui a pour objectif de faire de la culture un levier de développement durable et solidaire et de promouvoir l'accès du plus grand nombre à cette culture. Par cette appellation, Metz valorise mondialement ses traditions musicales et les structures musicales que sont l'Opéra, l'Arsenal ou encore la Boîte à Musiques [19].

Aujourd'hui, avec ses 118 000 habitants et les 240 000 habitants de Metz Métropole, Metz est la ville la plus peuplée de Lorraine (document interne, communication ville de Metz, 2018). Tout en respectant son passé, elle pense à demain et continue à ce titre de développer et de valoriser les nombreux espaces plantés qui lui doivent son appellation de « ville jardin ».

2) Élaborer une typologie du patrimoine végétalisé de Metz

Aujourd'hui, Metz comptabilise plus de 625 hectares d'espaces verts, ce qui représente 14% de la superficie de la ville et 52 m² d'espaces végétalisés par habitant.

Issue de la fusion progressive de plusieurs faubourgs et villages limitrophes, Metz présente une grande diversité de milieux urbains allant du cœur métropolitain dense et multifonctionnel aux quartiers périurbains à dominante résidentielle. D'importantes surfaces en périphérie de la commune sont également dédiées à l'agriculture ou occupées par la nature [20].

Une typologie de ces espaces peut être établie en prenant en compte la composition et la fonction première de l'espace. Une carte présentée en annexe (Annexe XVI) permet de situer les espaces cités ci-dessous.

a) Les espaces naturels, voyager vers le passé ou profiter du plein air et de la nature

Avec près de 22 km de rivières et de ruisseaux, plusieurs plans d'eau et 87 hectares de boisement, la ville possède naturellement de nombreuses trames vertes et bleues.

Parmi eux, d'anciens sites militaires devenus des réservoirs de biodiversité sont désormais ouverts au public.

C'est le cas du Fort de Queuleu (*Figure 17*) qui représente 47 hectares de boisement. Il est l'un des rares vestiges des ouvrages fortifiés qui ont été construits entre les années 1868 et 1870 pour défendre la ville. Ancien lieu de camp d'internement SS pendant la Seconde Guerre mondiale, il est aujourd'hui un lieu mémorial classé en site protégé depuis 1977. Plusieurs sentiers de promenade y ont été aménagés ainsi qu'une aire de jeux, une aire de pique-nique et un parcours de santé de 2,7 km [21].

Le Parc du Pas du Loup (*Figure 17*) a quant à lui été aménagé sur une ancienne décharge. D'une surface de 20 hectares, il comprend aujourd'hui plus de 2 km de promenade. La gestion appliquée y est très extensive afin de protéger la flore spontanée du parc (pruneliers, églantiers, saules, érables...) et la faune qui trouve refuge dans des ruches, des nichoirs, des abris à lézard, des arbres morts...Le parc est aujourd'hui classé en ZNIEFF de type 2 [21].



Figure 17 – Plan du Fort de Queuleu et vue aérienne du Parc du Pas du Loup

<https://cutt.ly/4fL30FL>

<https://cutt.ly/FfZTdnf> © Le Républicain Lorrain, 2018

Dans ces espaces, le Pôle Parcs, jardins et espaces naturels n'intervient que très ponctuellement pour des raisons de sécurité. D'autres espaces végétalisés messins font partie de cette catégorie (Annexe XVII).

b) Les parcs, propices aux loisirs et à la promenade

Le patrimoine végétal de la ville de Metz se compose aussi de plusieurs parcs.

Le Parc du Sansonnet (*Figure 18*) est un aménagement paysager de 3 hectares qui prolonge l'histoire maraîchère du quartier du Sablon : une soixantaine de parcelles de jardins familiaux et partagés y est répartie sur 1 hectare. Géré de façon extensive, il se compose également d'une noue de récupération des eaux pluviales du quartier, d'un espace pour les chiens en liberté et d'une aire de jeux en bois [21].

Le plan d'eau Saint-Symphorien (*Figure 18*) qui a été créé en 1974 à l'occasion de la construction de l'autoroute comme nous l'avons vu précédemment, occupe 7 hectares d'anciennes prairies humides en bordure d'un bras mort de la Moselle. Entouré de promenades, il accueille de multiples activités et animations tout au long de l'année : port de plaisance, buvette, aire de jeux, skate-park, activités nautiques, épreuves sportives, concerts, Metz Plage, feux d'artifices, départs de montgolfières...



Figure 18 - Parc du Sansonnet et torii (portail japonais) du plan d'eau
<https://cutt.ly/tfZz8mJ>



<https://metz.fr/lieux/lieu-51.php>

Dans ces espaces, le fleurissement horticole se compose essentiellement d'arbustes, de rosiers et de vivaces. L'arrosage y est occasionnel, les prairies, plantées de bulbes ou de fleurs pérennes, sont fauchées 2 à 3 fois par an et seuls les bords des allées sont tondus régulièrement [21].

D'autres espaces végétalisés messins font aussi partie de cette catégorie (Annexe XVIII).

c) Les jardins du centre-ville, des collections végétales

Le patrimoine végétal messin compte plusieurs jardins présentant des identités, des fonctions et des palettes végétales spécifiques.

L'Esplanade (*Figure 19*) est un jardin à la française de 3,2 hectares créé après le démantèlement de la Citadelle au XIX^e siècle. Deux mails de tilleuls encadrent la partie centrale fleurie agrémenté d'un bassin circulaire animé par un jet d'eau. Bordé d'édifices prestigieux comme le Palais de justice, l'école Supérieure d'Art de Lorraine, de l'Arsenal et de l'église Saint-Pierre-aux-Nonnains, le jardin est un écrin pour plusieurs statues datant du XIX^e et XX^e siècles : le « Cheval pur-sang » de Fratin, le « Maréchal Ney », la « Nymphé », le « Poilu libérateur », « Aux mères françaises » réalisée en 1938 pour rendre hommage à la maternité, le buste de Paul Verlaine...L'Esplanade offre aussi une vue panoramique sur le plan d'eau et le mont Saint-Quentin [21].

Le Jardin des Récollets (*Figure 19*) a été aménagé au cœur du cloître des Récollets, fondé au XIII^e siècle. D'une surface de 1 500 m², il a été réaménagé en 1998 par la Société française d'ethnopharmacologie et l'Institut européen de l'écologie. Il se compose aujourd'hui d'un jardin de plantes toxiques, qui présente les plantes dangereuses utilisées en pharmacie pour préparer des médicaments, et un jardin des simples, qui présente les plantes médicinales autrefois utilisées par les moines pour soigner les malades [21].



Figure 19 - Jardin de l'Esplanade et Jardin des simples au cloître des Récollets

<https://cutt.ly/MfZRJ95> © Le Républicain Lorrain, 2018

<https://cutt.ly/JfZTD11>

Avec sa collection de plantes caractéristiques des milieux humides, sa houblonnière et ses vignes, le jardin Jean-Marie Pelt décrit précédemment entre aussi dans cette catégorie.

Mais c'est sans doute le Jardin botanique (*Figure 20*) qui est le plus emblématique de la ville et le préféré des Messins (selon une enquête du Républicain Lorrain, 2015).

Le Jardin botanique de Metz fut d'abord créé en 1802 dans le couvent des Capucins, afin d'illustrer les cours d'horticulture et de biologie végétale dispensés à l'Ecole Centrale de Metz (équivalent des lycées) : plus de 5 000 plantes y étaient classées par ordres, familles, genres et espèces. Il comptait également des vignes et des fruitiers destinés aux cours de taille et de greffage, ainsi que des plantes potagères. De nombreux cours y étaient effectivement donnés : certains étaient « académiques », c'est-à-dire réservés aux étudiants d'horticulture, de médecine et de pharmacologie tandis que d'autres étaient « classiques » et destinés à un auditoire public plus large. Mais au fil des ans, le Jardin des Capucins perd en attractivité et se trouve de plus en plus utilisé à d'autres fins (concerts, expositions...) : le Jardin botanique est finalement déplacé en 1866 sur le domaine de Frescatelly où il sera agrandi.

Globalement, durant le XVIII^e siècle, de nombreuses villes se sont dotées d'un jardin botanique afin d'acclimater les plantes rapportées des expéditions outre-océans. Les deux siècles précédents ont en effet été propices aux explorations de nouveaux continents et de routes maritimes, favorisant la découverte de plantes alors inconnues en Europe. (Prévôt, 2016)

Des jardins botaniques se sont développés petit à petit (1^{er} jardin en Europe à Padoue en 1545, à Montpellier en 1593 en France). Généralement liés à une faculté de médecine ou de pharmacie, on y étudiait et cultivait les plantes afin d'en tirer profit. Au XVII^e siècle, ces jardins deviennent plus largement des instruments de connaissance de la nature. L'horticulture étant devenu une discipline à part entière au XVIII^e siècle, de nombreuses plantes décoratives sont introduites dans les jardins (Mathis, Pépy, 2017).

Ceci est bien visible dans l'histoire du Jardin botanique de Metz, puisqu'à partir de l'annexion allemande (1871-1919), celui-ci perd sa vocation scientifique : les serres deviennent des locaux qu'il est possible de louer pour divers événements, une locomotive à vapeur miniature promène les enfants dans le jardin, les plantes exotiques cultivées sont de plus en plus dédiées à l'ornement du domaine public... Dans les années 1960, les divertissements et l'embellissement des promenades publiques ont ainsi pris le pas sur les préoccupations scientifiques et éducatives qui animaient autrefois le Jardin botanique.

Aujourd'hui, ce jardin aménagé selon le style irrégulier « à l'anglaise », accueille, sur 4,4 hectares, de superbes serres datant du XIX^e siècle en cours de rénovation (*Figure 20*), des bassins, plusieurs arbres remarquables et différentes collections botaniques : roseraie (réaménagée complètement en 2015), jardin de senteurs, plantes alpines et de rocaille, collection de graminées, plates-bandes de vivaces, 1 500 plantes tropicales...

Ancienne résidence secondaire du domaine, le pavillon Frescatelly est désormais occupé par le Pôle Parcs, jardins et espaces naturels qui travaille à la valorisation du jardin [21].

Situé sur la commune de Montigny-lès-Metz, à quelques centaines de mètres des limites administratives de Metz, ce jardin se trouve à l'écart du centre-ville mais il y est relié par la promenade du Canal de la Moselle (document interne, aménagement de l'aire de jeux, 2020).



Figure 20 - Le Jardin botanique vu du ciel et ses serres caractéristiques

<https://cutt.ly/BfZR9x2> © Le Républicain Lorrain, 2018

<https://cutt.ly/sfZAYpi>

Dans ces espaces, l'entretien est généralement très suivi avec un fleurissement pérenne et saisonnier : ces jardins, pour la plupart historiques, sont une vitrine du savoir-faire horticole de la Ville [21].

D'autres espaces végétalisés messins font aussi partie de cette catégorie (Annexe XIX).

d) Les squares, espace de rencontre et de nature de proximité

Le patrimoine végétal messin est aussi constitué de différents squares, vestiges du patrimoine historique et horticole de la ville.

Situé dans le quartier de Plantières, le square Simon-Louis Frères est un ancien arboretum des célèbres pépinières Simon-Louis Frères qui, pendant près de 400 ans, ont introduit et cultivé des dizaines de milliers de végétaux différents, les expédiant dans le monde entier. Il renferme plusieurs arbres remarquables (hêtre pourpre, hêtre pleureur, muscadier de Californie, séquoia géant, arbre de fer, tilleul à petites feuilles rondes...) dont certains sont considérés par les spécialistes comme uniques en France. Les pépinières ayant disparues dans les années 1970, il illustre aujourd'hui le savoir-faire horticole messin [21].

D'autres espaces végétalisés messins font aussi partie de cette catégorie (Annexe XX).

e) L'agriculture en milieu urbain

Metz compte également une dizaine de jardins partagés, près de 800 jardins familiaux ainsi que deux vergers conservatoires.

Ces derniers, situés sur les coteaux du quartier de Devant-les-Ponts sont en fait d'anciens vergers restaurés par le Pôle Parcs, jardins et espaces naturels et l'association des Croqueurs de Pommes, dans la tradition de production fruitière locale [21].

De nombreuses cours d'écoles sont également végétalisées en partenariat avec le Pôle PJEN depuis plusieurs années.

Si ces espaces n'ont pas été répertoriés et situés sur une carte dans le cadre de ce mémoire, ils contribuent à l'amélioration du cadre de vie des messins. Après les avoir listés et situés sur une carte à une autre échelle, il semble intéressant de créer un parcours de « promenade nourricière » où le visiteur partirait à la découverte des différents sites et pratiques de l'agriculture urbaine messine.

f) Le fleurissement éphémère, des espaces végétalisés supplémentaires

La rénovation récente des places du centre-ville a permis aux habitants de se réapproprier l'espace public par l'installation de terrasses de cafés et de marchés ou encore par la réalisation de spectacles et concerts de rues. Comme les contraintes liées aux Bâtiments de France sont fortes, la végétalisation du centre-ville se fait surtout par la mise en place de bacs, de décors ou de réalisations éphémères.

Plus de 500 jardinières fleuries sont ainsi implantées sur les ponts et les rambardes tandis que près de 250 pots de fleurissement mobiles sont installés sur différentes places de la ville. D'autres types de fleurissement sont réalisés en fonction des manifestations organisées durant l'année. Les marchés de Noël sont ainsi accompagnés de décors imitant les forêts vosgiennes (sapins, bouleaux, arbustes aux écorces colorées, vivaces persistantes...) tandis que l'événement estival « Metz plage » (véritable station balnéaire aménagée chaque été depuis 2006 sur les berges du plan d'eau) est embelli par l'installation de plantes méditerranéennes. Des décors plus gourmands avec des vergers de mirabelliers sont créés pour les traditionnelles « fêtes de la Mirabelle », des plantations de bulbes et de vivaces printanières saluent le retour de la belle saison et l'arrivée de l'été est marqué, depuis 2009, par la réalisation d'un jardin éphémère, très apprécié, sur la place de la Comédie (*Figure 21*), dont la thématique et l'ambiance sont différentes chaque année [21].



Figure 21 – Jardin éphémère place de la Comédie, 2018
<https://cutt.ly/ofZRS9k> © Le Républicain Lorrain, 2018

g) Quand les espaces végétalisés accompagnent voiries et bâtiments

Le patrimoine végétal de Metz se compose aussi de nombreux espaces végétalisés et de 9 000 arbres d'alignement environ qui accompagnent les voiries et certains bâtiments. Ce sont principalement les opérations de voiries qui permettent de repenser les espaces verts dans des quartiers parfois très anciens où la nature n'était que peu présente. Aujourd'hui, le Pôle PJEN, en collaboration avec le pôle mobilités, repense ainsi les alignements d'arbres afin que ces derniers soient bien plantés au bon endroit, tout en plantant arbustes, vivaces, annuelles et bulbes le long des lieux de passage importants dans la ville (document interne, communication ville de Metz, 2018).

Ainsi, le centre de l'avenue Foch aménagé en jardins au début du XX^e siècle, est, aujourd'hui encore (Annexe XXI), planté d'arbres d'alignement et de divers massifs. Cet espace végétalisé accompagne ainsi la promenade qui remonte l'avenue, en passant devant les impressionnantes villas et les immeubles à l'architecture typiquement allemande, afin de relier le bassin de la place Mondon à l'avenue Jean XXIII et au Grand Séminaire.

Il serait également intéressant de relever et de cartographier, à une autre échelle, l'ensemble de ces espaces végétalisés afin de les intégrer dans les parcours de promenades.

Il serait aussi profitable de s'interroger sur la possible intégration aux parcours de promenades d'autres espaces végétalisés que sont les 22 terrains multisports de la ville, les murs et toitures végétalisés se développant depuis plusieurs années ainsi que les cimetières. Le cimetière de l'Est et ses 2 hectares d'espace verdoyant peut devenir un véritable objectif de visite, tel que le cimetière du Père Lachaise à Paris.

Il y a plus de 23 000 arbres dans les parcs et jardins, certains étant remarquables, par leur taille, leur âge ou leur histoire. Les espaces végétalisés messins accueillent environ 71 aires de jeux : elles ont été aménagées dans un espace déjà existant ou ont été l'occasion d'aménager des plantations autour d'elles.

L'ensemble du patrimoine végétal de Metz est le support de 93 km de pistes cyclables et de nombreux parcours de promenades (Annexes XXII et XXIII).

3) Décrire la gestion et l'enrichissement du patrimoine messin

a) L'adaptation de la gestion et de la valorisation du patrimoine végétalisé

De manière globale, le Pôle Parcs, jardins et espaces naturels (composé de 180 agents) ainsi que la gestion et la valorisation du patrimoine végétal ont connu différentes évolutions.

Durant ces 10 dernières années, le pôle s'est adapté aux nouvelles pratiques liées à la gestion différenciée, mise en place afin de répondre à la politique du « zéro-phyto », aux coupes budgétaires de la collectivité et à la baisse des moyens humains (Annexe XXIV).

Le matériel a été adapté : désherbeurs thermiques, à eau chaude ou mécaniques, semis de gazon ou de pelouses fleuries...

Une protection biologique intégrée a été mise en place en 2003 au sein des serres de production municipales et dans les serres du Jardin botanique deux ans plus tard : l'objectif est d'étendre la PBI à tous les jardins de la ville.

Chaque année des jardins sont réaménagés afin de remplacer les allées en grouine ou en schiste par du béton désactivé ou encore pour engazonner certains espaces.

La morphologie des zones enherbées a aussi changé (moins de tonte, fauchage, éco pâturage, plantation de bulbes...), le paillage est de plus en plus utilisé dans la composition des massifs et les pieds des arbres sont généralement couverts de plantes couvre-sol.

Si Metz est labellisée « 4 fleurs » par le Concours national des villes et villages fleuris depuis 1992, la Ville a aujourd'hui bien entamé la modification de la composition des palettes végétales utilisées pour le fleurissement et les aménagements paysagers. Il a en effet fallu s'adapter aux nouvelles pratiques, aux nouvelles demandes des élus et des habitants mais surtout, au changement climatique et à ses conséquences.

Il est en effet estimé qu'entre 2030 et 2050, Metz verra sa température augmenter de 3 à 4°C en moyenne tout en connaissant plus d'extrêmes chauds, jusqu'à 55°C en 2050. Les plantes seront aussi directement impactées par ces changements, leur cycle s'avançant dans l'année et les parasites/maladies se développant davantage (document interne, projet de pôle, 2019).

C'est dans ce contexte que le Cerema a réalisé « l'étude Sésame » en 2019 afin d'élaborer un outil aidant les aménageurs publics à adapter le choix et l'implantation d'espèces végétales en fonction de leurs qualités et de leurs services rendus : 90 essences d'arbres ont ainsi été étudiées autour de 5 thématiques : qualité de l'air, régulation du climat local, support de biodiversité, paysage et cadre de vie (document interne, communication ville de Metz, 2018).

Au niveau du fleurissement, les massifs de fleurissement saisonniers en pleine terre représentent aujourd'hui une surface de 3 190 m², 1 ha pour les plantations de bulbes naturalisés, 20 ha de massifs d'arbustes et 12 000 m² de rosiers.

Les palettes végétales sont désormais des assemblages d'annuelles et de vivaces aux couleurs plus proches pour former une harmonie.

Les massifs d'arbustes sont repensés et diversifiés afin d'en simplifier l'entretien, de limiter l'arrosage, d'allonger l'attrait d'une plante (floraison, feuillage, écorce décorative...) ou d'augmenter la biodiversité : mélange d'espèces, de formes et de textures, bulbes, graminées, vivaces, variétés plus résistantes et au port compact, arbustes plantés en isolé... Le pôle privilégie des plantations « au bon endroit et de la bonne manière » et a limité l'arrosage automatique aux espaces les plus horticoles, généralement situés en centre-ville, afin de limiter la consommation en eau.

En cohérence avec la gestion différenciée, les variétés horticoles ou exotiques, ainsi que les compositions très fleuries, sont réservées aux espaces très jardinés tandis que les essences indigènes et les plantations en bosquets ou en haies bocagères sont privilégiées pour les zones naturelles. De plus en plus de plantes grimpantes sont également installées sur des façades en centre-ville, des transformateurs, des clôtures ou des vieux arbres.

Ces démarches ont fait l'objet d'opérations de communication régulières par le biais d'articles de presse, de journées portes-ouvertes et de dépliants : elles sont, globalement, bien comprises et très appréciées par les habitants (document interne, communication ville de Metz, 2018). Ces dernières années ont effectivement vu évoluer les mentalités. Celle des jardiniers dans un premier temps, qui ont su accepter l'évolution de leurs pratiques. Et dans un second temps, les mentalités des habitants qui, grâce à la communication entreprise par la Ville et la prise de conscience écologique générale, portent un regard différent sur les espaces végétalisés et le retour du végétal en ville.

La Ville de Metz a bien conscience de l'importance de la communication : tout au long de l'année de nombreuses actions de communication permettent à la Ville de valoriser la qualité du cadre de vie et la richesse du patrimoine végétalisé messin.

Plusieurs cartes et dépliants sont ainsi disponibles au Jardin botanique, à l'Office de Tourisme et aux Mairies de quartier (et de plus en plus sur le site internet de la ville) informant leurs lecteurs des circuits de promenades existants ou des informations nécessaires des principaux parcs et jardins de la ville.

Un journal municipal bimestriel « Metz Mag » permet également de communiquer sur l'actualité, les projets d'aménagement et diverses problématiques rencontrées par le pôle tandis que la presse locale et régionale est toujours enthousiaste pour évoquer les espaces verts de Metz (document interne, communication ville de Metz, 2018).

Dans les espaces végétalisés, la communication prend la forme de panneaux de jalonnements et de panneaux-plans pour guider les promeneurs. De nombreux panneaux pédagogiques ont récemment été implantés le long de certains circuits de promenades afin de renseigner le visiteur et de le sensibiliser sur des thématiques variées : arbres remarquables, milieu naturel, biodiversité, pratiques de gestion, protection des chauves-souris et des abeilles sauvages...

L'étiquetage de certaines collections botaniques (jardin botanique, jardin des Récollets, vergers conservatoires) contribue aussi à l'amélioration des connaissances du public sur la richesse du monde végétal.

Diverses animations sont organisées tout au long de l'année autour des espaces verts : visites guidées, ateliers, animation avec des associations comme la LPO...

L'opération annuelle « l'Art dans les jardins » ou le festival culturel « Constellations de Metz » permettent de découvrir la richesse du patrimoine messin, tout comme l'événement « Jardin'in Metz » organisé à l'occasion des Journées du patrimoine : un circuit de promenade est organisé et relie différents jardins publics ou privés à découvrir exceptionnellement tandis que le pôle et ses associations partenaires sont rassemblés autour du jardin éphémère situé place de la Comédie afin de présenter leurs missions et leurs réalisations au grand public (document interne, communication ville de Metz, 2018).

En 2019, Metz a eu l'occasion de valoriser son patrimoine végétal à Paris : en écho à celui réalisé place de la Comédie, un jardin éphémère a été installé sur le parvis de la Gare de l'Est, en partenariat avec la SNCF. Celle-ci y réalisait déjà depuis 2017 l'installation d'un espace de repos végétalisé pour les voyageurs. Mais cette année-là, ce sont les jardiniers de la ville qui

ont créé un jardin de 600m². Devant se poursuivre les années suivantes, ce second jardin éphémère est apparu comme un bel outil de communication pour Metz.

b) Le budget participatif, une initiative messine

Une autre évolution est apparue ces dernières années : le développement de la démocratie participative et la libération de la parole des habitants et usagers qui peuvent s'impliquer concrètement dans l'aménagement de leur ville. Ces démarches renforcent aussi les liens entre les habitants et les services de la Ville, les uns apprenant à connaître les contraintes auxquelles les autres sont confrontés (document interne, service Citoyenneté et démocratie participative, 2020).

Chaque année, les Messins deviennent toujours plus acteurs de leur espace quotidien, notamment grâce au budget participatif, créé en 2014 [22]. Géré par les comités de quartier, il permet aux habitants d'être acteurs et non plus de simples consommateurs de l'espace public puisqu'ils peuvent proposer des idées d'investissement de proximité et décider des réalisations à faire dans leur quartier ou sur l'ensemble de la ville (Annexe XXV).

Dans un premier temps, les idées sont proposées par les habitants en début d'année. Puis les propositions sont étudiées par les services municipaux selon 4 critères (proposition devant répondre aux principes du développement durable, à l'intérêt général, des compétences municipales et des dépenses d'investissement) avant d'être classés selon leur faisabilité ou non. Les résultats de ce classement sont publiés sur le site internet de la ville durant l'été et sont suivis de divers échanges entre les comités de quartier, les habitants et les services municipaux. Les internautes donnent leur avis sur les propositions qu'ils préfèrent en automne et une réunion participative est organisée début novembre afin de sélectionner les idées qui seront réalisées l'année suivante.

En termes de chiffres, le budget participatif de 2020, intitulé « éco-citoyen » depuis 2019, a représenté une enveloppe de 540 000 euros, 582 idées ont été proposées en 2020, 272 relevant des espaces naturels (soit 47%) et 106 concernant des questions de mobilités. 40 projets environ étant réalisés chaque année, le budget participatif a permis, depuis sa création, de réaliser 298 projets initiés par les habitants [22].

Les projets réalisés concernent la réalisation et l'installation de panneaux pédagogiques, la création de jardins partagés, la réalisation d'aires de jeux et de fitness, la sécurisation d'espaces végétalisés, la valorisation des sentiers des différents quartiers, la personnalisation du mobilier urbain ou de murs dans le cadre de projets artistiques...

Généralement en France, le budget participatif représente 5% du budget d'investissement d'une collectivité. En plus de « coller » aux besoins et envies des usagers, les aménagements réalisés dans le cadre du budget participatif sont souvent plus respectés par les habitants et utilisateurs qui s'en sentent responsables.

Si le nombre de budgets participatifs double chaque année en France, celui de Metz est unique : plus important que le résultat, le processus messin est construit de manière ascendante puisque les élus, ayant décidé de ne pas décider, n'interviennent à aucun moment (document interne, service Citoyenneté et démocratie participative, 2020).

Depuis 2008, le conseil municipal des enfants permettent aussi aux plus jeunes de s'exprimer et d'investir les espaces végétalisés : carte subjective de ce que les enfants aiment en ville, circuit racontant l'histoire de l'eau à Metz via une application, circuit de découverte de Metz à travers des énigmes, réalisation d'une signalétique invitant les promeneurs du Parc de la Cavalerie à « ralentir, observer, rêver la nature »...

Par ailleurs, la Ville est de plus en plus sollicitée pour soutenir des initiatives citoyennes et associatives : jardins partagés ou pédagogiques, végétalisation de façades, compostage de quartier, ouverture et entretien de sentiers, sites « Incroyables comestibles », vergers collectifs...

Initié en 2018 par les habitants et lancé en 2019, le projet « Végétalisons Metz, je fleuris ma rue » (Annexe XXV) illustre particulièrement le fait que toute personne ou groupe de personnes ayant la motivation et le souhait d'embellir sa rue et de l'entretenir peut recevoir un « permis de végétaliser » pour planter les trottoirs, les façades des bâtiments ou les pieds des arbres à proximité de leur habitation. Les travaux d'implantation sont réalisés par la Ville qui leur propose aussi des lots de plantes et des sachets de graines locales. En 2019, 15 projets ont été réalisés et plus de 30 projets étaient en cours de réalisation.

Toutes ces initiatives se sont vues récompensées par la publication du Palmarès des villes vertes de 2020 : Metz apparaît en 3^{ème} position des villes les plus vertes de France (Annexe III). Et selon Béatrice Agamennone (adjointe au maire chargée de la coordination de la politique municipale en matière d'espaces publics, de mobilité et d'espaces verts) « cela a demandé de nombreux efforts au Pôle PJEN, on aurait eu un peu plus de crédits ou des moyens humains supplémentaires durant le mandat précédent, je pense que l'on aurait eu le même résultat mais avec moins d'efforts » (Annexe XXXII).

c) Les projets en cours et à venir, continuer de développer le savoir-faire messin

Les différentes initiatives et les projets cités précédemment seront renouvelées pour les prochaines années.

Le pôle souhaite aussi maintenir la certification « Iso 14001 » de niveau 3 qui marque son engagement pour la préservation de l'environnement, de la santé, de la sécurité, du bien-être et du bien faire de ses agents.

La rédaction de ce mémoire a débuté durant les élections municipales 2020 et ne peut donc pas présenter les projets qui seront mis en place par la nouvelle municipalité.

Cependant, en s'intéressant au programme de François Grosdidier [23] le nouveau maire, il est possible d'établir une liste non exhaustive. D'autant plus que Béatrice Agamennone, l'élue chargée des espaces verts du précédent mandat, est de nouveau au même poste pour ce nouveau mandat, tout en étant déléguée titulaire au sein des commissions de la mobilité, des transports et de l'économie, du tourisme, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à Metz Métropole.

Ainsi, le pôle Parcs, jardins et espaces naturels devrait, dans les prochaines années, être amené à planter 3 000 arbres par an pour faire face au réchauffement climatique : l'objectif étant de végétaliser le plus possible les places très minérales, sous réserve de l'avis des Bâtiments de France, les rues du Mettis ainsi que les cours d'école.

Le maire souhaite également imposer des normes environnementales pour les constructions de logements, afin de rompre avec « l'hyper-densification et la bétonisation du précédent mandat » [23]. Le quartier de la Seille retrouvera un caractère écologique et de nouveaux écoquartiers seront construits, les berges de la Moselle et de la Seille continueront d'être mis en valeur avec la création d'un parcours piéton reliant le canal de la Moselle au jardin Jean-Marie Pelt. Au niveau des mobilités, le plan vélo sera mis en cohérence et une nouvelle ligne de Mettis devrait être créée.

De manière générale, le patrimoine culturel et l'expression artistique de Metz seront une priorité pour la nouvelle municipalité afin de « réenchanter le quotidien » : habillage lumineux sur les bâtiments remarquables de la ville, son et lumière sur les rivières, promotion du patrimoine architectural et création d'un parcours d'artistes avec les galeries et les ateliers existants reliés au Centre-Pompidou, valorisation des œuvres architecturales militaires et du tourisme de Mémoire... [23]

Au mois de juillet, une incertitude planait toujours sur la reconduction ou non du budget participatif : à noter qu'au vu du succès qui l'accompagne dans d'autres villes et des bénéfices qu'il apporte, tant pour les Messins, que pour les espaces végétalisés et la valorisation de la Ville, il serait bien dommage de le voir disparaître...

Tout en répondant aux demandes des élus et des habitants, le PPJEN mènera à bien ses missions de gestion du patrimoine végétalisé.

S'il plantera des arbres et végétalisera la ville, il continuera son travail de réflexion d'adaptation des palettes végétales et des pratiques du métier afin d'assurer des aménagements durables pour ne pas juste « planter du vert en faisant du chiffre » selon Béatrice Agamennone (Annexe XXVI). Il essayera de trouver des solutions quant à la diminution du personnel alors que les espaces végétalisés augmentent.

Un nouveau système informatique de gestion du patrimoine devrait voir le jour en 2020, les logiciels utilisés jusqu'à présent étant devenus de moins en moins efficaces (travail débuté en 2018) ce qui devrait permettre d'affiner la gestion des arbres et du patrimoine en général.

Il continuera le déploiement des bornes fontaines d'eau potable dans les espaces végétalisés, réalisera la remise à niveau des jardins familiaux (travaux de nettoyage, de clôture et de forage de puits, installation d'une signalétique) et en aménagera de nouveaux tandis que le développement de la ferme de Borny sera relancé.

Les festivités et événements culturels et sportifs liés aux espaces verts (fêtes traditionnelles de St-Nicolas et Mirabelle, marché de Noël, Metz plage...) seront reconduits, les actions de communication également, voire accentuées envers les habitants et les touristes.

En discussion avec le service urbanisme, le pôle souhaite aussi intégrer la conception de jardins familiaux et d'espaces végétalisés de qualité dans les projets de développement urbain. L'un des objectifs est également de développer une meilleure communication avec les autres services de la Ville et la Métropole.

Enfin, une réflexion générale portera sur la composition paysagère des cimetières et leur rôle dans le maillage des parcs et jardins tandis que de nouveaux usages seront développés dans certains espaces végétalisés.

d) Le projet « Jardins – archipels » ou comment valoriser le patrimoine de Metz

En 2017, le Jardin botanique a pris de l'ampleur et a gagné en légitimité en intégrant le réseau des Jardins Botaniques de France et des pays francophones. Il fête également ses 150 ans d'existence en organisant différentes festivités et animations (expositions, concerts, conférences qui ont fait l'objet de la publication d'un livret spécifique) liées aux rôles pédagogiques d'un Jardin botanique (sensibiliser le public à l'importance et à la diversité du monde végétal, diffuser l'information scientifique...).

Plusieurs projets ont été mis en place afin de continuer le développement du Jardin botanique : l'inventaire du patrimoine arboré a révélé la valeur du patrimoine horticole messin (jardin labellisé « Ensemble arboré remarquable » par l'association A.R.B.R.E.S. en 2018), la rénovation des serres ainsi que le projet d'aménagement de la serre des plantes voyageuses (Annexe XXVII) qui devrait retracer l'évolution des découvertes et de la commercialisation des plantes présentes dans notre quotidien.

Plus récemment, un important projet de plantations a été mis en place. Le jardin a été divisé en plusieurs zones qui correspondent en fait à l'origine géographique de la majorité des plantes présentes dans chaque zone : Asie, Europe, Amériques (Annexe XXVIII).

Ces projets ont pour objectif d'enrichir les collections botaniques et d'entraîner les visiteurs du jardin dans un voyage, à la découverte de l'histoire des plantes et de la botanique.

Cet objectif est aussi à l'origine des réflexions du pôle quant à la création d'un maillage des espaces végétalisés sur l'ensemble de la ville. Intitulé « Jardins-archipels » (Annexe XXIX), ce projet a pour objectif de s'appuyer sur l'existant pour valoriser les espaces végétalisés, apporter une cohérence sur l'ensemble de la ville et mieux révéler le patrimoine messin : l'objectif est de permettre aux promeneurs de (re)découvrir des plantes et des ambiances propres à chaque espace, de profiter d'un véritable jardin et non plus d'un simple espace vert. Ici, la définition du mot *collection* est à comprendre non pas comme un classement scientifique des plantes selon leur genre ou leur famille mais plutôt comme un assemblage végétal donnant une ambiance spécifique à un lieu.

« Héritière d'un remarquable patrimoine horticole du XIX^e siècle, Metz est devenue Ville jardin. De ce terreau historique est né en 2017 le concept de « jardins archipels » pour sensibiliser à la diversité du monde végétal et à son respect. Ainsi, le Jardin botanique essaime peu à peu ses collections végétales dans d'autres jardins de la ville (jardin des Récollets, jardin Jean-Marie Pelt, square Simon-Louis Frères...) et nous conte le voyage des plantes à travers le temps » (document interne, projet Jardins-archipels, 2020).

« Mis sur pause » jusqu'en 2017, le projet « Jardins-archipels » a commencé à voir le jour en 2015, lorsque l'ingénieure en charge du fleurissement (Caroline Grimm), la responsable du Jardin botanique (Aurélié Rotini) et l'ancien responsable de l'agriculture urbaine (Charles-Yvonnick Soucat) se sont questionnés quant à l'évolution du Jardin botanique. Ils ont alors imaginé créer un projet permettant de donner une vraie identité au Jardin botanique mais aussi à l'ensemble de la ville de Metz : il était important d'imaginer l'avenir lorsque après différents aménagements, le jardin botanique (ne représentant « que » 5 ha) arriverait à ses limites et à la saturation des collections végétales. Ils ont alors eu l'idée « d'exporter » les collections botaniques dans les espaces verts (devenant des jardins).

Un projet correspondant pleinement à l'appellation de « ville jardin » de Metz.

III. METZ, UNE « VILLE - JARDINS » EN DEVENIR ?

Ainsi, au cours de son histoire, la ville de Metz a perdu son image de ville militaire pour arborer celle de ville-jardin.

Demandons-nous à présent si, à la vue de l'évolution générale de la place du végétal en ville, Metz peut être encore considérée comme une ville-jardin aujourd'hui.

Les propos ci-dessous découlent principalement d'observations personnelles et d'échanges avec les agents du pôle Parcs, jardins et espaces naturels et des services municipaux.

1 : Discussions : Metz, ville verte ou ville jardin ?

a) Metz : ville verte reconnue mais ville peu connue

La définition d'une « ville-jardin » divise, même parmi les agents d'un même service technique : chacun a son propre avis sur la question.

Certains pensent que Metz est une ville verte/nature et non pas une « ville jardin », un concept qui évoque davantage les jardins d'agrément que la diversité des espaces végétalisés et de leurs usages (jardins nourriciers, parcs, espaces naturels...).

D'autres pensent simplement que l'appellation « ville jardin » est avant tout un leurre, un bon mot à intégrer dans les documents de communication : la ville est minérale, étant donné son histoire, et il ne faut pas en faire trop mais accepter que les arbres ne puissent pas être davantage implantés dans le centre-ville par exemple.

Plus généralement, l'avis est, comme le dit Béatrice Agamennone, que « Metz est une ville jardin mais pas partout et pas pour tout le monde » (Annexe XXVII).

Elle l'est car elle compte de nombreuses surfaces d'espaces végétalisés aux diverses formes qui lui ont valu son appellation dès la fin du XX^e siècle. Elle l'est aussi car la Ville a la volonté politique de développer les espaces verts et de favoriser la biodiversité tout en répondant aux attentes des habitants.

Mais ces espaces végétalisés ne sont pas répartis sur l'ensemble de la ville et il manque une cohérence ou une trame, quelque chose qui pourrait les relier afin qu'ils forment un tout. Ces espaces accompagnent essentiellement les voiries ou les bâtiments, il n'y a que peu de jardins ou de parcs qui sont parfois difficiles à identifier car manquant de particularités.

La région Grand-Est n'est pas la plus attirante et malgré son surnom de « ville jardin », hors de la région messine, le patrimoine végétal de Metz reste méconnu (Moreau, 2017). Selon Béatrice Agamennone (Annexe XXVII), « tous les gens qui connaissent Metz savent que c'est une ville magnifique, verte et rayonnante. Par contre quand vous êtes à Paris ou à Bordeaux, les gens n'ont pas vraiment cette perception-là ». Michel Koenig (Annexe XXIV) renchérit en expliquant que « lorsque l'on est nommé à Metz, cela passe pour une punition » !

Selon Christine Goldsteing, chef du service Citoyenneté et Démocratie participative, ajoute que d'une manière générale, « les gens ne viennent pas à Metz pour les espaces verts, ils les découvrent presque par surprise ».

Pourtant, les patrimoines historiques, naturels et horticoles de Metz sont autant d'atouts qui peuvent contribuer à une meilleure valorisation de l'image de la ville. Et ce, à travers la réalisation d'aménagements paysagers révélant la richesse de ces patrimoines ou par le biais de la communication, les usagers, habitants comme touristes, semblant être demandeurs d'informations (Moreau, 2017).

La Ville a donc bien les capacités de développer un « tourisme de jardin » (Annexe XXVI) et gagnerait à être connue.

b) Un patrimoine végétalisé prometteur qu'il faut continuer de valoriser

Il est donc très important que les visiteurs de ce patrimoine végétalisé soient marqués par les lieux et les ambiances ainsi que les histoires qu'ils peuvent y découvrir s'ils prêtent l'oreille.

Aujourd'hui à part quelques jardins aux collections végétales spécifiques, les espaces verts messins sont de plus en plus standardisés, notamment parce que les aménagements réalisés tendent à limiter l'entretien face au changement de pratique ainsi qu'aux nouvelles problématiques (diminution des moyens humains, limitation de l'arrosage, adaptation au changement climatique...).

Or, les visiteurs viennent dans des espaces pour leurs usages mais aussi l'ambiance créée par la végétalisation des lieux : l'attractivité des jardins éphémères parle d'elle-même. Si les visiteurs y viennent c'est parce qu'ils s'y sentent bien et que chacun peut trouver sa place et s'appropriier les lieux. Mais c'est aussi parce qu'ils sont attirés par la « magie » qui se dégage de ces jardins et la diversité inattendue d'ambiances qui crée tout autant d'occasions de découvertes, d'étonnement et de ressourcement. En un mot, d'émotions.

c) L'affirmation du végétal au sein de la politique municipale

L'importance du végétal en ville aborde aussi une dimension politique. Car si la nature n'a pas de prix, sa gestion est un coût assumé par la collectivité et financé par l'argent public : les élus et les gestionnaires doivent prendre des décisions selon un rapport coûts/bénéfices pour les habitants (Collectif, 2016). La municipalité d'une ville, et donc les projets de l'ensemble de ses services techniques, sont aussi orientés selon les choix pris par le conseil municipal qui est élu tous les 6 ans par les habitants de la collectivité (Moreau, 2017). La démarche de valorisation et du développement d'un territoire passe ainsi par l'expression d'une volonté politique portée par une équipe motivée par différents objectifs qui doivent être partagés par les élus, les gestionnaires et la population si l'on veut que la politique publique fonctionne (Collectif, 2011).

Aujourd'hui il existe deux grandes tendances au sein des politiques municipales : certaines collectivités, encore trop fréquentes, n'interviennent qu'avec frilosité, coup par coup, sur un patrimoine vieillissant afin de témoigner de leur engagement en faveur de l'environnement. D'autres ont le courage politique d'aborder le végétal en comme un être vivant sans le limiter à sa fonction de décor : l'équipe municipale a confiance en l'avenir et cette confiance s'établit entre les élus, les habitants et les services techniques qui réalisent alors de belles plantations prospères, la palette végétale et les pratiques ayant bien été choisies (Mollie, 2020).

Toute la difficulté réside ainsi dans le dépassement du simple discours pour aller vers la réelle mise en place d'une réflexion en faveur du végétal dans les politiques de la ville (Cormier, 2015). Donner la priorité aux espaces végétalisés est un projet politique ambitieux et pourtant nécessaire au vu des problématiques auxquelles notre société se trouve confrontée aujourd'hui : « le vivant doit pouvoir accompagner une construction et devrait avoir une place prépondérante dans la ville » (Schuiten, 2014).

La notion de « ville jardins » s'accompagne donc d'une réflexion en profondeur sur l'urbanisation car pour être bénéfique, l'intégration du végétal doit être pensée en amont des projets urbains et non plus comme une dernière touche d'un projet d'aménagement.

Comme le dit si bien Béatrice Agamennone, « Metz, ville-jardin est effectivement le titre qui est indiqué à l'entrée de la ville mais il faut se donner tout de même les moyens de respecter cette appellation » et donc avoir les moyens de ses ambitions : si l'on veut pouvoir offrir aux habitants et aux visiteurs des espaces végétalisés appréciés et appréciables, il est essentiel de définir les budgets en conséquence.

Nantes est par exemple la ville française qui investit le plus dans le développement de son patrimoine végétal en consacrant en moyenne 135 euros par an et par habitant à l'entretien et à l'aménagement de ses espaces végétalisés. Par comparaison, le budget moyen des villes alloué aux espaces verts est de 76 euros par habitant (selon le Palmarès 2020 de l'Observatoire des villes vertes) tandis que celui de Metz n'est que de 35 euros par habitant...

2 : Questionnements et limites

a) Tenir compte des problématiques actuelles

De nos jours, la place en ville se fait rare. À Metz, le centre-ville est très dense et les sols sont occupés par des réseaux souterrains, laissant peu de place à la plantation d'arbres par exemple. Les aménagements de voiries, et de pistes cyclables, l'implantation de mobilier urbain (candélabre, point d'apports volontaires des déchets) mobilisent aussi le domaine public, réduisant encore la place disponible pour le végétal.

Se pose alors la question : faut-il planter des arbres en ville si les conditions ne sont pas réunies pour leur donner les meilleures chances de développement ?

Dans un contexte croissant d'inquiétude environnementale, planter la ville est pourtant une obligation, voire une urgence. Les décisions sont alors prises dans la précipitation, au détriment des règles de l'art, et les grands arbres sortent trop souvent malmenés des arbitrages politiques, conceptuels ou techniques (Mollie, 2020).

Dans un esprit de performance, beaucoup de villes visent à accroître le nombre de leurs arbres et on assiste à une multiplication des plantations sans avenir car non réfléchie, d'autant plus lorsque l'arbre est âgé. Les plantations sont effectuées à la va-vite, en trop grande densité pour un meilleur résultat, dans des milieux stériles ou exigus, faisant fi du développement ultérieur des arbres : ces « pratiques nient les besoins du végétal, son temps et son espace » (Mollie, 2020). L'objectif de planter x nombres d'arbres est donc à « prendre avec des pincettes », car après avoir mobilisé les moyens nécessaires pour une plantation, il est tout aussi important d'avoir les capacités d'entretenir et de gérer ce végétal (arrosage, taille, surveillance...).

Les agents du Pôle Parcs, jardins et espaces naturels ont aujourd'hui bien conscience de travailler dans l'urgence. Il faut répondre aux demandes des élus ou des habitants le plus vite possible : « rien n'est important mais tout doit être fait ». Le pôle ne fait ainsi que « fonctionner » au quotidien, les techniciens et les ingénieurs n'ont plus l'occasion de prendre le temps de réfléchir et de se projeter. Or, donner corps aux intentions politiques et aux attentes des habitants nécessite de réinterroger ses savoir-faire, les usages et les modes d'intervention et de gestion.

Ce manque de temps est aussi accentué par l'augmentation des doléances des usagers « qui réclament et exigent même parfois » : les agents du pôle passent beaucoup de temps à traiter ces plaintes et demandes et à chercher des solutions le plus rapidement possible. Il est également fréquent de devoir résoudre des situations problématiques survenues à la suite de vandalisme.

Ce temps accordé à la réflexion est pourtant essentiel afin de s'adapter au changement climatique : le patrimoine végétal est fortement fragilisé par les épisodes caniculaires, l'augmentation des températures et la diminution des précipitations. Or, trouver des solutions n'est pas si simple : il faut prospecter, anticiper avant de pouvoir prendre une décision, autant d'étapes qui demandent du temps afin d'être efficaces.

Aujourd'hui, le pôle est aussi confronté à l'augmentation de réalisations d'espaces végétalisés, principalement d'accompagnement de voiries ou de bâtiments, de mauvaise qualité (sol, palette végétale, surface disponible...). Les concessionnaires sont en effet nombreux à ne pas prêter assez attention au végétal en ville : celui-ci est encore considéré par sa simple fonction de décor, passant en dernier dans la conception d'un projet d'aménagement.

D'autres services de la Ville ne sont pas non plus sensibles à l'importance du végétal en ville : c'est souvent ce poste qui est rogné lorsque le budget vient à manquer à la fin d'un chantier !

Les inévitables difficultés de communication et relationnelles entre services n'arrangent évidemment pas la situation. Les dysfonctionnements sont ainsi nombreux avec Metz

Métropole. Par exemple, les arbres d'alignements relèvent de la métropole depuis 2018 : s'ils sont toujours gérés par le pôle PJEN, la mise au point de cette passation a demandé du temps et de nombreux échanges. Poursuivre et développer les coopérations entre la métropole, qui travaille « instantanément » et le pôle, qui doit avoir un regard à long terme, est devenu un objectif essentiel pour que ce dernier puisse mener ses missions et projets à bien dans les meilleures conditions (document interne, 2019, projet pôle).

Le facteur humain entre donc aussi en jeu. Une partie des jardiniers du pôle a des problèmes de santé, impactant l'organisation du travail : n'étant pas systématiquement remplacés durant les congés maladies faute de budget, les autres agents accumulent fatigue et désillusion face à l'augmentation du vandalisme et du manque d'éducation de la population. Le regard de celle-ci envers la fonction publique n'est généralement pas positif et il en résulte une dévalorisation du métier de jardinier.

b) Savoir s'appuyer sur les compétences des agents du pôle PJEN

Afin de répondre à l'ensemble des problématiques citées précédemment, le pôle PJEN doit être force de propositions et de conseils envers les élus qui ne sont généralement pas des professionnels du paysage : partageant une approche à la fois globale et inscrite sur le long terme, les agents du pôle se doivent de créer un projet de développement « fil rouge » cohérent qui pourra changer de direction selon les volontés politiques.

« Les plus belles réalisations résultent non pas du hasard mais d'une véritable culture où la composition urbaine est indissociable de la compétence du jardinier » (Mollie, 2020). Ajoutons que « [...] ce n'est que par la qualité des professionnels que l'on peut espérer voir ressurgir l'art des jardins sous une forme revigorée : élites d'architectes de jardin, de contremaîtres, de jardiniers qui feront et entretiendront le « décor nécessaire de l'homme nouveau ». Cela présuppose un enseignement d'une haute qualité culturelle plutôt qu'érudite et qui en revienne en même temps à la pratique, car il faut connaître la plante, l'aimer, avoir souffert des efforts qu'elle exige pour la cultiver afin de la comprendre et d'être apte à l'utiliser à bon escient. La qualité de ces hommes peut seule en imposer aux pouvoirs politiques souvent trop ignorants dans ce domaine » (Pechère, 2002).

Précisons tout de même que les métiers du paysage attirent de plus en plus de jeunes motivés par leur travail. Peut-être parce que « rien n'est trop difficile dans notre domaine, qu'il faut certes des dons, que l'apprentissage est très long mais que l'intérêt grandit constamment et que l'aboutissement apporte l'épanouissement, la satisfaction, la joie d'être devenu un messager humain de la nature, en jouant avec la nature » (Pechère, 2002).

c) La ville-jardins, une utopie ?

« Dans un contexte d'action sur la ville qui a bien du mal à se définir, tant les contraintes de toutes sortes sont pesantes, l'imaginaire de la nature offre une occasion inespérée de renouvellement, que nous pouvons qualifier d'idéologique » (Calenge, 1997). De plus, comme le précise Michel Koenig (Annexe XXIV) « pour moi, la ville-jardin est avant tout un terme qui plaît beaucoup à certaines personnes, c'est une vision légèrement utopique de la ville ».

Effectivement, la notion de ville-jardins exprime finalement un idéal de société, pas toujours réalisable car limité matériellement ou moralement : cet idéal est en effet propre à chacun puisque différent selon le regard, la personnalité, l'histoire et la sensibilité d'un individu. Nous pouvons d'ailleurs noter certaines limites à cette notion de ville-jardins.

La première est que l'accès à un environnement de qualité n'est pas donné à tous. Habiter un logement aux vues imprenables ou à proximité d'un parc historique n'est en effet pas à la portée de tous les ménages. La compétition entre les groupes sociaux pour l'accès à des biens immobiliers situés dans les meilleurs quartiers renforce alors le dynamisme des marchés

fonciers et immobiliers qui contribuent à l'étalement urbain, dans la mesure où l'offre de nature et la qualité des paysages sont insuffisantes dans les quartiers denses ou vétustes.

Le modèle de ville verte reste donc un défi pour les urbanistes. Certains estiment même que l'intégration du végétal conduirait à une gentrification des quartiers concernés tandis que d'autres voient en ce modèle une ville étalée, consommatrice de terres agricoles ou naturelles, favorisant en plus le repli communautaire des familles dans les maisons individuelles dotées d'un jardin privé. Mettre la nature dans la ville s'avère donc un exercice complexe qui tend vers une certaine vision de la ville idéale (Boutefeu, 2007).

Une autre limite est que les expressions de « trame verte et coulées vertes » tendent à surdéterminer les discours sur la ville et que les cartes se teintent facilement de vert depuis quelques temps. L'environnement est parfois considéré comme un mot magique qui est censé autoriser la manipulation des formes urbaines et « soigner la société, malade de la mauvaise ville, mal bâtie, dénaturée » (Calenge, 1997).

Les collectivités qui souhaitent valoriser leur patrimoine végétal doivent également avoir conscience que « l'attractivité d'une ville a des conséquences sur son économie puisqu'elle génère du tourisme, mais les retombées sur le moral de la ville et la joie de vivre de ses habitants sont tout aussi importantes. Le tourisme de masse peut tuer la « personnalité » d'une ville et la transformer en coquille vide ». Jean-Blaise, directeur de la société chargée de la promotion du « Voyage à Nantes » ajoute également en parlant de Nantes que « son avantage tient à ce que l'offre est permanente, contrairement aux villes dont la notoriété s'est fondée sur des événements éphémères, des festivals qui, lorsqu'ils disparaissent, laissent l'espace tragiquement vide » [7].

Les nouvelles constructions contemporaines et végétalisées dénotent fortement avec le bâti environnant (comme le montre la *Figure 10* de ce mémoire). De plus, les projets censés assurer l'avenir de la ville en termes de développement durable ne fonctionnent pas parfaitement. Les habitants d'un immeuble végétalisé en Chine sont ainsi contraints de fuir leur appartement envahi par les moustiques [24]. Nous pouvons cependant considérer que ces aménagements ratés contribuent tout de même à l'évolution du domaine du paysage puisque pour aller plus loin, on fait des recherches et on se remet en question.

Certains pensent aussi que les citadins sont trop occupés à profiter de la nature et du végétal pour les observer, les comprendre et les sauvegarder : les joggeurs envahissent les parcs, préoccupés par les kilos en trop ou leur kilométrage et ne seront pas réceptifs au calme ambiant, à la beauté des arbres ou des fleurs, à l'odeur de l'herbe coupée ou à la marche obstinée d'une armée de fourmis passant à la queue leu leu sur le sentier qu'ils empruntent (Paquot, 2004).

Terminons cependant cette partie par la vision plus positive de l'architecte Luc Schuiten quant aux villes de demain : pour lui, « une ville faite en grande partie de nature peut exister ». Visionnaire, Luc Schuiten imagine différentes villes à l'horizon 2100 en étudiant la faune et la flore. Il dessine ainsi des visions utopiques positives de villes construites uniquement avec des matériaux vivants, où l'invention et la nature occupent une place prépondérante [25].

Au premier plan du dessin qu'il a réalisé et qui représente le devenir de Metz en 2150 (Annexe XXX), nous apercevons des bâtiments organiques à vocation d'aire de décollage et des garages pour les dirigeables en forme de raie manta qui volent dans le ciel.

Ainsi, « pour nous qui cherchons à construire un nouveau modèle de société durable, [...] le mot utopie veut dire simplement, un possible qui n'a pas encore été expérimenté » selon Luc Schuiten [25].

3 : Propositions et pistes d'amélioration

Afin de développer pleinement l'identité « Metz ville-jardins, voici plusieurs pistes d'amélioration.

a) Planifier un schéma directeur des aménagements paysagers messins

Chaque ville s'inscrit dans un environnement spécifique et porte une identité et un patrimoine végétal propre : la solution idéale pour une ville ne l'est peut-être pas pour une autre. Il est donc essentiel de concevoir un projet stratégique se fondant sur la géographie et l'histoire d'un territoire.

Un Plan directeur est un outil de planification et d'aide à la décision : en plus de présenter un état des lieux, il propose des principes directeurs pour orienter le développement des espaces végétalisés d'une collectivité. Reposant sur une projection dans l'avenir, il peut permettre de définir les usages et la composition de différents espaces et identifier leurs forces et leurs faiblesses pour que les projets à venir soient cohérents. Mais cet outil peut aussi être l'occasion de créer des liens entre les différents services de la collectivité (coopération, projet commun en développement) et de communiquer tout en planifiant les interventions et les investissements à réaliser durant les années à venir (schéma directeur, Ville d'Angers, 2019).

La Ville d'Angers s'est dotée d'un schéma directeur des aménagements paysagers angevins en 2019. Inscrit dans le cadre des orientations du SCOT et du PLU, il a pour objectifs de créer des ambiances paysagères identitaires au sein des quartiers de la ville (centre historique, sillon de schiste, rives de Maine, plateau arboré, nature cultivée, plateau bocager...) ainsi que des fiches de direction d'aménagement et de palettes végétales.

Le territoire angevin (Annexe XXXI) est façonné par le sillon de la Maine (axe nord-sud) et le sillon ardoisier (axe est-ouest) autour desquels se dessinent un plateau et un vallon bocager à l'ouest, et d'un plateau et d'une plaine urbains arborés (schéma directeur, Ville d'Angers, 2019).

Les gammes végétales des espaces paysagers sont définies afin de correspondre aux paysages souhaités, à leur usage et à leur position dans la ville, dans une stratégie globale de trame verte et bleue. Le plan de gestion différenciée est en pleine révision : elle suivra une typologie de 5 types de paysages et tiendra compte des gammes végétales identifiant les ambiances paysagères de la ville.

Il paraît intéressant d'entreprendre le même type de démarche sur le territoire messin et d'établir un fil conducteur pour les réflexions et actions à mener sur l'ensemble de la ville.

b) Diversifier les ambiances des espaces végétalisés messins

Un projet d'aménagement paysager donne généralement une nouvelle impulsion à un espace végétalisé (Braun, Uffelen, 2014) mais le plus important est le choix de la palette végétale de cet espace.

Chaque espace végétalisé possède un caractère paysager propre, une histoire et des fonctions spécifiques qui forment un tout. Après avoir répertorié l'ensemble des espaces végétalisés de Metz et avoir identifié les ambiances souhaitées dans chaque espace (selon le lieu, son passé, ses fonctions...) il semble judicieux de hiérarchiser les espaces : paysages protégés, parcs suburbains, grands parcs urbains, petits parcs, jardins de quartiers, avenues promenades... (Mathis, Pépy, 2017). Ce classement permettra de mieux aiguiller le type d'aménagement qu'il serait bon d'entreprendre.

De plus ou moins grande envergure, ces aménagements ont pour objectifs d'identifier et de personnaliser les espaces, d'en favoriser une meilleure appropriation par les usagers, d'identifier tout en répondant aux attentes de ces derniers. Les végétaux devront se distinguer

du paysage environnant par leur emplacement, leur envergure, leur essence, leurs formes et leurs couleurs. Tout comme les matériaux utilisés, ils attireront le regard et contribueront à créer l'ambiance souhaitée.

La vue sur le paysage alentour pourra être favorisée grâce à l'implantation d'un belvédère ou d'une placette matérialisée à l'emplacement choisi mais aussi par la plantation d'arbres encadrant la vue. Des cheminements en courbes et des mouvements de terrain peuvent inviter les promeneurs à la flânerie ou la rêverie tandis l'implantation de structures peut apporter davantage de volume. Les limites d'un espace peuvent être travaillées afin de donner l'impression d'une étendue infinie ou au contraire d'un espace plus intimiste.

Certains arbres remarquables peuvent être mis en évidence par l'aménagement paysager autour d'eux ou par l'implantation d'une guirlande lumineuse par exemple. Des jardins partagés, des sens ou flottants peuvent aussi être aménagés tout comme des structures modernes attirant le regard peuvent être installées, un câble lumineux surplombant l'espace pour rappeler le dessin d'un chemin ou d'un ruisseau souterrain, un miroir, une structure créant des illusions... (Braun, Uffelen, 2014).

Selon les choix d'aménagements que l'on fait, un espace végétalisé peut raconter une histoire au promeneur qui est à l'écoute : les possibilités ne sont limitées que par l'imagination du concepteur.

Il est important de réfléchir, dès le début du projet, à la manière de relier ces espaces entre eux afin de créer un parcours permettant au promeneur de découvrir l'ensemble du patrimoine de la ville.

c) Concevoir une trame végétale qui fait voyager

Actuellement, si les espaces végétalisés messins sont en eux-mêmes très intéressants, il manque une connexion entre eux. Le promeneur va visiter un ou deux espaces mais la distance qui les sépare peut lui faire perdre son intérêt si rien ne vient le « solliciter » en chemin.

Paradoxalement, le fait que les espaces végétalisés ne soient pas les uns à côté des autres est un avantage puisqu'ils sont ainsi mieux répartis dans la ville.

À Nantes, le parcours du « Voyage de Nantes » multiplie le type d'éléments attractifs sur le parcours ce qui permet de toujours intriguer le visiteur qui finit par avancer de point d'intérêt à un autre : œuvre d'art, plante remarquable, bâtiment emblématique, jardin, belvédère...

À l'image des aménagements de Olmsted, la ville de Metz se trouverait davantage structurée par la création d'une trame végétalisée. Matérialisée au sol par une écriture ou une ligne colorée comme à Nantes, plantée en continue ou représentée par un matériau spécifique, cette trame peut être le support de différents sentiers de promenades ainsi que d'un parcours thématique permettant de découvrir et de valoriser le patrimoine historique, horticole, naturel ou végétalisé du quartier ou des espaces à proximité : l'eau, le maraîchage, l'architecture, les arbres... À Metz, les sujets potentiels sont nombreux !

Finalement la ville-jardins serait constituée d'un véritable réseau de jardins et le promeneur pourrait, idéalement, traverser la ville en restant dans un espace végétalisé.

CONCLUSION

Tout au long de ce mémoire, nous nous sommes intéressés à la notion de ville-jardin afin de définir si la ville de Metz peut encore se considérer comme telle.

Nous avons d'abord vu, en suivant l'évolution des espaces végétalisés urbains, de quelle manière le végétal s'est introduit dans la ville pour y devenir aujourd'hui l'un des principaux composants. En retraçant l'histoire de la ville de Metz, nous avons découvert la façon dont son patrimoine vert, ainsi que son pôle Parcs, jardins et espaces naturels, ont évolué pour atteindre leur forme actuelle.

Ainsi, véritable ville verte, Metz présente aujourd'hui de nombreux espaces végétalisés aux fonctions diversifiées qui surprennent généralement les visiteurs de passage. Car si la Ville a mis en place de nombreuses initiatives qui font sa renommée au niveau des professionnels du paysage, son patrimoine est encore mal connu du grand public.

En avance sur son temps en termes de gestion écologique et de démocratie participative, la Ville de Metz possède une réelle politique en faveur du végétal qui peut cependant être plus ambitieuse. Car les espaces végétalisés de la ville ne sont pas assez identitaires et risquent de se banaliser avec le temps, l'évolution des pratiques tendant à limiter au maximum l'entretien au sein de ces espaces qui ne cessent d'augmenter.

Metz a donc tout à gagner en réaménageant ses espaces verts afin d'en diversifier les ambiances et de faire voyager les promeneurs tout en leur racontant l'histoire des plantes. En plus de préserver la « magie » de ces lieux, la création d'un maillage végétalisé continu entre ces espaces servirait de support au développement de parcours thématiques valorisant le patrimoine vert de la ville.

Si ce travail n'apporte pas une réponse spécifique, il a pour objectif d'alimenter les discussions et d'apporter un autre regard sur la situation actuelle. Peut-être que la « ville-jardins », « ville de jardins », est un idéal, une utopie, qui ne sera jamais atteint, mais cette notion peut pousser les gestionnaires et les élus à réfléchir à l'aménagement durable de la ville de demain où le végétal tient un rôle essentiel.

Rappelons que planter relève de décisions et de volontés politiques s'inscrivant dans la durée mais aussi de critères complexes où se mêlent histoires, modèles, usages et cultures (Mollie, 2020). Cette diversité de critères s'illustre facilement par la pluridisciplinarité des métiers du jardin et du paysage (Colleu-Dumond, 2019).

Les choix réalisés en matière d'urbanisme et d'aménagement engagent le territoire sur plusieurs dizaines d'années et ont des conséquences directes sur l'environnement, notamment en impacts paysagers.

Terminons ce mémoire en appréciant la poésie de la description que fait Jean-Marie Pelt de la ville de Metz en 2006 :

« L'harmonie entre la nature et la verdure partout présentes, l'eau de ses rivières et de ses canaux et la pierre blonde qui habille la ville de soleil et de lumière lui confère ce charme indicible qui frappe tant ses visiteurs. Car Metz est belle, douce, apaisante ; son urbanisme traité avec sensibilité et humanité est une réussite unanimement reconnue ».

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

ACERBI, Christine, CORNET, Nicolas, LEGENNE, Corinne, TEDESCO, Camille (2015). Île-de-France 2030, la région se transforme : redécouvrir la nature en ville. IAU ÎLE DE FRANCE [en ligne] (Consulté le 08 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/nfGNxrr>

Archives municipales (2020). Ville de Metz (documents internes) Dossiers des archives contemporaines (139W, 106W, 16Z, 281W) Consultation sur place.

BAILLY, Emeline, BONNAUD, Xavier, CLERGEAU, Philippe, CONSALES, Jean-Noël, MARCHAND, Dorothée, MULLER, Serge (2020) « Confinement en ville : pourquoi l'accès à la nature est tout simplement vital ». *THECONVERSATION* [en ligne] (Consulté le 21 juillet 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/ofGNbVn>

BÉNÉTIÈRE, Marie-Hélène, MOSSER, Monique, Directeur de la publication, BLONDEL, Nicole et GUEISSAZ, Catherine (2000). 428 p. *Jardin : vocabulaire typologique et technique*. Paris, France : Éditions du Patrimoine-Centre des monuments nationaux. ISBN 978-2-85822-358-9

BERUETE, Santiago (2019). 384 p. *La Sagesse des jardins : Ces coins de paradis qui nous apprennent à bien vivre*. Espagne : Editions Denoël. ISBN 978-22-071-406-35

BOUTEFEU, Emmanuel (2007). « La nature en ville : des enjeux paysagers et sociétaux ». *GEOCONFLUENCES* [en ligne] (Consulté le 10 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/ifGB4Yo>

BOSSER, Jacques, LE TOQUIN, Alain (2011). 320 p. *Deux mille ans de jardins*. France : Editions de la Martinière. ISBN 978-2-7324-4662-2

BRAUN, Markus Sebastian, UFFELEN, Chris van (2014). 512 p. *Atlas de l'architecture paysagère*. Paris, France : Editio - Editions Citadelles & Mazenod. ISBN 978-2-85088-582-2

CALENGE, Christian (1997). *De la nature de la ville* [en ligne]. Les Annales de la recherche urbaine, Natures en villes, n°74, p.12-20 (Consulté le 5 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/kfGBngM>

Candidature au Palmarès des villes vertes et Capitale biodiversité (2020) Pôle Parcs, jardins et espaces naturels de Metz (documents internes).

CARDARELLY, Florian, MEREAU, Quentin (2011-2012). *Espaces verts, Paysage et Cadre de vie : les jardins du château de Villandry, le jardin Botanique de Tours, le lac de la Bergeonnerie à Tours, tous retenus par le projet CESAT sur le SCoT de Tours (37)* [en ligne]. Projet de fin d'étude. France : Ecole polytechnique de l'université de Tours. (Consulté le 12 juin 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/6fGBmNg>

CLERGEAU, Philippe, MULLER, Serge, ROUHAN, Germinal (2018). « En direct des espèces » : la biodiversité urbaine, enjeu de nature ou de société ? *THECONVERSATION* [en ligne] (Consulté le 21 juillet 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/gfGNarR>

COLLECTIF (2011). 352 p. *Aménager avec le végétal pour des espaces verts durables*. Editions de Cerema (ex-Certu), Lyon. ISBN 978-2-11-098930-7

COLLECTIF (2014). « Indispensable, le végétal doit occuper le premier plan ! » *HORTICULTURE & PAYSAGE*, n°150, p. 8-9

COLLECTIF (2016). 68 p. *Des solutions végétales pour la ville : bien les choisir et concevoir*. Plante & Cité, Angers. ISBN 978-2-9552143-2-9

COLLEU-DUMOND, Chantal (2019). 224 p. *Jardin contemporain : le guide*. France : Editions Flammarion. ISBN 978-20-814-4581-9

COLSON, François, LAILLE, Pauline, PROVENDIER, Damien (2013). Les bienfaits du végétal en ville : étude des travaux scientifiques et méthode d'analyse. *PLANTE & CITÉ*, Angers, 31 p.

COMMAILLE, Laurent, WAGNER, Pierre (1983). 115 p. *Metz, images d'une ville : 1850-1950*. France, Metz : Editions Serpenoise. ISBN 2-901647-44-8 Archives municipales de la Ville de Metz : CB1268

Communication ville de Metz (2018) Metz, ville jardin : candidature au Concours des Villes et Villages Fleuris (document interne) Ville de Metz.

CORMIER, Laure (2015). *Les urbanistes et l'approche écologique de la nature en ville : une conciliation possible ?* [en ligne]. Ecole d'Urbanisme de Paris, Université Paris-Est Créteil Val de Marne. (Consulté le 5 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/lfGBTwO>

DI PIETRO, Francesca, MEDHI, Lofti, WEBER, Christiane, WISSAL, Selmi (2012). « Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte » [en ligne]. *VERTIGO*. (Consulté le 5 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/rfGNerG>

DURÉAULT, Jérôme (2013). *Architecture contemporaine et nature en ville* [en ligne]. Mémoire de fin d'étude. France : Agrocampus Ouest, Angers. (Consulté le 5 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/DfGBIAt>

GRANDCOLAS, Philippe, PELLENS, Roseli (2017). « Changement climatique et crise de la biodiversité : la dangereuse alliance ». *THECONVERSATION* [en ligne] (Consulté le 21 juillet 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/cfGNuWY>

KILLÉ, Céline (2016). « Tous les jardins mènent à Pelt... » *LE RÉPUBLICAIN LORRAIN* en ligne] (Consulté le 24 août 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/HfJ6tYp>

LEMOUZY, Marie, PLOUD, Stéphanie, Direction de la publication, LESAGE, Martine (2019). 46 p. *60 ans, 1959-2019 : Villes et Villages Fleuris, le label national de la qualité de vie*. St-Just-la-Pendue, France : Editions de Bionnay. ISBN 978-2-917465-61-5

LIGNY, Sylvie (2019) p. 109-115. « Les parcs dessinent les nouveaux cœurs de ville pour la paysagiste Jacqueline Osty ». *GARDEN LAB*, n°8, septembre 2019.

LONG, Nathalie, TONINI, Brice (2012). « Les espaces verts urbains : étude exploratoire des pratiques et du ressenti des usagers ». *VERTIGO* [en ligne] (Consulté le 10 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/BfGNE2v>

MARTIN, Mélusine (2019). « La nature, un remède au mal urbain ». *THECONVERSATION* [en ligne] (Consulté le 29 juillet 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/pfGNm89>

MATHIS, Charles-François, PÉPY, Émilie-Anne (2017). 369 p. *La ville végétale : une histoire de la nature en milieu urbain (France, XVII^e-XXI^e siècle)*. Ceyzérieu, France : Editions ChampVallon. ISBN 979-10-267-0633-5

MEYER-GRANDBASTIEN, Alice (2019). *Perception écologique et sociale de la biodiversité des espaces verts urbains publics* [en ligne]. Thèse de doctorat. France : Université de Rennes 1. (Consulté le 5 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/lfGBSr9>

MINARET, Maude (2013). *Prise en compte et valorisation de la nature en ville dans les documents d'urbanisme* [en ligne]. Mémoire de fin d'études. France : Agrocampus Ouest. (Consulté le 5 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/zfGBGdv>

MOLLIE, Caroline (2020). 255 p. *Des arbres dans la ville : l'urbanisme végétal*. Arles, France : Editions Actes sud. ISBN 978-2-330-13289-7

MOREAU, Léon, (2017). *Dans quelle mesure le travail des services espaces verts est-il impacté par le développement des missions de communication ?* [en ligne]. Mémoire de fin d'étude. France : Agrocampus Ouest, Angers. Consulté le 12 juin 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/AfGBH4d>

PACHAUD, Emmanuel (2006) « Villes nouvelles : du concept à la réalité » [en ligne]. *ESPACESTEMPS.NET* [en ligne] (Consulté le 11 octobre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/wgoGxNi>

PAQUOT, Thierry (2004). *Ville et nature, un rendez-vous manqué ?* [en ligne]. *DIOGÈNE* 2004/3, n°207, p.83-94. (Consulté le 5 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/ifGBZkY>

PECHÈRE, René (2002). 137 p. *Grammaire des jardins : secrets de métier*. Bruxelles, Belgique : Editions Racine. ISBN 978-2-87386-280-0.

Plan local d'urbanisme de Metz (2020). 165 p. *Rapport de présentation*. [en ligne]. Ville de Metz. (Consulté le 5 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/pfJ7ojk>

PRÉVÔT, Philippe (2016). 320 p. *Histoire des jardins*. France : Editions Ulmer. ISBN 978-28-413-8823-3

Projet d'aménagement de l'aire de jeux du Jardin botanique (2020). Pôle Parcs, jardins et espaces naturels (document interne).

Projet Jardins-archipels (2020) Pôle Parcs, jardins et espaces naturels (document interne).

Projet de Pôle Parcs, jardins et espaces naturels (2019) Ville de Metz (document interne).

PULLIAT, Gwenn (2016). « L'agriculture urbaine, qu'est-ce que c'est ? » *THECONVERSATION* [en ligne] (Consulté le 29 juillet 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/nfGNQFP>

RICHARD, Sylvain (2013). *La politique et la place des espaces verts en milieu urbain : cas d'étude, les six préfectures départementales de la région Centre* [en ligne]. Master 1. France : Université François-Rablais de Tours. (Consulté le 5 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/YfGB0ov>

ROMEYER, Benoit (2018). « Le paysagisme : source et ressource pour l'urbanisme ? » *PROJETS DE PAYSAGE* [en ligne] (Consulté le 12 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/UfGB5es>

SCHUITEN, Luc, (2014). « Le vivant en ville ». *VEGETALCITY* [en ligne] (Consulté le 09 août 2020) Disponible à l'adresse : <http://www.vegetalcity.net/topics/le-vivant-en-ville>

SCHUITEN, Luc, (2019). « Penser l'espace vital dans la ville ». *VEGETALCITY* [en ligne] (Consulté le 09 août 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/YfGNvIK>

Service Citoyenneté et démocratie participative (2020). Ville de Metz (document interne)

TCHÉKÉMIAN, Anthony (2007) « L'habitat entre ville et nature de l'ère industrielle à nos jours ». *THECONVERSATION* [en ligne] (Consulté le 4 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/BfGNqje>

UNEP-IFOP (2016). 20 p. *Enquête, Ville en vert, ville en vie : un nouveau modèle de société ?* [en ligne]. France : enquête. (Consulté le 17 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/7fGB9wD>

VIDRILE, Valérie (décembre 2016). « Augmenter l'attrait touristique de la ville grâce au végétal ». *LE LIEN HORTICOLE*, n°995, p. 12-13

VILLE D'ANGERS (2019). *Schéma directeur des paysages angevins : 2019-2025*. [en ligne]. France : document de communication de la Ville d'Angers. (Consulté le 17 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/rfGB3VB>

RÉFÉRENCES SITOGRAPHIQUES :

[1] Observatoire Unep-Hortis des villes vertes. [en ligne] (Consulté le 02 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <http://www.observatoirevillesvertes.fr/>

[2] Cité jardin. *VILLE DE STAINS* [en ligne] (Consulté le 11 octobre 2020) Disponible à l'adresse : <http://www.stains.fr/divertir/culture/cite-jardin/>

[3] Murs végétaux – Quand la nature rencontre l'architecture. *WIEN INFO* [en ligne] (Consulté le 12 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/2fGNtQs>

[4] Lumières de la Ville (2018). Quelle est la recette d'une ville écologique ? *LUMIERES DE LA VILLE* [en ligne] (Consulté le 12 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/BfGNdrB>

[5] Enquête Cité Verte (2020). Jardin éphémère, quand le végétal crée l'événement ! *CITE VERTE* [en ligne] (Consulté le 12 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/PfGNTw3>

[6] Cité Verte. Le végétal est essentiel à la ville ! *CITE VERTE* [en ligne] (Consulté le 12 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://www.citeverte.com/accueil/>

[7] Le Voyage à Nantes [en ligne] (Consulté le 20 août 2020) Disponible à l'adresse : <https://www.levoyageanantes.fr/le-voyage-a-nantes/>

[8] Les machines de l'île (2020). Le projet artistique. *LES MACHINES-NANTES* [en ligne] (Consulté le 20 août 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/SfGNhBy>

[9] Le Figaro Immobilier (2017). Les « forêts verticales » de Milan : un énorme succès international. *IMMOBILIER LE FIGARO* [en ligne] (Consulté le 12 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/0fGNgt>

- [10] Enquête Cité Verte (2019). Paysage et végétal : les atouts des nouveaux centres-villes, action cœur de ville. *CITE VERTE* [en ligne] (Consulté le 12 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/6fGNOH2>
- [11] Anjou Loire Territoire. Opération Cœur de Maine. *ALTER* [en ligne] (Consulté le 12 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/HfJq7iP>
- [12] Imagine Angers. Appel à projets urbains innovants. *IMAGINE ANGERS* [en ligne] (Consulté le 12 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <http://imagine.angers.fr/>
- [13] Jardins de Nantes (2020). Parcs et jardins de Nantes. [en ligne] (Consulté le 20 août 2020) Disponible à l'adresse : <https://jardins.nantes.fr/>
- [14] Le Moniteur (2019). L'Etoile verte nantaise à la veille d'un changement d'échelle. [en ligne] (Consulté le 20 août 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/wfJtBGR>
- [15] Village de Chédigny. Chédigny, ville-jardin. [en ligne] (Consulté le 12 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/afGNfIS>
- [16] Batiactu Groupe (2012). Une forêt artificielle à Singapour . *BATIACTU* [en ligne] (Consulté le 24 août 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/zfJfOOW>
- [17] Lecture des paysages lorrains. La Grange-aux-Bois et l'urbanisation diffuse à l'est. *UNIVERSITÉ DE LORRAINE* [en ligne] (Consulté le 11 octobre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/ZgoCVdu>
- [18] Metz Mag (2019). n°86. Metz, ville-verte. *METZ MAG* [en ligne] (Consulté le 21 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/mfLAGEL>
- [19] Tout Metz (2019). Metz candidate au réseau des villes créatives de l'Unesco. *TOUTMETZ* [en ligne] (Consulté le 21 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/vfKrL0z>
- [20] Aguram (2017). PLU de Metz, les enseignements du diagnostic Metz « ville jardin » : une nature structurante et attractive. *AGURAM* [en ligne] (Consulté le 21 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/JfLHGXK>
- [21] Les parcs et jardins. *VILLE DE METZ* [en ligne] (Consulté le 25 août 2020) Disponible à l'adresse : https://metz.fr/decouvrir-partager/se_balader/parcs_jardins.php
- [22] Le budget participatif. *VILLE DE METZ* [en ligne] (Consulté le 25 août 2020) Disponible à l'adresse : <https://metz.fr/engager-entraider/citoyennete/budget-participatif.php>
- [23] Le projet utile pour Metz. *GROSDIDIER UTILE POUR METZ 2020* [en ligne] (Consulté le 25 août 2020) Disponible à l'adresse : <https://www.utile-pour-metz.fr/projet>
- [24] Chine : Envahis par les moustiques, les habitants d'un immeuble végétalisé contraints de fuir leur appartement (2020). *20 MINUTES* [en ligne] (Consulté le 12 septembre 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/jfCN3Fz>
- [25] SCHUITEN, Luc (2014). « Vision de la ville soutenable de demain ». *VEGETALCITY* [en ligne] (Consulté le 29 juillet 2020) Disponible à l'adresse : <https://cutt.ly/QfGNczD>

AGROCAMPUS OUEST

CFR Angers **CFR Rennes**

<p>Année universitaire : 2019 - 2020</p> <p>Spécialité : Paysage</p> <p>Spécialisation (et option éventuelle) : Projet de Paysage, Site et Territoire</p>	<p>Mémoire de fin d'études</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> d'ingénieur de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST), école interne de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement</p> <p><input type="checkbox"/> de master de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST), école interne de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement</p> <p><input type="checkbox"/> d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)</p>
---	---

Dans quelle mesure la ville de Metz peut-elle illustrer le concept de « ville-jardins » ?

Par : Margaux POUDRAI

ANNEXES

Soutenu à Angers le 1er octobre 2020

Devant le jury composé de :

Président : David MONTEBAULT, enseignant-chercheur

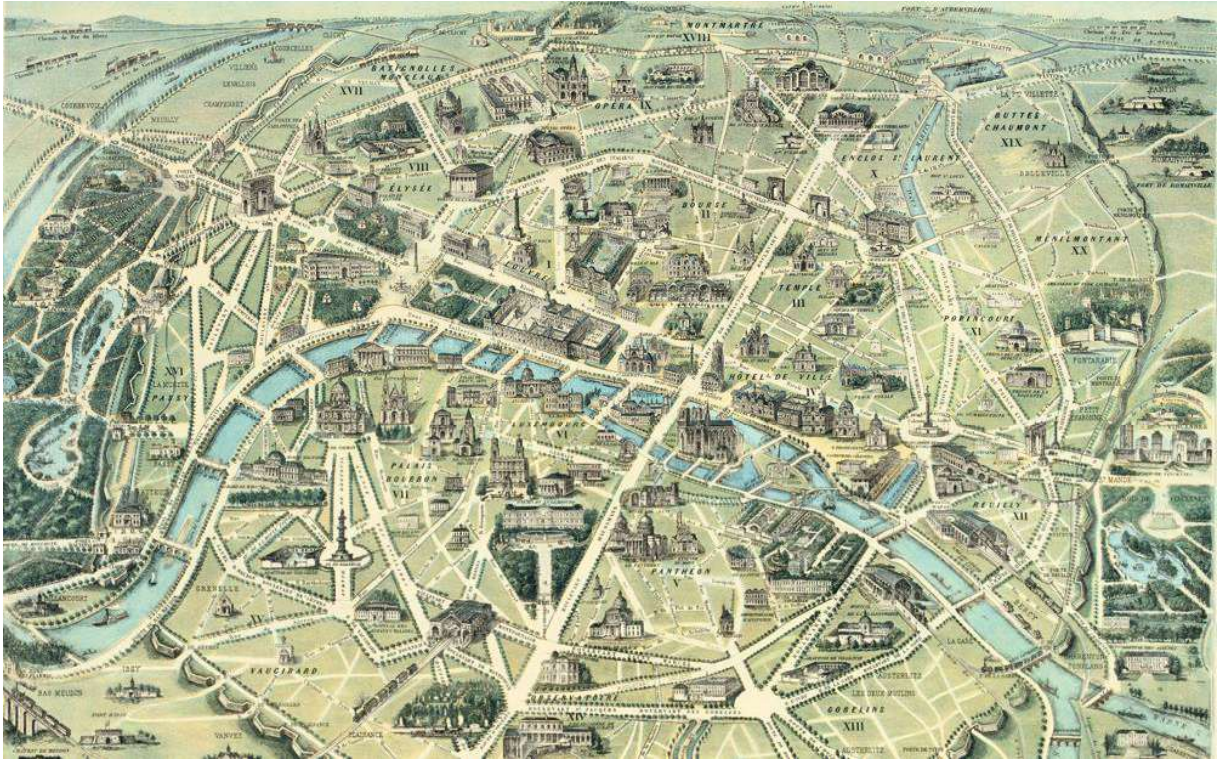
Maître de stage : Sébastien MARQUETON, directeur adjoint du Pôle Parcs, jardins et espaces naturels de la Ville de Metz et maître d'apprentissage

Enseignant référent : Elise GEISLER, enseignante-chercheuse

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation «Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France» disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>





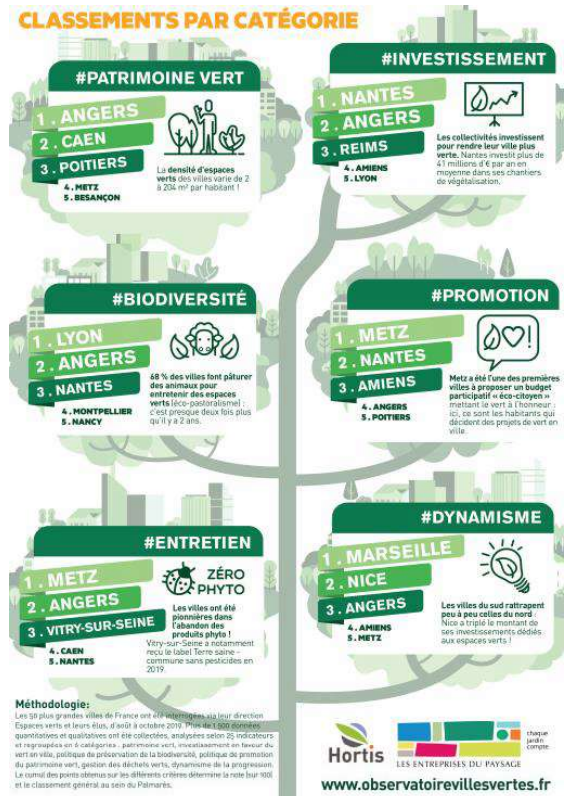
Annexe I : Souvenir du Nouveau Paris, plan dessiné, 1864

<https://cutt.ly/cfJqIz5>



Annexe II : Parcours 2020 « Le Voyage à Nantes »

<https://cutt.ly/QfJqXBO>



Annexe III : Palmarès des villes vertes 2020 <https://cutt.ly/OfJqMcG>



Annexe IV : Mur végétal de la façade du Musée du quai Branly à Paris, Patrick Blanc Photographie, 2017 <https://cutt.ly/CfJqYWG>



Annexe V : Perspective du Projet Cœur de Maine à Angers, Alter <https://cutt.ly/HfJq7iP>



Annexe VI : « Jardins sur la Baie » de Singapour
<https://cutt.ly/tfJfZ1E> © Gardensbythebay <https://cutt.ly/SfJfCgl>



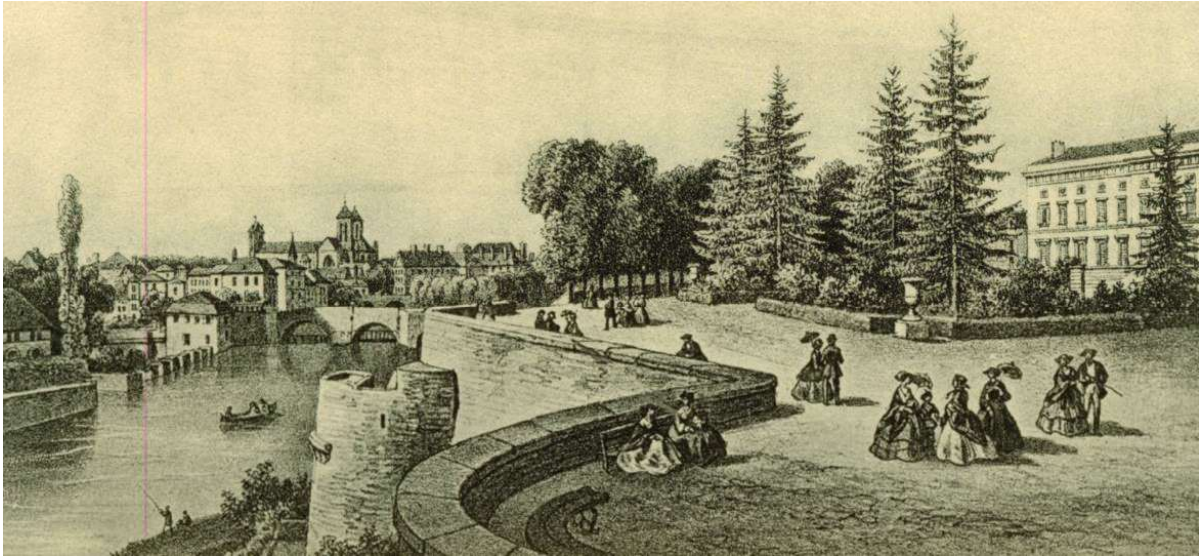
Annexe VII : Prototype miniaturisé de l'Arbre aux hérons, 2016 <https://cutt.ly/xfJf6Wi>
Photographie de la première branche de l'arbre, 2016 <https://cutt.ly/3fJf791>



Annexe VIII : Jardin extraordinaire de Nantes, 2019 <https://cutt.ly/8fJgePW>



Annexe IX : Portrait de la Ville et Cité de Metz, XVII^e siècle Photographie d'un tableau du 1^{er} quart du XVII^e siècle © Musée de la Cour d'Or – Metz Métropole



Annexe X : Esplanade, reproduction d'une gravure ancienne du XIX^e siècle
4Fi21 © Archives municipales de Metz

Annexe XI : Comparaisons d'aménagements messins avant / maintenant



Tour Camoufle et avenue Maréchal-Foch, carte postale ancienne
4Fi278 © Archives municipales de Metz - Photographie (Poudrai, 2020)



Avenue et rue Serpenoise, début du XX^e siècle / juillet 2020
Carte postale 4Fi160 © Archives municipales de Metz - Photographie (Poudrai, 2020)



**Chapelle du Grand Séminaire et avenue Jean XXIII, carte postale ancienne
4Fi485 © Archives municipales de Metz - Photographie (Poudrai, 2020)**



**Bassin de l'Esplanade, début du XX^e siècle / juillet 2020
Carte postale 4Fi1138 © Archives municipales de Metz - Photographie (Poudrai, 2020)**



**Rue Haute-Seille, fin du XX^e siècle / juillet 2020
Photographie 1Fi274 © Archives municipales de Metz - Photographie (Poudrai, 2020)**



Rue des Tanneurs, années 1940-50 / juillet 2020

Photographie 1Fi305 © Archives municipales de Metz - Photographie (Poudrai, 2020)



La nouvelle gare, 1920 / juillet 2020

Carte postale 4Fi409 © Archives municipales de Metz - Photographie (Poudrai, 2020)



Place de la Gare, début du XX^e siècle / juillet 2020

Carte postale 4Fi155 © Archives municipales de Metz - Photographie (Poudrai, 2020)



Avenue Foch

Photographie 2Fi1504 © Archives municipales de Metz - Photographie (Poudrai, 2020)



Cloître des Récollets et jardin des Tanneurs, 1982 / juillet 2020

Photographie 2Fi17 © Archives municipales de Metz - Photographie (Poudrai, 2020)



Place Mazelle, 1990 / juillet 2020

Photographie 44Fi114 © Archives municipales de Metz - Photographie (Poudrai, 2020)



Annexe XII : Immeubles rue Jules Michelet à Borny, années 1970-80 2Fi1299

Lac Symphonie Technopôle années, 1980-90 2Fi1618

© Archives municipales de Metz



Annexe XIII : Le quartier de la Grange-aux-Bois, 2009

Photographie, A. Humbert et C. Renard-Grandmontagne <https://cutt.ly/ZgoCVdz>



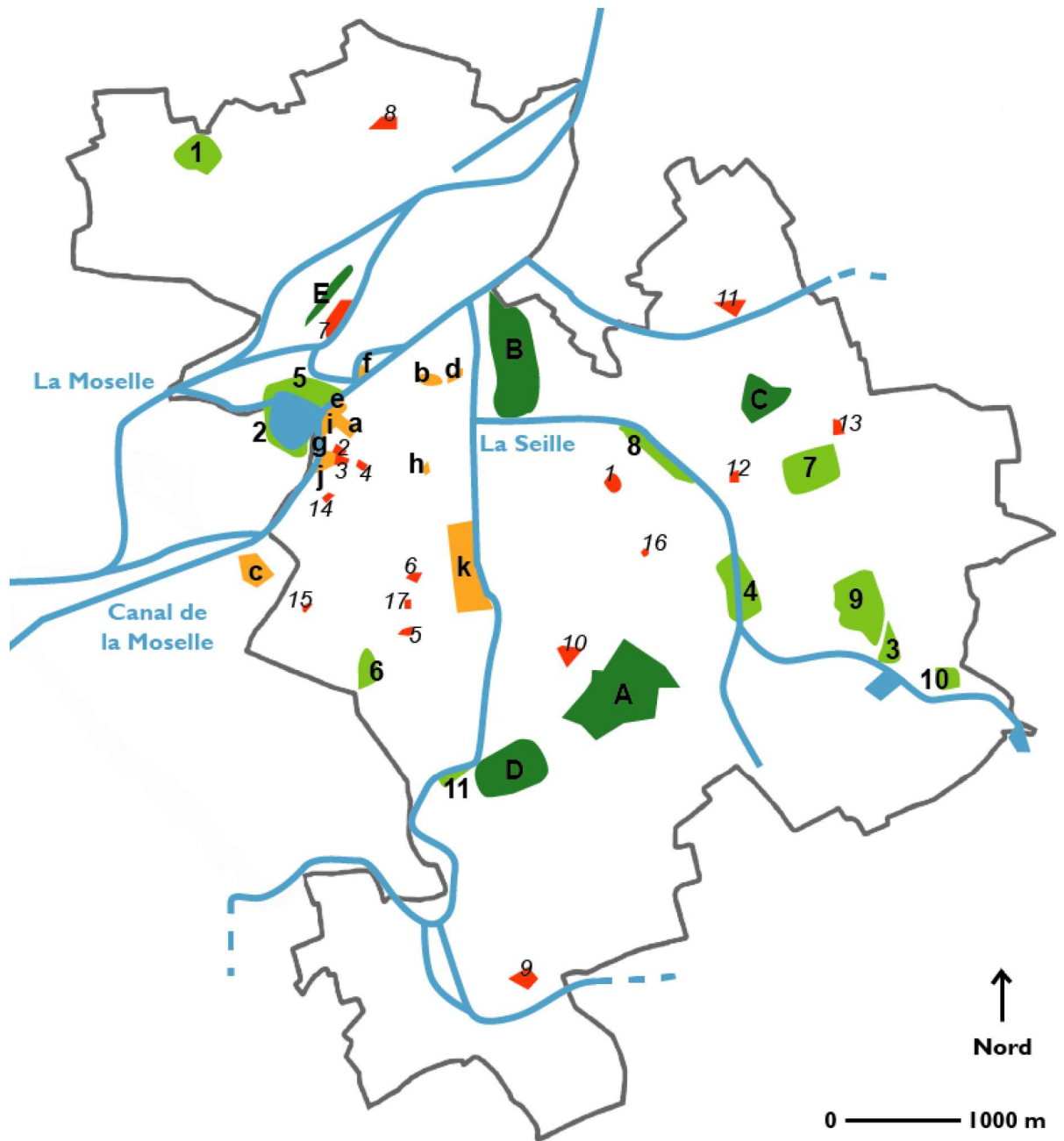
Annexe XIV : Place Saint-Louis, années 1980 4Fi961

Parterre et jet d'eau devant l'Opéra-théâtre 1Fi459

© Archives municipales de Metz



Annexe XV : Panneau annonçant l'arrivée à Metz sur l'autoroute Google Street View



Espaces naturels :

- A) Fort de Queuleu
- B) Fort de Bellecroix
- C) Fort des Bordes
- D) Parc du Pas du Loup
- E) Parc de la Cavalerie

Parcs :

- 1) Parc du Sansonnet
- 2) Plan d'eau Saint-Symphorien
- 3) Lac Ariane
- 4) Lac Symphonie
- 5) Parc de l'île du Saulcy
- 6) Parc Sainte-Chrétienne
- 7) Parc de Gloucester
- 8) Promenade de la Cheneau
- 9) Bois de la Macabée
- 10) Parc de la Grange-aux-Bois
- 11) Promenade du Gué

Jardins :

- a) Esplanade
- b) Jardin des Récollets
- c) Jardin botanique
- d) Jardin des Tanneurs
- e) Jardin Boufflers
- f) Jardin d'Amour
- g) Jardin des Régates
- h) Jardin des 5 sens
- i) Saint-Pierre-aux-Nonnains
- j) Palais du Gouverneur
- k) Jardin Jean-Marie Pelt

Squares :

- 1) Simon-Louis Frères
- 2) Giraud
- 3) Gallieni
- 4) Camouffle
- 5) des Jardiniers
- 6) Loiseau de Persuis
- 7) du Luxembourg
- 8) Villars
- 9) Joséphine Guy
- 10) Grandmaison
- 11) de l'écrevisse
- 12) de l'amitié
- 13) Descartes
- 14) Place du Maud'huy
- 15) Chanoine Martin
- 16) Place du Pré Gondé
- 17) Louis Joseph Pirolle

Annexe XVI : Localisation du patrimoine végétal messin (Poudrai, 2020)

Annexe XVII : Autres espaces naturels faisant voyager vers le passé ou profiter du plein air et de la nature

<p>Fort de Bellecroix 20 ha</p>	<p>Le fort, réalisé par Cormontaigne (successeur de Vauban), est devenue une réserve de biodiversité en cours de classement en ZNIEFF. Des sentiers et divers aménagements permettent une pratique sportive de l'espace : aires de jeux, appareils de fitness de plein air, piste de vélo-cross, parcours de jogging, belvédère sur la ville...</p>
<p>Fort des Bordes 3 ha</p>	<p>Promenade au sein du quartier de Borny</p>
<p>Parc de la Cavalerie</p>	<p>Situé au bord de la Moselle, ce parc doit son nom à la caserne de cavalerie du Fort-Moselle construite au XVIII^e siècle. Faisant l'objet d'une gestion extensive, il a accueilli plusieurs actions pédagogiques à destination des messins, notamment le parcours « Ralentir, observer, rêver » du conseil municipal des enfants.</p>

Annexe XVIII : Autres parcs, propices aux loisirs et à la promenade

<p>Parc de l'île du Saulcy</p>	<p>Récemment aménagé, il occupe un ancien site militaire en partie investi par l'Université de Metz. L'ensemble du parc est parcouru par un sentier traversant la végétation typique des lieux humides. Situé en face du port de plaisance et du quai des Régates, il est relié au centre ville par la passerelle de la Digue de la Pucelle.</p>
<p>Parc Sainte-Chrétienne 1 ha</p>	<p>Aménagé sur une ancienne propriété de congrégations religieuses dans le quartier du Sablon.</p>
<p>Parc de Gloucester 10 ha</p>	<p>Aménagé sur une ancienne propriété de congrégations religieuses, ce parc vallonné est bordé des nouveaux quartiers en cours d'aménagement. Il abritait les plantations maraîchères de l'ancienne ferme de Borny, inoccupée et inactive pour le moment.</p>
<p>Lac Ariane 5,5 ha</p>	<p>Bassin de retenue des eaux du ruisseau de la Cheneau, creusé en 1981, il est entouré de plusieurs allées et ses berges plantées de végétaux spontanés abritent de nombreux oiseaux habitués aux lieux humides.</p>
<p>Lac Symphonie 6,5 ha</p>	<p>Bassin de retenue des eaux du ruisseau de la Cheneau, creusé en 1986, il est entouré d'aménagements paysagers et de sentiers de promenade, ainsi que d'une grande aire de jeux.</p>
<p>Promenade de la Cheneau 6 ha</p>	<p>Longue de 1,5 km, elle longe la rivière du même nom ainsi que de grandes étendues de pelouses et d'espaces boisés. Plusieurs aires de jeux ponctuent ce parcours qui relie la colline de Bellecroix au Lac Symphonie situé au sein du Technopôle de Metz.</p>
<p>Promenade du Gué 3 ha</p>	<p>Prolonge de 1 km le jardin Jean-Marie Pelt vers le sud et permet d'accéder à l'important réseau de promenade du quartier de Magny. Les berges de la Seille y ont été restaurées tandis que des jardins familiaux et des vaches Highland (éco-pâturage) ont trouvé leur place le long de la promenade.</p>

Parc de la Grange-aux-Bois 9 ha	Aménagé en 1987 en plein cœur du quartier du même nom, ce parc est traversé par une allée plantée d'arbres aux écorces ornementales et accueille une roseraie nouvellement restructurée.
Bois de la Macabée 27 ha	Peuplé essentiellement de chênes pédonculés, elle est la continuité des promenades du Technopôle.

Annexe XIX : Autres jardins du centre-ville, des collections végétales

Jardin des Tanneurs 1 ha	Situé sur la colline Sainte-Croix dans le quartier occupé autrefois par les tanneurs où passait un bras de la Seille, ce jardin a été aménagé après l'effondrement de plusieurs maisons en 1948. ce jardin d'inspiration méditerranéenne est constitué de terrasses reliées les unes aux autres par des allées de promenade, des gradins et des escaliers. Exposée à l'abri des vents froids, il accueille des cyprès d'Italie, des palmiers rustiques, des eucalyptus, des chênes verts, des lavandes, des camélias... Il offre également une vue impressionnante sur les toits et les clochers du quartier d'Outre-Seille.
Jardin Boufflers 1 ha	Situé à proximité de l'Esplanade, derrière le palais de Justice, ce jardin a été créé à la suite du remblaiement de la Citadelle (début XIX ^e siècle). Planté de tilleuls et de chênes, il offre une vue plongeante sur le Plan d'eau et l'île du Saulcy.
Jardin d'Amour	Aménagé durant la construction du temple protestant pendant l'annexion allemande .
Jardin des Régates 2,3 ha	Créé au début du XXI ^e siècle, ce jardin romantique prend place au pied des remparts de l'ancienne Citadelle. Il comporte une pièce d'eau, le Lac aux Cygnes, qui accueille divers spectacles de sons et lumières en période estivale.
Jardin des 5 sens	Protégé par les murs d'enceinte du Grand Séminaire, cet espace entoure un jardin partagé animé par l'association « Carré d'Air » et se compose d'un verger, de plantes aromatiques et d'un petit bois où a été installée une aire de jeux.
Jardin de Saint-Pierre-aux-Nonnains	Bassin de retenue des eaux du ruisseau de la Cheneau, creusé en 1986, il est entouré d'aménagements paysagers et de sentiers de promenade, ainsi que d'une grande aire de jeux.
Jardin du Palais du Gouverneur 3,5 ha	Domaine militaire privé, le jardin en terrasse accueille de nombreux arbres remarquables. Il est ouvert au public durant les journées du Patrimoine.

Annexe XX : Autres squares, espace de rencontre et de nature de proximité

Square Giraud	Situé devant le Palais du Gouverneur, il accueille aujourd'hui le « cèdre de la paix ».
Square Gallieni	Situé à proximité de la Porte Serpenoise, il porte le nom du général qui est devenu le Gouverneur de Madagascar de 1897 à 1905 et qui développa différents jardins d'essais au service de l'agronomie tropicale.
Square Camouffle	Entourant la tour médiévale éponyme, il est la trace des anciens remparts qui s'élevaient à son emplacement.
Square des Jardiniers	Il a été aménagé en mémoire à l'histoire du quartier du Sablon qui était autrefois le support de différentes activités liées à la culture maraîchère.
Square Loiseau de Persuis	L'aire de jeux de ce square est apprécié par les enfants du quartier du Sablon, malgré l'immeuble abandonné appartenant à l'armée devant lequel il a été aménagé.
Square Louis Joseph Pirolle	Il porte le nom du messin Louis Joseph Pirolle (1773-1845), horticulteur, agronome et rédacteur en chef de « l'Horticulteur Français ».
Square du Luxembourg	Réaménagé à l'occasion de la mise en œuvre du réseau « Mettis », le square possède aujourd'hui trois aires de jeux, un parcours pédagogique pour l'apprentissage du vélo ainsi qu'une esplanade dont la vue s'ouvre sur la Moselle. Le fortin, dont le sommet est boisé et fermé au public, est mis en valeur par une mise en lumière et la rénovation de son parvis.
Square Villars	Dans le quartier de la Patrotte, ce square, avec son aire de jeux et ses tables de pique-nique, est un espace de rencontre pour les familles et élèves des écoles primaires et du lycée situés à proximité.
Square Joséphine Guy	Situé à Magny, entre le centre familial socio culturel et l'école élémentaire, son aire de jeux et ses pelouses en font un espace apprécié par les habitants du quartier.
Square Grandmaison	Portant autrefois le nom de la caserne Tivoli construite pendant la première annexion allemande, ce square est rebaptisé après la Première Guerre mondiale en l'honneur du Général Louis de Grandmaison (1861-1915).
Square de l'écrevisse	Situé à Vallières, ce square doit son nom aux célèbres écrevisses du ruisseau près duquel il a été aménagé.
Square de l'amitié	Situé en face d'un centre commercial à Borny, il se compose d'un réseau de cheminements et d'un terrain de pétanque.
Square Descartes	Ce square se situe entre des logements collectifs dans le quartier de Borny, à proximité du parc de Gloucester à Borny.
Place du Maud'huy	Situé sur un parking souterrain construit en 2001, ce square a d'abord été aménagé en 1871 durant la première annexion allemande devant le Lycée Georges de la Tour qui était autrefois un lycée de filles.

<p>Square Chanoine Martin</p>	<p>Situé dans le quartier du Sablon, à proximité du Jardin botanique, ce square est un vrai petit jardin aux tracés réguliers et géométriques, constitué d'une aire de jeux, de différents bassins et de plusieurs pergolas végétalisées.</p>
<p>Place du Pré Gondé</p>	<p>Située à Queuleu dans la continuité de l'aire de jeux, cette place est plantée d'un double alignement d'arbres.</p>

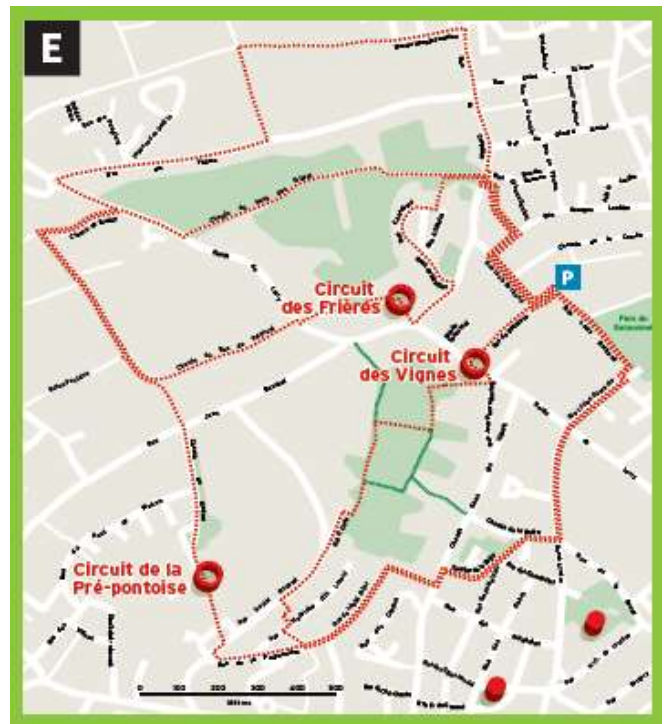
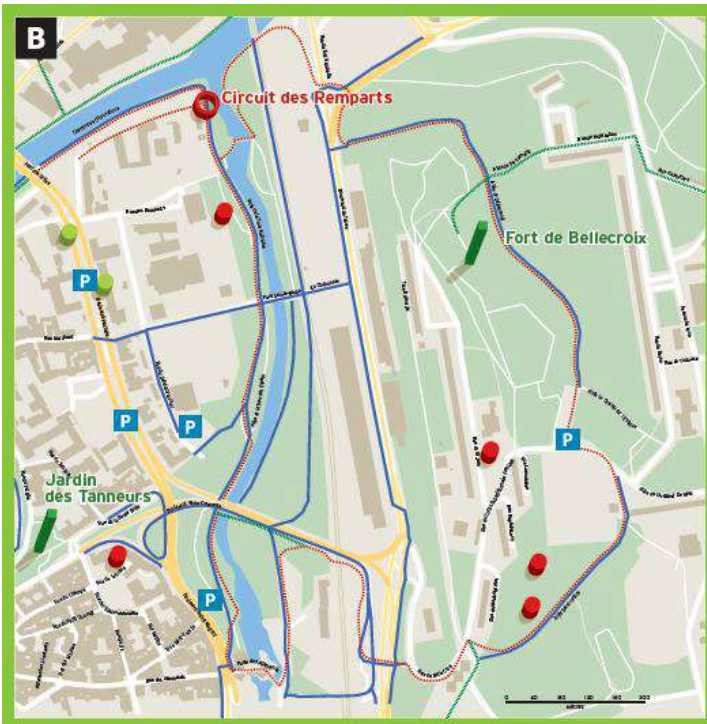
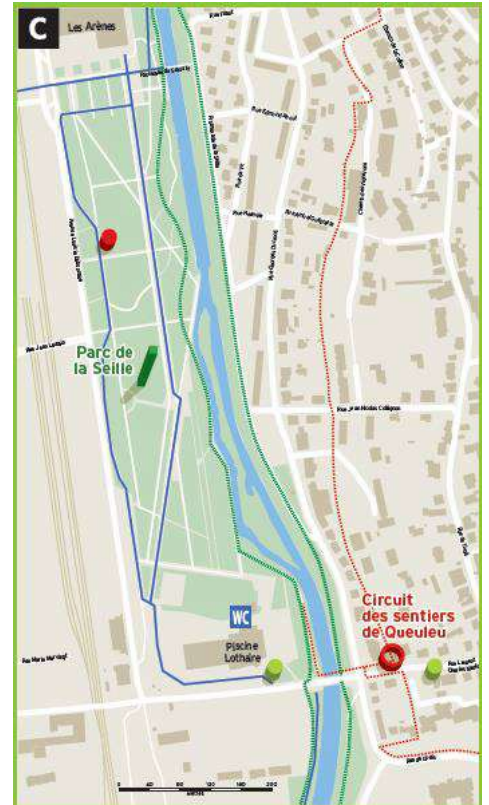
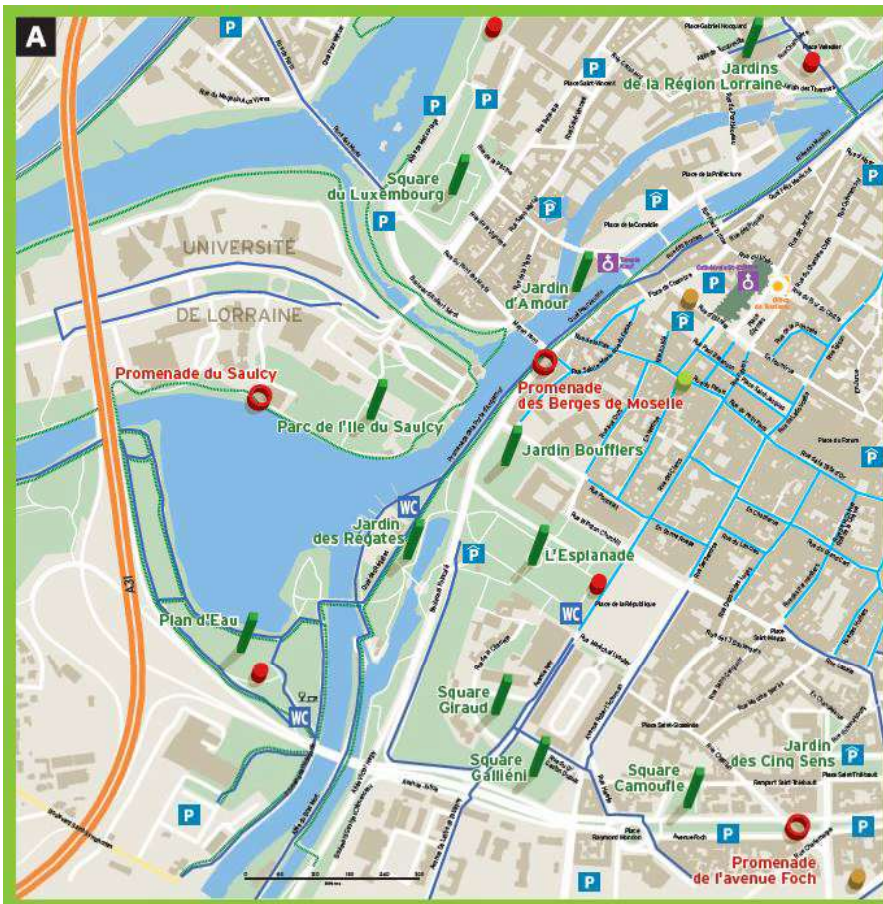


Annexe XXI : Espaces végétalisés accompagnant l'avenue Foch

<https://cutt.ly/8fZTqHA> © Le Républicain Lorrain, 2018



Annexe XXII : À pied ou à vélo, les promenades et jardins de Metz



Annexe XXIII : Zoom de certains parcours

Annexe XXIV : Transcription d'un entretien avec Michel Koenig, directeur du pôle (4p.)

- **Pourriez-vous présenter votre parcours en quelques mots ?**

« Je suis natif de Metz et j'y ai fait toute ma scolarité avant d'intégrer l'école d'agronomie de Nancy. Durant l'année de ma spécialisation, je suis allé à Versailles à l'école nationale supérieure d'horticulture, maintenant située à Angers (Agrocampus Ouest) pour y obtenir mes diplômes d'ingénieur horticulteur et agronome. Ayant toujours eu envie de travailler dans les espaces verts, j'ai débuté à la Ville de Rouen où je suis resté 7 ans, puis j'ai eu l'opportunité de revenir à Metz en tant qu'ingénieur : j'y suis depuis 1989 (31 ans) et aujourd'hui je suis chef de pôle ».

- **Quels changements avez-vous noté durant votre parcours ?**

« Je trouve qu'en n'ayant pas changé de métier, je l'ai tout de même fait car la logique de l'époque n'était pas la même.

Quand j'ai commencé à Rouen, une ville très urbanisée et dense où il n'y a que peu de nouveaux espaces à aménager, j'ai principalement travaillé à la maintenance du patrimoine de la ville. L'entretien était très traditionnel, avec toute la panoplie des pesticides, il fallait que la ville soit impeccable. Le fleurissement était très esthétisant et classique, on avait quelques "recettes de cuisine" et c'était toujours un peu près les mêmes massifs qui revenaient au fil des ans : bref, l'horticulture telle qu'on l'avait apprise à l'école.

Si cette situation était frustrante, il était très compliqué de changer la moindre chose car l'équipe était en place depuis 15-20 ans sans qu'il y ait d'évolution notable : à l'époque, il n'y avait pas les contraintes en eau et du climat que l'on connaît aujourd'hui.

Quand je suis arrivé à Metz, cela a un peu changé car la ville a une physionomie très différente, avec de nombreuses surfaces vides, des espaces inondables ou ayant appartenu à l'armée ou à l'Eglise. Les espaces verts étaient donc beaucoup plus extensifs, presque en gestion différenciée avant l'heure, notamment parce qu'à l'époque on venait de créer énormément de grandes surfaces d'espaces verts, dans les quartiers de Borny, Grange-au-Bois et Technopôle : la ville était confrontée à des difficultés pour assurer l'entretien de toutes ces surfaces car le personnel et le matériel n'avaient pas suivi la même extension.

Si pendant plusieurs années nous n'avons pas été nombreux, il y avait cependant différents corps de métiers en régie (menuiserie, plomberie, maçonnerie...) donc tous les travaux sur les espaces verts étaient réalisés en interne. Les serres de production horticulteur étaient par contre complètement obsolètes et la pépinière était à l'autre bout de la ville : la production de végétaux était un vrai casse-tête !

Lorsque je suis arrivé, le service se demandait même s'il ne fallait pas abandonner complètement la production ou créer un outil performant afin de la maintenir. Ma première mission a donc été de voir ce que l'on pouvait faire et d'étudier le projet d'un centre horticulteur.

En plus de nous permettre de conserver ce métier de production en interne, le nouveau centre horticulteur a un peu révolutionné notre manière de produire : comme l'on pouvait produire plus rapidement, on a pu démarrer les cycles de cultures bien plus tard !

J'ai connu un autre type de changement : au gré des municipalités, le service espaces verts a été fusionné avec le service propreté pour devenir le service cadre de vie, avant de nouveau en être séparé à la suite d'un hiver neigeux : les élus ont finalement souhaité que le service propreté, ayant en charge la viabilité hivernale, soit isolé du service espaces verts.

Après les années 60 où il ne s'est pas passé grand-chose, Metz s'est énormément développé dans les années 70-80. Elle est notamment devenue l'une des premières villes vertes de France d'après une enquête menée à l'époque par le journal « Le Point ». C'est aussi à cette époque qu'est apparu son titre de ville-jardin, probablement grâce à Jean-Marie Pelt qui fut premier adjoint du maire de 1971 à 1983 et père de l'Institut européen d'écologie.

Jean-Marie Pelt incitait à la reconquête et à la valorisation des milieux naturels et pour moi, c'est vraiment durant les 2 premiers mandats de Jean-Marie Rausch (1971 – 2008) que s'est tissée la trame verte dans la ville. A ce moment-là, Metz s'est de nouveau tournée vers ses rivières : des promenades ont été aménagées le long des berges qui furent confortées avec les premières expérimentations du génie végétal, un travail presque visionnaire à l'époque.

D'ailleurs, à la suite de la renaturation de la rivière de la Seille, c'est le parc de la Seille qui prend forme au début des années 2000, sur une grande friche proche du centre-ville qui coupait complètement la ville et contribuait à la mauvaise image du quartier de la gare.

Dans les années 80, la volonté politique a changé et il faut à présent faire de Metz une ville très fleurie : par le biais des concours des villes fleuries, Metz gagne ses 4 fleurs et même le grand prix européen de fleurissement en 1994.

A l'époque, le fleurissement était surtout du quantitatif plus que du qualitatif : on ne se préoccupait pas des harmonies et des couleurs des massifs, plus les grandes masses de fleurs étaient colorées mieux on se portait !

Un peu avant 1989, il y a eu la mode des tapis floraux : on réalisait tous les ans de grands massifs fleuris en mosaïque-culture devant la gare, la mairie ou l'Opéra-Théâtre. On pensait alors que cela durerait toujours car il n'y avait rien de mieux à l'époque, mais finalement on a abandonné les tapis floraux à la fin de la municipalité Rausch en 2008.

L'arrivée de l'autoroute et la création du Plan d'eau dans les années 70 furent aussi des changements pour la ville : le maire de l'époque, Raymond Mondon (1947- 1970), était le ministre des transports et a donc réussi à faire débiter l'autoroute partant pour Paris de Metz et non de Nancy.

Ce nouvel axe majeur était une bénédiction pour la ville, délivrant notamment le centre-ville des poids lourds et des frontaliers tout en faisant exploser le trafic international.

Si dans la foulée il a fallu créer le plan d'eau, les voies rapides le long des quais et d'autres projets ont été stoppés avec le changement de maire, évitant ainsi une catastrophe : durant les mandats Mondon, de nombreux quartiers de Metz ont été éventrés avec la destruction de belles maisons comme au Pontiffroy ou avec le centre Saint-Jacques. Ces parties du centre-ville étant mal famées et mal entretenues, on a décidé de complètement détruire ces habitations insalubres pour y construire des quartiers plus lumineux et ouverts, facilement accessibles en voiture, image du progrès à l'époque.

Les années 70-80 furent aussi le début de la piétonisation du centre-ville. Cela ne se fit pas sans heurts car les commerçants craignaient la perte de leur clientèle tandis que les habitants pensaient que l'on ne pourrait plus circuler dans la ville. La circulation automobile est cependant demeurée fluide, notamment grâce à l'urbanisme allemand qui avait intégré de larges avenues dans la ville.

Mais comme tout allait tellement bien, Metz a pris beaucoup de retard à cette époque au niveau de la politique des transports en commun ou des vélos par rapport à d'autres villes qui durent s'adapter face aux contraintes liées à la circulation automobile qu'elles rencontrèrent.

J'ai trouvé qu'à cette époque on avait tout perdu finalement : l'autoroute passant tout près du centre-ville, il y avait des voitures partout, beaucoup de bruit et la pollution de l'air y était plus importante que dans d'autres villes.

Dans les années 90, on a commencé à réfléchir à une nouvelle gestion des arbres. Autrefois peu sauvegardé (peut-être parce qu'ayant moins de valeurs face aux nombreuses grandes surfaces d'espaces verts), le patrimoine arboré messin était fortement dégradé et fragilisé. Par exemple, plutôt que de tailler fortement les arbres tous les 3 ans pour ne pas avoir à revenir trop souvent, on adopta des méthodes plus douces pour l'élagage.

Par contre, à la fin des années 90, le service des espaces verts a perdu son bureau d'études spécifique qui a été rattaché à d'autres services de la Ville : c'était la mode du changement des chefs de services selon la volonté des élus, ce qui occasionna des pertes complètes de savoir-faire, puisque celui chargé du service voirie pouvait très bien devenir celui des espaces verts !

C'est durant les mandats de Dominique Gros (2008 – 2020) que l'on s'intéressa au Zéro phyto et à la gestion différenciée, avec un peu de retard par rapport à d'autres villes. Je pense que l'un des déclencheurs fut le recrutement de personnel extérieur au service, les équipes en place depuis un certain temps ne voyant plus forcément les choses.

Un vent de liberté et de décontraction soufflait à l'époque sur Metz : on diminuait l'importance du concours des villes fleuries, on développait des jardins éphémères moins esthétisants, plus libres, ainsi que des jardins dans les écoles ou encore des jardins partagés.

Le compostage est également apparu durant ces années-là, libérant les portes de la ville qui étaient autrefois encombrées des déchets que l'on entassait dans des espaces tels que le parc du Pas du Loup par exemple.

Il y eut également un changement au niveau de la communication avec les habitants ou les autres services, voire les services de d'autres villes. En effet, il fut un temps où, sans démarche participative, on répondait aux doléances écrites des habitants en tapant à la machine à traitement de texte, une révolution pour l'époque ! L'apparition de tous les outils informatiques des 10 dernières années a vraiment changé le quotidien, pour la gestion des bons de commande ou encore les réponses par courriers électroniques etc.

Aujourd'hui, il y a aussi beaucoup plus d'animations : avant, Metz était une ville morte l'été, si l'on ne partait pas en vacances, il ne se passait rien, mais ces dernières années, j'ai été sidéré de voir

l'ambiance qu'il y a à présent dans les rues le soir. Si Metz et ses espaces verts ont connu plusieurs évolutions, quand celles-ci démarrent on ne sent pas forcément que ce changement va finalement devenir important ».

- **Quelle est aujourd'hui l'importance des espaces verts à Metz ? Sont-ils un atout pour la ville ?**

« En arrivant à Metz j'étais très heureux de ce point de vue-là. En effet, à Rouen on ne parlait absolument jamais des espaces verts, la ville communiquait seulement énormément sur son patrimoine architectural.

Tandis qu'à Metz, depuis le début de mandat Rausch, il y avait une modestie naturelle et une fierté par rapport à l'abondance des espaces verts et à la qualité de vie qui en découle, les habitants étaient vraiment attachés à leurs espaces verts.

Cela est peut-être dû au fait que la région ne soit pas spécialement touristique et plutôt moquée pour son climat ou son histoire avec l'annexion allemande : quand on est nommé à Metz, cela passe pour une punition !

Pourtant, même si les budgets ne sont pas toujours extraordinaires, il y a toujours eu un intérêt pour la nature ainsi qu'une reconnaissance forte des espaces verts et du travail des jardiniers.

Ce qui m'a beaucoup fait plaisir ces dernières années, c'est le fait que l'on attache désormais du prix à des choses simples telles que la nature, les rivières ou les linéaires de promenades, plutôt que les squares supers fleuris et entretenus.

Pendant longtemps on a eu l'impression d'avoir un potentiel presque inépuisable de balades et autres choses à développer dans les quartiers. Ces potentialités sont encore d'actualité aujourd'hui, avec notamment la possibilité de créer de nouveaux parcs urbains à Metz.

Je pense qu'aujourd'hui la société marche par grands déclics.

L'abandon des pesticides a été long et difficile car il a occasionné un fort sentiment d'appauvrissement de connaissances pour les jardiniers (tout le monde pourrait être jardinier finalement ?) pourtant ce sont de jeunes collègues qui nous ont fait réagir en nous démontrant que les enjeux étaient à présent différents.

Avec l'actualité et la Covid-19, j'ai l'impression qu'il y aura aussi de grandes prises de conscience puisqu'avec le confinement, les habitants ont enfin réalisé l'importance de la faune et de la flore sauvage ou encore l'importance d'avoir des campagnes le moins artificialisées possible.

Cette évolution des mentalités peut complètement être illustrée par l'évolution des critères du concours des villes et villages fleuris par exemple. Autrefois, il ne fallait surtout pas qu'il y ait une plante spontanée quelque part dans la ville et il a fallu un avertissement du jury pour faire évoluer les choses à Metz où j'ai l'impression que les changements sont difficiles.

Aujourd'hui, on a une autre façon de raisonner et de réfléchir à la gestion du patrimoine vert messin : il faut que l'on soit attentif aux tendances, aux attentes et aux demandes des habitants ou des élus. De nos jours il n'est plus possible de dérouler perpétuellement les mêmes recettes, on est dans une phase d'évolution permanente sans vraiment de routine ».

- **Quels sont les problématiques auxquelles les villes et Metz sont actuellement confrontées ?**

« De multiples problèmes. Economiques d'abord, avec une baisse de dotations et de moyens qui nous pousse à convaincre les élus qu'il faut tout de même nous donner les moyens de travailler. Mais on doit aussi les convaincre que des espaces verts bien conçus ne coûtent rien d'où l'importance d'en refaire.

Pour moi, il ne faut surtout pas lâcher cette idée de grande trame verte à travers la ville. On songeait à abandonner la conception de nouveaux espaces verts car un espace vert coûte mais ne rapporte rien. Il a donc fallu ajuster notre discours pour prouver qu'au contraire, les espaces verts valorisent la ville, les gens peuvent avoir envie de venir habiter à Metz pour la proximité des espaces verts tout comme cette dernière apporte une plus-value aux biens immobiliers.

La création du quartier de l'amphithéâtre a ainsi commencé par la réalisation d'un espace vert de qualité (le parc de la Seille) qui a coûté cher mais qui va donner envie aux gens de venir s'installer à proximité. Ainsi, il y a les problématiques sociétales. Cette soif de la nature et de la qualité de vie s'est confirmée avec le confinement : il est important pour les habitants de pouvoir trouver des promenades sympas au pas de leur porte et de vivre dans une ville dont le discours est à présent orienté sur le respect de la biodiversité.

Les problématiques liées au réchauffement climatique également, comme les autres villes. Je trouve que ces contraintes relativement récentes se sont accélérées de manière incroyable entre le début de

ma carrière et aujourd'hui. On ne plante plus la même chose à Metz par exemple : de nos jours il y a des plantes et notamment des arbres qui tiennent sous notre climat alors que ça ne me serait jamais venu à l'esprit de les planter ici à l'époque ».

- **Quelle vision avez-vous des villes de demain ? et de Metz ?**

« Je pense que cela dépend du nombre d'habitants.

De mon point de vue, il faudrait déjà arrêter d'agrandir les grandes villes qui deviennent inhumaines. Je suis content que Metz ne soit pas une ville recherchée plus que ça ou touristique, le taux de croissance n'y est pas une invraisemblance donc nous avons moins à perdre.

Par contre, si l'on veut que les habitants ne s'en aillent pas, il faut peut-être que l'on supprime le passage des voitures car si on peut venir en centre-ville en voiture, il n'y a pas d'intérêt à habiter dans la ville, on peut très bien vivre dans les communes périphériques.

J'espère aussi qu'à terme, les petites villes vont repartir en redéveloppant leurs bourgs, qu'on finira par arrêter de vider les campagnes et que l'on fera en sorte qu'il soit de nouveau possible de vivre hors d'une ville ».

- **Quelle est finalement votre définition d'une ville-jardin ? Est-ce que Metz en est-une selon vous ?**

« Pour moi, la ville-jardin est avant tout un terme qui plaît beaucoup à certaines personnes, c'est une vision légèrement utopique de la ville. C'est quelque chose qui n'existe pas, car finalement, même si l'on y met de la nature, la ville nous fait payer le fait qu'elle soit une ville, en termes de bruits, d'infrastructures et de pollutions.

Il est important de travailler à l'échelle de l'agglo à un équilibre avec une croissance modérée pour construire des choses qui ont du sens.

Il me paraît primordial de redonner un coût à ce qui n'en a pas actuellement : la nature ne coûte rien et quand on la supprime non plus, alors que personne ne se dit que la cathédrale n'a pas de prix et que l'on peut la gommer d'un coup de crayon.

Pour moi, la ville-jardin est donc plutôt une utopie, voire une escroquerie, mais c'est peut-être notre mission de travailler avec les élus pour que ce ne le soit plus et que l'on gagne en maturité afin que cette notion ne soit plus que du clinquant ou du premier degré.

Ce terme me fait un peu penser à ce que l'on a vécu avec les abeilles domestiques : ah les abeilles c'est génial, il faut en mettre partout et ce sera merveilleux ! Alors qu'aujourd'hui on se rend compte que non, cela pose des problèmes, pour les abeilles sauvages par exemple, et que ça ne marche pas tout à fait comme ça.

On a des progrès à faire avec la conscience générale, faire grandir les gens et arrêter la course à la consommation, car nous serons de toute façon très rapidement rattrapés par le climat.

De mon point de vue, la vie peut être ailleurs et pas uniquement dans un centre-ville ».



Annexe XXV : Démocratie participative et citoyenne
Document interne du Pôle Parcs, jardins et espaces naturels

Annexe XXVI : Transcription d'un entretien avec Béatrice Agamennone, adjointe au maire chargée de la coordination de la politique municipale en matière d'espaces publics, de mobilité et d'espaces verts (2p.)

- **Pourriez-vous présenter votre parcours en quelques mots ?**

« Je suis ingénieure de formation, dans les travaux publics : pendant près de 25 ans, j'ai fait beaucoup de projets routiers, de projets d'aménagements, en veillant à ce qu'ils soient toujours intégrés dans leur environnement. On dit qu'il y a une confrontation entre la route et l'environnement mais moi je pense que l'on peut assembler les deux. La nature, les promenades en forêt, la verdure, sont des sujets qui me sont chers.

Je n'avais jamais fait de politique mais en 2008 lorsque Dominique Gros a été élu maire de Metz, j'ai intégré un comité de quartier.

J'ai aussi une formation en aménagement et urbanisme donc cela m'a permis de travailler sur tout un tas de sujets à l'échelle du quartier.

En 2014, le maire de Metz m'a proposé de rejoindre son équipe et c'est là que je suis devenue « adjointe aux espaces verts » : une superbe délégation que j'ai souhaité conserver durant ce mandat.

Ayant vu tous les dysfonctionnements que l'on pouvait avoir au niveau des espaces verts (comme planter dans la ville qui pose des questions avec les mobilités, l'aménagement des voiries etc.) j'en ai discuté avec le nouveau maire, François Grosdidier, et j'ai à présent une délégation qui me fait intervenir sur tous les espaces publics, dans la ville, et comme j'ai la délégation « transports et mobilités à la Métropole », on pourra se coordonner plus facilement. C'est une vision partagée finalement, de ce que doit être la ville avec un gros objectif pour nous, c'est de renaturer la ville : la nature en ville, la lutte contre les îlots de chaleur, ce sont tous ces sujets qui nous intéressent.

Et je pense qu'en 6 ans, j'ai le sentiment que l'on est passé plus du fleurissement à l'animation et maintenant à une autre perception de la ville-jardin mais plus que du jardin ornemental, c'est du jardin où l'on y vit ».

- **Quelle autre évolution avez-vous noté durant ces dernières années ?**

« Un vrai changement de mentalité des habitants au niveau de la perception de la nature ! Par exemple, en 2014 on parlait peu des jardins partagés et familiaux, Dominique Gros ne considérait pas cela comme très porteur. Mais au fil des mois et des années, je me suis rendu compte qu'il n'y avait plus une réunion, qu'elle soit dédiée spécifiquement aux espaces verts, où l'on ne demandait pas de planter, de renaturer, d'offrir des jardins familiaux et du vivre ensemble, finalement un retour à la nature, de façon extrêmement importante, notamment entre 2018-2019.

J'avais dit au maire en 2018, tu verras en 2020 (je ne pensais pas à l'époque être candidate) la transition écologique et la nature en ville seront les sujets majeurs de l'élection municipale. Je sentais la vague de fond monter et finalement c'est ce qui s'est passé : aujourd'hui, quand on parle des mobilités douces, elles font le lien entre l'aménagement des espaces et des espaces verts, quand on parle éducation, on évoque les potagers dans les écoles etc. Finalement, il y a toujours un moment où les gens voulaient du vert.

Pendant la crise du Covid-19 cela s'est avéré, très clairement, les gens ont une envie de nature et de verdure très importante.

J'ai été très heureuse que l'on ait tout de même pu faire le Jardin d'été et avoir une activité pas normale mais presque, parce que les gens en avaient besoin. »

- **Quelles sont selon vous les problématiques auxquelles les villes sont actuellement confrontées ? à Metz ?**

« La problématique pour moi n'est pas les compétences techniques ou artistiques mais bien les moyens et l'argent dédiés aux espaces verts. Ils n'étaient pas une priorité pour le mandat précédent et cela a demandé de nombreux efforts au Pôle PJEN pour mettre en place les missions que l'on avait.

On est quand même devenu la 3^{ème} ville la plus verte de France cette année mais on aurait eu un peu plus de crédits ou des moyens humains supplémentaires, je pense que l'on aurait eu le même résultat mais avec moins d'efforts.

« Metz, ville-jardin » est effectivement le titre qui est indiqué à l'entrée de la ville mais il faut se donner tout de même les moyens de respecter cette appellation. D'ailleurs, en 2016, lorsque l'on baissait sans arrêt nos crédits, j'avais demandé au maire s'il voulait que l'on garde cette image ou alors on communique en disant que l'on arrête mais il ne faut pas laisser croire que sans se donner les moyens de ».

- **Justement, quelle est votre définition d'une ville-jardin ? Est-ce que Metz en est-une selon vous ?**

« Metz l'est mais pas partout. Il y a en effet des endroits et des quartiers qui sont extrêmement verts, et je l'ai bien vu durant le confinement puisque je discutais avec des gens qui m'ont dit avoir redécouvert leur quartier, par le biais des sentiers que l'on a mis en place etc. Mais pas contre il y a des quartiers, comme Borny ou la Patrotte, où il n'y avait que peu d'espaces verts pour les habitants dans le rayon de 1 km qui était autorisé.

Je pense donc que maintenant notre travail est aussi de faire en sorte que les collections végétales du projet Jardins-archipels soient essaimées dans la ville et que l'on renature un peu partout.

L'usage des espaces verts est un sujet que l'on a traité il y a longtemps, à l'époque il y avait 45 m² d'espaces verts par habitant mais des études disaient qu'il y en avait moins de 8% utilisés réellement. Donc il faut aussi que l'on se réapproprie l'ensemble des espaces.

Bien sûr il en faut des préservés, comme le parc du Pas du Loup, qui sont des îlots de biodiversité, mais il y a des endroits que l'on pourrait reconquérir assez facilement qui sont peu utilisés par les habitants sans que l'on sache encore pourquoi ».

- **Pour vous la ville-jardin est donc une ville végétalisée où les habitants peuvent profiter des espaces verts avec différents usages ?**

« Oui, l'espace vert est un vecteur de lien social, il rend plein de services écosystémiques, notamment pour la lutte contre les îlots de chaleur pendant les périodes de canicules qui sont de plus en plus fréquentes.

Quand j'ai fait mon programme pour les municipales 2020, j'avais proposé qu'il y ait un espace vert à moins de 500 m de chaque habitation et le nouveau maire, François Grosdidier, a validé le principe, tout comme sur le parc urbain et la forêt urbaine. L'idée est vraiment que tous les messins aient des espaces de verdure de qualité pas loin de chez eux ».

- **Par rapport à votre programme, est-ce que vous aviez en tête d'autres villes de référence ou des exemples illustrant vos propositions ?**

« Je me réfère beaucoup à ce que me disent les services et puis à titre professionnel, j'ai des équipes projets de recherches qui travaillent sur la nature en ville. En fait, je n'ai pas en tête une ville comme exemple mais plutôt les bonnes expériences que peuvent avoir Bordeaux, Paris ou Nantes entre autres ».

- **Est-ce que pour vous, les espaces verts participent aujourd'hui au rayonnement de la ville ?**

« Oui, il n'y a pas photo ! Cela fait longtemps que je parle de tourisme de jardin, on le voit avec le succès des visites guidées avec l'Office de Tourisme, notamment avec les visiteurs venant des pays voisins (Luxembourg, Allemagne, Belgique) qui sont très axés sur ces sujets-là. L'attractivité des espaces verts est donc pour un moi un vrai sujet qui participe aussi au changement d'image de la ville : tous les gens qui connaissent Metz savent que c'est une ville magnifique, verte et rayonnante, par contre quand vous êtes à Paris ou à Bordeaux, les gens n'ont pas vraiment cette perception-là.

Je pense qu'il faut que l'on communique encore et encore sur ce sujet-là parce que ce sont le patrimoine vert et le patrimoine minéral qui font de Metz une ville exceptionnelle ».

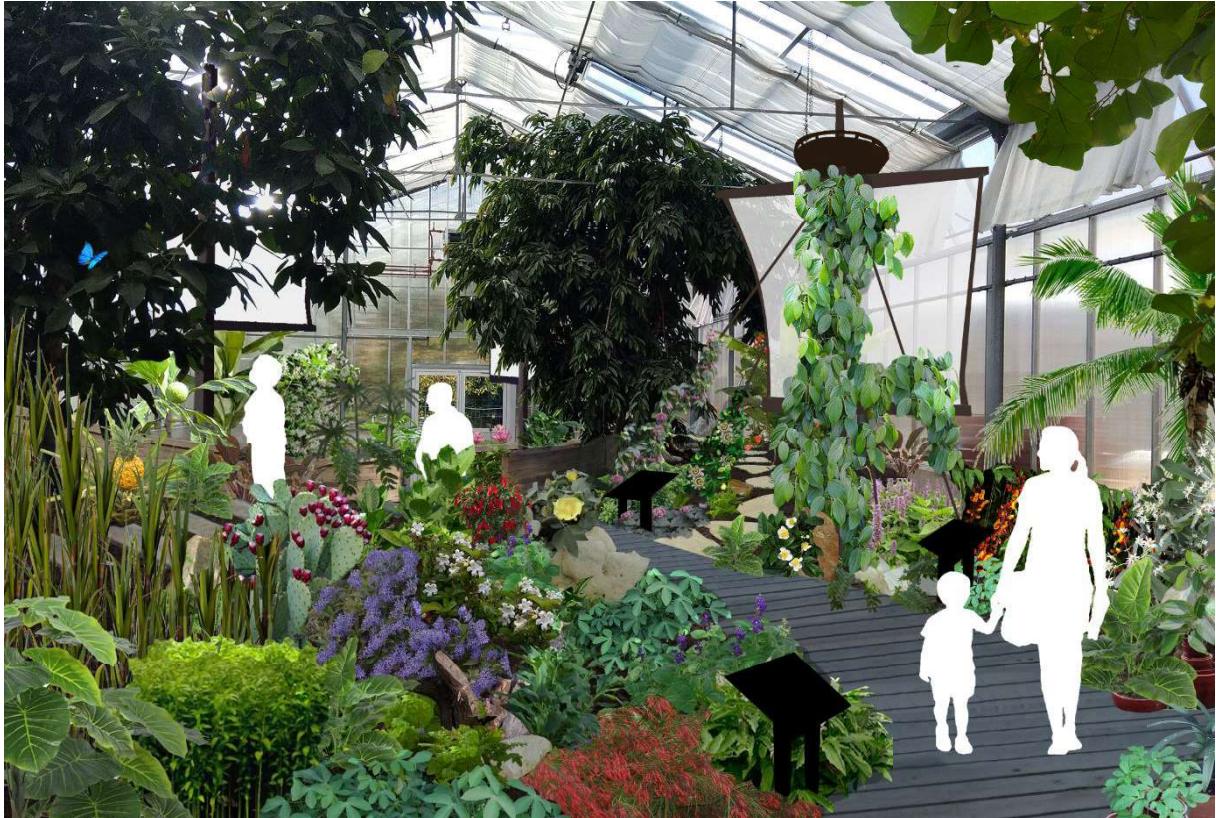
- **Quelle est votre vision de la ville de demain ?**

« La ville de demain est une ville verte, solidaire et connectée. Mais on n'est pas là pour faire du vert pour du vert, il est important que les espaces verts aient des usages. Une ville solidaire, dans tous les sens du terme et une ville proche de ses habitants ».

- **Quels sont pour vous les grands projets actuels messins ?**

« Comme je le disais, un espace vert tous les 500 m, j'aimerais bien aussi que l'on fasse un grand parc urbain pour les habitants du Nord de Metz. J'évoquerai aussi la forêt urbaine que l'on souhaite planter, en revégétalisant par exemple les alentours de l'A31 et les talus SNCF si l'on pouvait, ainsi que l'on multiplie les jardins familiaux car il y a une vraie demande.

L'objectif est également de travailler à la renaturation de la ville et à la désimpermeabilisation des sols notamment dans Metz centre qui est principalement en secteur sauvegardé. Un autre changement de mentalité important qu'il va falloir que l'on communique à nos collègues des autres services et de la Métropole est de ne plus faire de nouveaux axes sans pistes cyclables et sans arbres : comme le service mobilité est partagé Métropole et Ville, cela fait partie des ordres qui ont déjà été donnés ».



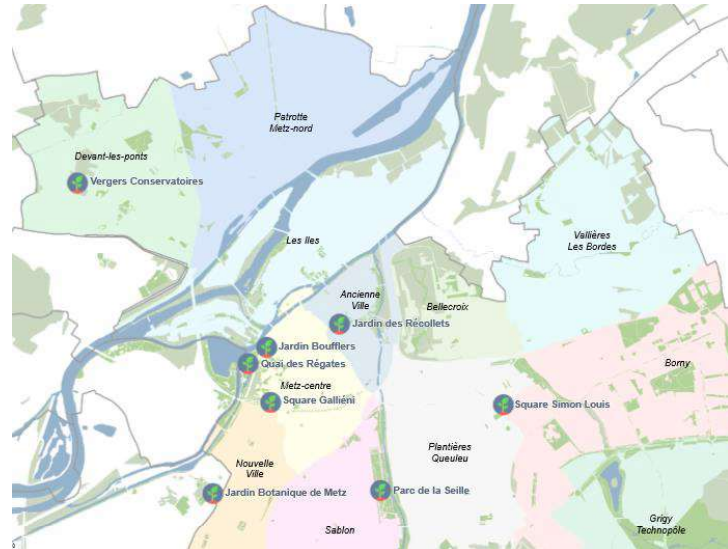
Annexe XXVII – Visuel du projet du « Voyage des Plantes » (Poudrai, 2018)



Annexe XXVIII – Plan des différentes zones de plantation du Jardin botanique
Document interne, développement du Jardin botanique, 2020

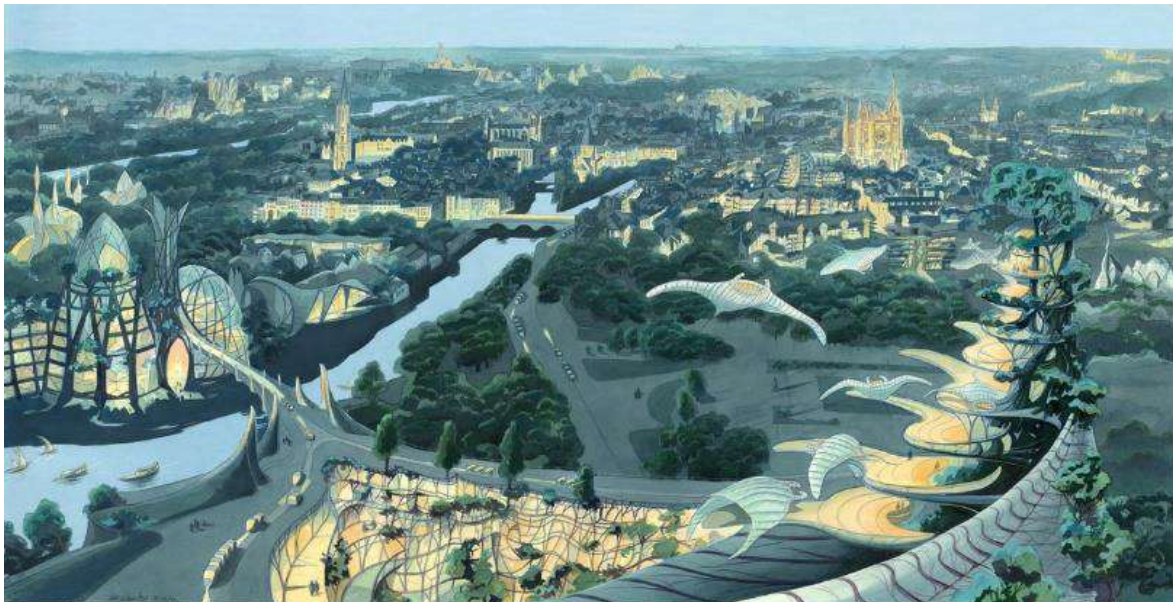


Jardins archipels Metz



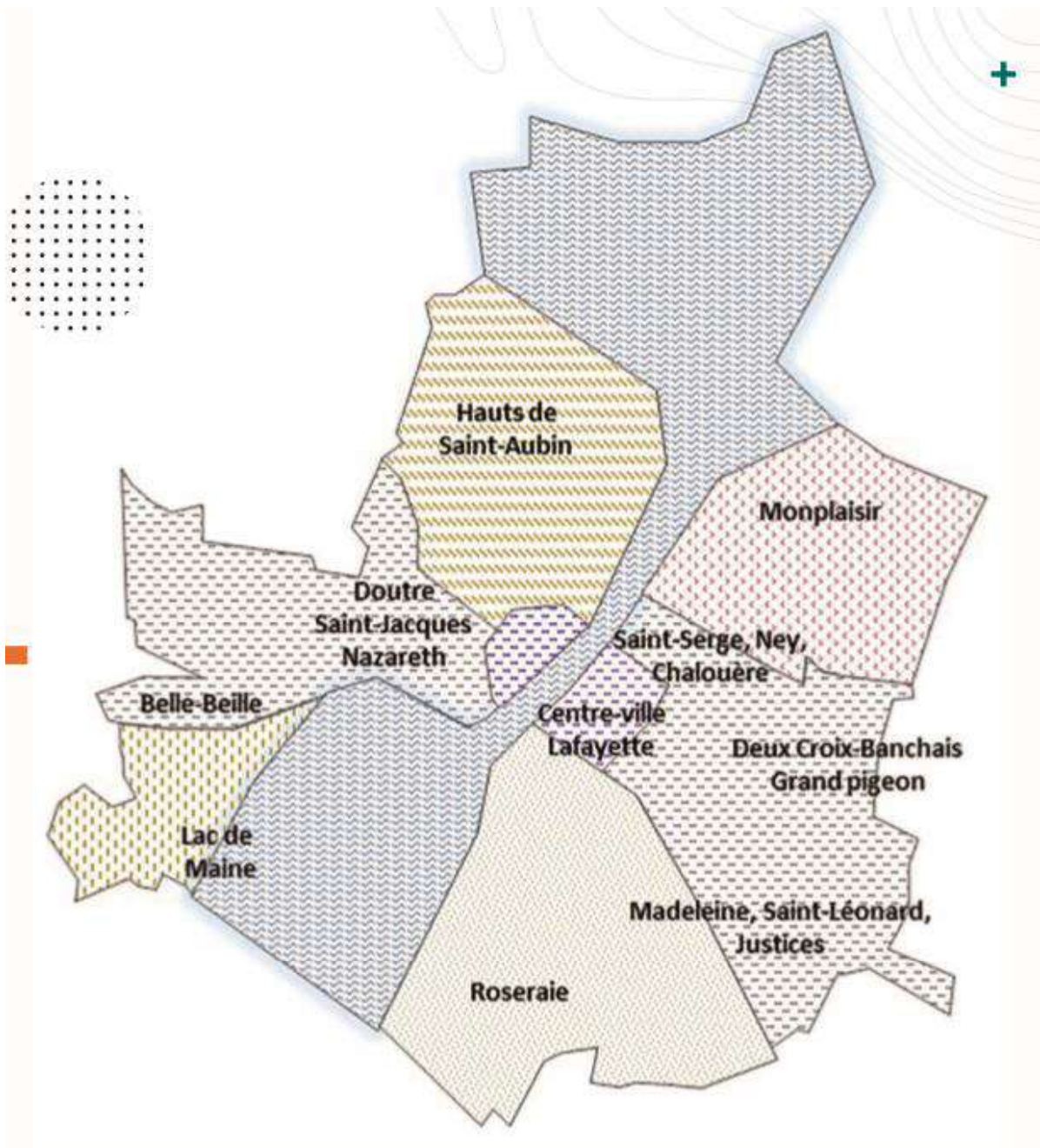
Annexe XXIX – Logo du projet « Jardins-archipels », 2020

Document interne au Pôle Parcs, jardins et espaces naturels de la Ville de Metz



Annexe XXX – Grand panorama de Metz en 2167



Exposition « en 2150, les cités végétales », Luc Schuiten, 2017



LES AMBIANCES PAYSAGÈRES

- | | | | |
|--|------------------|--|-----------------|
| | Rive de Maine | | Vallon bocager |
| | Sillon ardoisier | | Nature cultivée |
| | Cœur historique | | Plateau arboré |
| | Plateau bocager | | |

Annexe XXXI - Schéma directeur des aménagements paysagers messins
 Ville d'Angers, document interne, 2019 <https://cutt.ly/rfGB3VB>

 	Diplôme : Ingénieur Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Projet de Paysage, Site et Territoire Enseignant référent : Elise GEISLER
Auteur(s) : Margaux POUDRAI	Organisme d'accueil : Pôle Parcs, jardins et espaces naturels de Metz
Date de naissance* : 28/08/1997	Adresse : 27 Rue de Pont-à-Mousson, 57950 Montigny-lès-Metz
Nb pages : 47 Annexe(s) : 31	
Année de soutenance : 2020	Maître de stage : Sébastien Marqueton
Titre français : Dans quelle mesure la ville de Metz peut-elle illustrer le concept de « ville-jardins » ? Titre anglais : What extent can the city of Metz illustrate the « garden city » concept ?	
Résumé (1600 caractères maximum) : Le végétal n'a pas toujours joué un rôle essentiel dans la ville : il a pris de l'importance au fil du temps, évoluant avec l'aménagement du milieu urbain. Des promenades du début du XVII ^e siècle, le végétal a été utilisé pour embellir les villes, accompagner les grands ensembles et plus récemment, pour construire une ville plus durable. Si le concept de « ville jardin » existe depuis la fin du XVIII ^e siècle, il est aujourd'hui utilisé par de nombreuses collectivités dans des actions de communication et de valorisation de leur patrimoine végétal. Ce terme est notamment associé à la ville de Metz depuis la fin du XX ^e siècle, à l'époque de Jean-Marie Pelt, célèbre botaniste et écologue, et du développement de l'écologie urbaine. Ce mémoire retrace l'évolution des espaces verts, en général et plus particulièrement à Metz, afin de mieux comprendre cette notion de ville-jardin et de la définir : est-ce que Metz est vraiment/toujours une ville-jardins ? Et dans quelle mesure la ville de Metz peut-elle illustrer le concept de « ville-jardins » ?	
Abstract (1600 caractères maximum) : Plants have not always played an essential role in the city : they have become more important over time, evolving with the development of the urban environment. From the promenades of the early 17th century, plants have been used to embellish cities, to accompany large ensembles and more recently to promote urban biodiversity. Although the concept of the « garden city » has existed since the end of the 18th century, it is now used by many local authorities in communication and promotion of their plant heritage. In particular, the concept has been associated with the city of Metz since the end of the 20th century, at the time of Jean-Marie Pelt, a famous botanist and ecologist, and the development of urban ecology. This dissertation retraces the evolution of green spaces, in general and in Metz in particular, in order to better understand and define the notion of garden city : is Metz really/always a garden city ? And to what extent can the city of Metz illustrate the concept of the « garden city » ?	
Mots-clés : espaces verts ; ville ; urbanisme végétal ; patrimoine. Key Words: green spaces ; city ; green urbanism ; heritage.	

* Élément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires